



**HAL**  
open science

# La place centrale d'un opérateur territorial public dans le développement territorial d'un espace à la recherche de son identité: le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) et son implication dans la mise en tourisme et l'attractivité de son territoire

Hugo Charrin

## ► To cite this version:

Hugo Charrin. La place centrale d'un opérateur territorial public dans le développement territorial d'un espace à la recherche de son identité: le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) et son implication dans la mise en tourisme et l'attractivité de son territoire. Géographie. 2024. dumas-04755690

**HAL Id: dumas-04755690**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04755690v1>**

Submitted on 28 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Mémoire de Stage : Master 2 GEOPOESICE

*La place centrale d'un opérateur territorial public dans le développement territorial  
d'un espace à la recherche de son identité : Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône  
(SMRR) et son implication dans la mise en tourisme et l'attractivité de son territoire*



**Hugo CHARRIN**

**Période de stage :** Du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Juillet 2024

**Tuteur de stage :** Cédric Lansou, directeur du syndicat mixte Rives du Rhône

**Enseignant chercheur référent :** Pascal Mao, maître de conférence à l'IUGA



## Remerciement

Ce mémoire, représentant (à priori) la conclusion de mes années d'études supérieures, n'auraient été possible sans le soutien de nombreuses personnes qui m'ont accompagné au fil des péripéties et rebondissements de ces dernières années et derniers mois.

Je tiens tout d'abord à remercier Pascal Mao, qui a su m'accompagner durant ces mois de maturation et de rédaction du mémoire. Il a su me faire relativiser sur cet exercice qui peut être très éprouvant. Des remerciements que je dois aussi partager avec mon autre « conseil de mémoire » : mes amis, Imo et Adrien, qui ont su, eux aussi, répondre aux multiples doutes qui ont traversé mon esprit durant la création de ce mémoire.

Ce dernier doit son existence, aussi et avant tout, au sens de l'accueil de la structure du SMRR et des personnalités qui le composent : Adeline, Gaëlle, Julien, Yannick et Léontine. Ces remerciements s'adressent aussi plus particulièrement au directeur de la structure et tuteur de mon stage, Cédric Lansou, qui m'a accompagné à chaque étape de ma mission et qui m'a offert une grande liberté d'action et de production au cours de ma mission. Des remerciements spécifiques allant aussi en direction du président de la structure, Philippe Delaplacette, qui m'a offert l'opportunité d'accomplir mon stage dans cette structure si enrichissante.

Au-delà de l'élaboration de ce mémoire, je souhaite remercier toute l'équipe pédagogique et administrative de l'IUGA. Je me sens très honoré d'avoir pu suivre les enseignements des enseignantes chercheuses et enseignants chercheurs de cette université qui se distingue par la place fondamentale qu'elles et ils accordent dans leurs enseignements à l'étudiant et à l'être humain qui se cache derrière.

Enfin, l'ultime remerciement est pour ma famille et mes amis qui m'ont toujours soutenu au fil de ces années. Je dis merci avant tout à mes parents et mes sœurs qui ont supporté mes doutes et mes ronchonements durant les deux derniers mois et qui sont là, derrière moi, depuis le commencement.

## Résumé

Ce mémoire interroge le rôle clé que joue le SMRR (Syndicat Mixte des Rives du Rhône), chargé de la rédaction et de l'application du document intégrateur Scot (Schéma de cohérence territoriale), dans le développement territorial de son territoire d'inscription. En mobilisant des notions comme celle des ressources spécifiques et de l'opérateur territorial, ce mémoire étudie le rôle que peut jouer le SMRR sur un territoire où s'applique un Scot aux caractéristiques administratives unique en France et qui débouche sur un territoire à l'identité encore mal défini. L'observation du rôle joué par le syndicat se déroule en deux temps avec l'étude qu'il a menée sur l'activité touristique du territoire et sur son implication dans un projet de territoire majeur : une inscription du « Rhône des Côtes » au patrimoine mondial de l'Unesco. Par l'analyse de ces deux démarches, c'est l'implication du rôle joué par le SMRR, en tant qu'opérateur territorial, qui est décrit dans deux étapes clés de l'activation de ressources spécifiques et donc du développement territorial des Rives du Rhône qui seront révélés dans ce travail.

# Table des matières

<b>REMERCIEMENT .....</b>	<b>2</b>
<b>RESUME .....</b>	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE ET METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>6</b>
<i>Positionnement.....</i>	<i>6</i>
<i>Présentation du document Scot.....</i>	<i>6</i>
<i>Cadre théorique.....</i>	<i>8</i>
<i>Annonce de la problématique et du plan.....</i>	<i>15</i>
<b>I- UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL TOURISTIQUE POUR REpondre AUX MISSIONS DU SMRR .....</b>	<b>17</b>
1) LE CONTEXTE TERRITORIAL ET TEMPOREL DU SMRR, EN CHARGE DE L'APPLICATION DU SCOT, DANS LEQUEL S'INSCRIT MA MISSION .....	17
<i>a) Le Syndicat mixte des Rives du Rhône : Une structure allant au-delà de l'application du document intégrateur de l'aménagement du territoire.....</i>	<i>17</i>
<i>b) Le SMRR, porteur d'un document Scot aux spécificités uniques en France .....</i>	<i>20</i>
<i>c) Des échéances temporelles qui s'entremêlent pour le SMRR.....</i>	<i>23</i>
2) L'APPROPRIATION DU CADRE METHODOLOGIQUE .....	25
<i>a) De nombreux constats à l'issue de l'Etat des lieux de l'offre touristique du territoire .....</i>	<i>25</i>
<i>b) Appropriation et Spécification de la méthodologie initiale .....</i>	<i>29</i>
<b>II- UNE MISE EN RESEAU PARTIEL DES ACTEURS TOURISTIQUES DU SMRR DEVANT ETRE COMPLETEE PAR LA MISE EN PLACE D'ACTIONs ET DE PROJETS COMMUNS .....</b>	<b>33</b>
1-LES ENSEIGNEMENTS DE LA CARTOGRAPHIE DES ACTEURS .....	33
<i>a) La mise en évidence de leviers à travailler pour une plus grande mise en réseau de l'offre touristique</i>	<i>33</i>
<i>b) Des liens qui se créent par le levier d'actions et de projets communs.....</i>	<i>41</i>
2-VALORISATION ET INTERROGATION DU SMRR AUTOUR DES ETUDES QU'IL MENE .....	49
<i>a) Valorisation et exploitation de cette étude par le SMRR.....</i>	<i>50</i>
<i>b) L'étape suivante après la révélation de la ressource : un accompagnement au sein de projets de territoire.....</i>	<i>53</i>
<b>III-LA MISE EN RESEAU DANS UN PROJET DE TERRITOIRE : L'INSCRIPTION DES VINS SEPTENTRIONAUX DU RHONE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO .....</b>	<b>54</b>
1- LA DEMARCHE D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO « RHONE DES COTES ».....	54
<i>a) La naissance de l'idée d'une inscription des vins septentrionaux au patrimoine mondial de l'Unesco</i>	<i>54</i>

b) <i>Une mise en récit du territoire à inscrire à travers l’histoire de la vigne et du vin au sein de la vallée du Rhône septentrionale.....</i>	56
c) <i>Un engagement global du monde vitivinicole des vins septentrionaux : un besoin de distinction et de préservation de la reconnaissance de leurs vins.....</i>	59
d) <i>Fonctionnement et financement du comité de pilotage.....</i>	63
e) <i>Situation et positionnement au sein de ce projet .....</i>	65
2- D’UN RECIT CENTRE SUR LE VIN ET LA VIGNE A UNE VUE CIBLANT LE RHONE ET SES LIENS AVEC LE TERRITOIRE : UNE PHASE DE TRANSITION ALLANT « DES COTES DU RHONE » AU « RHONE DES COTES » .....	66
a) <i>L’étude de faisabilité : Un travail de révélation du territoire et de ces ressources synonymes à de multiples reprises à ma mission de diagnostic territorial touristique .....</i>	66
b) <i>Un élargissement de la VUE indispensable.....</i>	69
c) <i>...menant à la construction d’une nouvelle VUE basée sur de nouvelles potentialités .....</i>	71
3- DISCUSSIONS ET EXPLORATIONS : UN COMITE DE PILOTAGE FACE A DES CONTRADICTIONS A DEPASSER POUR FAIRE TERRITOIRE EN COMMUN .....	74
a) <i>L’absence des acteurs environnementaux : révélateur d’une intégration des acteurs locaux plus ou moins accomplie .....</i>	75
b) <i>La définition d’un espace identitaire dépendant à de multiples enjeux territoriaux .....</i>	78
c) <i>L’organisation des JEP : les premiers mécanismes de coopération et d’apprentissage collectif.....</i>	81
d) <i>Les limites des constats posés au sein de ce mémoire .....</i>	83
e) <i>Des pistes à explorer .....</i>	83
<b>CONCLUSION :</b> .....	<b>85</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE :</b> .....	<b>87</b>
<b>ANNEXE :</b> .....	<b>91</b>

# Introduction générale et méthodologique

## Positionnement

Le mémoire que vous êtes sur le point de lire est un mémoire sur mon stage de fin de master 2 de géographie sociale et d'aménagement du territoire « Géographie, Pouvoir, Espaces, Justice, Environnements » s'étant déroulé durant près de 5 mois entre mars et juillet 2024. La liberté laissée par l'équipe pédagogique dans le choix du stage permettait un accès à une grande quantité de sujets et de structures qu'il peut exister au sein de la géographie sociale et de l'aménagement du territoire. J'ai fait des demandes pour de multiples stages, mais j'ai privilégié effectuer mon stage au sein du syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) en charge de la rédaction et de la mise en application du document intégrateur Scot, en gestion de la planification des aménagements sur le territoire sur le long terme.

J'ai décidé d'effectuer ce stage au sein de cette structure pour différentes raisons : la nature même du Scot, sans que je la connaisse réellement, était attirante et très intéressante avec des objectifs sur le très long terme qui laisse le temps de se projeter et de construire un document adéquat et ayant du sens pour le territoire. De plus, je n'ai reçu que des bons échos de cette structure par des connaissances de ma famille. C'est une structure en contact avec de nombreuses autres collectivités territoriales et acteurs du territoire, sa capacité à s'impliquer dans de nombreuses thématiques et enjeux faisait de cette structure une très bonne introduction dans le monde de l'action publique et des collectivités territoriales. Enfin la mission m'a intéressé assez rapidement, cette dernière avait pour but d'établir un diagnostic territorial du périmètre Scot autour des thématiques tourisme et culture, assez peu travaillé au sein du document avec le suivi de la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en fil rouge de la mission. L'ensemble de ces motivations m'a décidé d'effectuer mon stage de fin d'étude avec cette structure.

## Présentation du document Scot

Pour bien introduire les différents thèmes et enjeux qui vont être mobilisés au sein de ce mémoire et avant une présentation détaillée de la structure qui m'a accueilli, il faut comprendre la raison d'être de cette dernière avec la présentation de ce qu'est un Scot :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)<sup>1</sup> est un document d'urbanisme stratégique en France, conçu pour organiser et coordonner les politiques publiques d'aménagement du territoire à une échelle intercommunale. Dans la continuité des dynamiques de décentralisations des politiques publiques initiées par la France depuis 1982 avec le « 1<sup>er</sup> acte de la décentralisation », le SCoT est introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), promulguée le 13 décembre 2000. Le Scot verra son rôle renforcé avec la nécessité d'intégrer de nouveaux objectifs en matière d'étalement urbain et de préservations des espaces naturels à travers la loi Grenelle II de 2010, la loi ALUR de 2014 ou encore la loi Climat et Résilience de 2021 intégrant les objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette) d'ici 2050.

Un de ces principaux objectifs est de garantir un développement harmonieux et durable des territoires, en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux au sein du document en tant que garant des équilibres territoriaux. Le rôle de ce document intégrateur est l'adaptation des grandes orientations d'aménagement du territoire à un espace comportant une à plusieurs intercommunalités sur une vision de très long terme, allant de 15 à 20 ans. Ce document s'assure de la cohérence territoriale en harmonisant les grands objectifs territoriaux aux documents d'urbanisme locaux comme les plans locaux d'urbanisme (PLU), communaux et intercommunaux (PLUIH) et les programmes locaux de l'habitat (PLH). Le Scot applique des prérogatives sur un ensemble de thématique de l'aménagement du territoire pour assurer l'équilibre de ces derniers sur un espace donné : urbanisme, habitat, transport, qualité de vie, préservation paysagère et de l'environnement, etc...

Le SCoT est un document structuré en plusieurs parties. Il comprend un rapport de présentation, qui dresse le diagnostic du territoire et justifie les choix d'aménagement (Rapport de présentation), un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui expose les grandes orientations stratégiques à suivre, et un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), un plan d'action qui détaille les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Au fil du temps, il doit s'adapter aux mutations et aux crises que traversent une société, dans ce cas-ci, le territoire où il s'applique. Pour cela, le document respecte différentes échéances autour du bilan de ce dernier, qui mesure l'évolution du territoire, et de la révision du document, c'est-à-dire l'adaptation et l'intégration de nouveaux objectifs et de nouvelles prérogatives en fonction des mutations du territoire.

---

<sup>1</sup> Définition à retrouver sur le site du ministère de la transition écologique et de cohésion des territoires : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire>



L'élaboration et l'application du SCoT est confiée à un syndicat mixte regroupant des élus des collectivités locales se trouvant au sein du territoire légiféré par le Scot. Sa raison d'être est donc la rédaction, la mise à jour et l'application de ce document en charge de fixer les grandes orientations du développement territorial d'une ou plusieurs intercommunalités. Dans les faits, cependant, en observant et en travaillant pour un syndicat de ce type, leurs missions et leurs actions vont plus loin, en prolongement de leur mission initiale. Nous allons donc nous intéresser à cette zone grise, qui n'est pas forcément inscrite dans les documents officiels mais qui est parfois tout aussi importante que la mission initiale : la gestion d'un document de planification de l'aménagement du territoire. Pour pouvoir mener au mieux cette analyse, nous allons poser un cadre théorique nous donnant les outils pour mener à bien ce mémoire.

## Cadre Théorique

### ***Le développement territorial, comme nouvelle forme d'action publique et d'aménagement du territoire :***

Le monde capitaliste connaît de multiples mutations et des crises depuis des dizaines d'années. Après un âge d'or durant les années suivantes la seconde guerre mondiale, la conscientisation de la finitude des ressources à la disposition de nos sociétés et la multiplication des crises en tout genre (social, économique et environnemental) ont poussé les consciences à faire émerger de nouvelles manières d'envisager la notion de développement. Pour répondre à la standardisation de nos systèmes économiques et la globalisation culturelle de nos sociétés de nouvelles innovations ont vu le jour. Dans ce contexte, un nouveau courant de la géographie émerge dans les années 70 : l'école Grenobloise. Cette école de pensée remet au cœur de la notion du développement celle du territoire et de la territorialisation de l'économie. COURLET et PECQUEUR évoquent en 92 un nouveau système de développement spécifique avec une place centrale du territoire qui résulterait de l'action de construction d'acteurs.

En partant du postulat des districts marshalliens MARSHALL (1919), qui démontre les avantages économiques importants de la concentration géographique d'entreprises spécialisées dans un même secteur industriel, l'école Grenobloise participe à l'émergence de la notion de Systèmes Productifs Locaux (SPL) COURLET (2000) et POMMIER (2002). Cette notion, remettant au goût du jour celle des districts marshalliens, étend cette spécialisation géographique à de nombreux autres secteurs tel que l'agriculture, la recherche, la vie associative, etc... L'idée des SPL souligne l'importance de l'ancrage territorial pour obtenir un

développement plus en adéquation avec le territoire et ses habitants et de manière plus durable. L'objet géographique devient ici un objet économique, c'est l'émergence de l'économie de proximité. Ce développement qui tire ses richesses directement du territoire (développement territorial) contribue à transformer ce dernier en un mouvement vertueux. On passe de la vision d'un territoire « donné », défini par son histoire administrative, à un territoire « construit » que COLLETIS et PECQUEUR définisse de la manière suivante en 1993 : « un processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire ».

Ce développement ne se limite plus seulement à une vision économique mais aussi sociale et environnementale à travers l'action politique. L'émergence de cette vision s'inscrit dans l'évolution des politiques publiques et de sa décentralisation entamée en 1982 avec « l'Acte 1 de la décentralisation » avec une action publique passant d'un développement local (décidé de manière verticale) à territorial (décidé de manière plus horizontal avec les acteurs locaux) qui mènera par la suite, notamment à la création du document Scot.

Une question se pose alors : Par quels moyens effectuer ce développement territorial qui a pour caractéristique propre d'être unique à chaque territoire pour répondre à l'économie globalisante et standardisée mondiale. La construction de ce territoire « nouveau » est abordée à travers le concept de ressources spécifiques au territoire dite « territoriale ».

### ***L'activation de la ressource territoriale, levier de développement du territoire :***

Le concept de la ressource territoriale émerge en 1992 dans un texte de PECQUEUR et CORLET : « Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement ». Cette ressource territoriale (dite aussi spécifique) est à opposer à la ressource dite générique. Cette opposition est de l'ordre de celle entre un territoire « donnée » et « construit ». La ressource générique est une ressource pouvant être produite dans n'importe quelle région du monde. Elle n'est pas inscrite dans un territoire et sa production est standardisée, sa valeur repose sur l'offre et la demande mondiale. Une ressource territoriale, elle, représente tout l'inverse, c'est une ressource inscrite dans un territoire et un contexte socio-culturel. De par cette inscription, elle ne peut être reproduite ailleurs et possède une valeur fortement ajoutée avec des caractéristiques uniques liées à son environnement.

Au-delà de cette comparaison, qui représente un point de départ nécessaire à la bonne compréhension de ce qu'est une ressource territoriale et de quel manière sa production représente la clé du développement territorial (allant d'un territoire construit à un territoire

donné), il faut comprendre quatre caractères clés de la notion. Tout d'abord, une ressource territoriale n'existe pas, c'est une ressource qui est à construire sur un territoire. Sa création, autrement dit « son activation », va entraîner une transformation du territoire et va mener à « faire territoire ». Sa construction doit être collective et décidée par des acteurs territoriaux représentant des aspects différents du développement : des acteurs sociaux et associatifs, des entrepreneurs et des employés, des politiques, des techniciens territoriaux, etc... Ces acteurs locaux, c'est-à-dire présent géographiquement dans un espace donné, deviennent territoriaux en participant à la construction du territoire à travers leurs actions dans l'activation de la ressource. C'est leur action commune qui mènera à la transformation du territoire par l'activation d'une ressource très souvent insoupçonnée mais qui vient répondre à des problématiques et des intentionnalités de cette variété d'acteurs. Ces intentionnalités sont très souvent multiples et contradictoires de par la variété de nature des acteurs. La ressource née à la fois du conflit et du compromis pour qu'elle puisse répondre aux différentes perspectives du développement. Toutefois, comme dit auparavant, la ressource reste, avant tout, un élément qui a été créé et qui est peut donc être repris. Cet élément ancré à la fois dans l'espace et le temps, peut, sans un renouvellement mené par un travail collectif, disparaître.

En partant de ces postulats de base, les chercheurs posent quatre étapes clés à l'activation d'une ressource territoriale : La ressource doit être révélée et doit émerger par l'action d'un acteur du territoire. Par la suite, le but va être de la faire reconnaître aux yeux de tous dans une phase d'élargissement et de légitimation. La ressource doit être reconnue comme telle aux yeux des autres acteurs territoriaux en démontrant les avantages à l'activer. Dans un troisième temps, la phase opérationnelle s'active après un travail collectif des acteurs autour des modalités d'actions et de gouvernance. Il est nécessaire de structurer et de coordonner l'exploitation de la ressource au sein de structures appropriées. La ressource est effective, le travail restant est un travail d'accompagnement et de prolongation pour faire vivre cette nouvelle organisation au risque de voir son effondrement et celui du territoire construit dans le même temps. Cette activation est longue et complexe (souvent plusieurs années) et implique des jeux d'acteurs majeurs. Des guides ont été créés à l'attention des acteurs publiques pour retranscrire la théorie du processus PERRIN et JANON (2014). La place des acteurs dans ce processus est d'autant plus importante quand le territoire donné de base est mal défini administrativement. Les liens entre les acteurs sont d'autant moins évidents et les dynamiques à créer d'autant plus complexes. A travers le processus d'activation de ressources territoriales, c'est l'importance des dynamiques d'acteurs qui est mise en évidence dans le développement territorial.

	OÙ EN EST L'ACTIVATION DE LA RESSOURCE SUR MON TERRITOIRE ?	SUR QUOI EST-IL PRIORITAIRE D'AGIR À CETTE PHASE ?	3 SUR QUOI PUIS-JE M'APPUYER ?
Les quatre temps d'activation de la Ress (ou de la composante)	Caractérisation de l'étape	Enjeux de réalisation de l'étape	Leviers et Outils de réalisation
RÉVÉLATION / ÉMERGENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressource potentielle (« gisement »), valeur peu ou pas reconnue</li> <li>Valorisation nulle ou ponctuelle</li> <li>Pas de réseaux constitués autour de la ressource</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement de regard</li> <li>Reconnaissance de la valeur de la ressource par quelques acteurs</li> <li>Identification d'acteurs porteurs de besoins / idées de valorisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres entre acteurs du territoire</li> <li>Désignation de la valeur par des acteurs externes</li> <li>Veille territoriale</li> <li>Benchmark</li> </ul>
ELARGISSEMENT ET LÉGITIMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur reconnue localement</li> <li>Un ou plusieurs réseaux valorisent une ou plusieurs composantes de la ressource</li> <li>Mise en place d'organisations (professionnelles, associatives,...)</li> <li>Référentiels collectifs de production / valorisation (type charte, cahier des charges) inexistant ou à consolider</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition de la valeur (Spécification)</li> <li>Reconnaissance territoriale</li> <li>Intéressement de nouveaux réseaux et exploration de nouvelles valorisations</li> <li>Mise en projet de la valorisation, engagements individuels, objectifs collectifs (champs écon, touristique, culturel...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition et partage de connaissances sur la ressource : contenus, argumentaires</li> <li>Mise en récit du territoire à travers ses ressources, communication interne</li> <li>Formalisation de référentiels de production et de valorisation (chartes, cahiers des charges)</li> <li>Constitution de collectifs, prospective participative.</li> <li>Benchmark, tests à petite échelle</li> </ul>
DÉVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressource reconnue par l'extérieur</li> <li>Plusieurs catégories d'acteurs valorisent la ressource. Impact économique significatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance à instituer (label, etc.), référentiels à normaliser</li> <li>Structuration de l'action collective par « champs » de valorisation et coordination transversale, nouvelles organisations, ingénierie de développement pluriannuelle</li> <li>Stratégie de communication interne/ externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarches de labellisation</li> <li>Structuration professionnelle, formation</li> <li>Plan de développement et définition d'une répartition des rôles entre acteurs</li> <li>Coordination publique / intégration aux programmations territoriales</li> <li>Plan de communication</li> </ul>
RECOMBINAISON / RENOUVELLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérations intersectorielles, combinaisons entre plusieurs champs de valorisation, ou entre plusieurs ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination transversale des champs de valorisation et des collectifs d'acteurs</li> <li>Evaluation de la durabilité des modes de valorisation (vulnérabilités), adaptations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de pilotage (évaluation / régulation)</li> <li>Elargissement des connaissances collectives</li> </ul>

Figure 1 : Tableau récapitulatif des étapes d'activation d'une ressource [cf. *Valoriser les ressources territoriales : des clés pour l'action*, PERRIN et JANON (2014)]

### **La place majeure des jeux d'acteurs dans l'activation de la ressource :**

Il est important de définir la place majeure que joue les dynamiques d'acteurs au fil de l'activation de la ressource. Leurs présences sont fondamentales. Dans ce processus, profondément collectif, la multiplication du nombre d'acteurs de par leur nombre et surtout par la diversité est un marqueur fort de la réussite du projet. FONTAN et KLEIN (2003) démontrent les bénéfices sur l'inclusivité sociale de projets de reconversion économique de quartiers montréalais à travers l'intégration d'une grande variété d'acteurs, allant de l'entrepreneur à l'association du quartier. La multiplication des attentes et des actions entreprises par les acteurs dans le projet enrichit par de nombreux aspects le contenu de la ressource. Cette variété d'acteur est la clé de la réussite d'un apprentissage collectif, qui peut-être plus important que la ressource territoriale en elle-même dans le développement d'un territoire. Comme le résume DUPERRE (2007) dans ses écrits, c'est « l'expérience partenariale qui permet la construction de la ressource ».

L'apprentissage collectif, la clé de voûte de l'activation d'une ressource, prend donc différentes formes et se construit en plusieurs étapes au fil du processus. Dans l'ordre logique des choses, les premières dynamiques d'acteurs vont apparaître entre les acteurs d'un même

secteur où aux objectifs similaires. Par la suite, ces discussions vont exister entre des organisations aux objectifs différents mais avec lesquels les compromis et les avancées sont possibles. Lorsque les mécanismes de coordination et de coopération sont suffisamment développés au sein d'une gouvernance acceptée de toutes et de tous, la dynamique sera la ressource en elle-même. L'enrichissement des rapports entre les acteurs mènent au développement d'apprentissages collectifs à différentes étapes du processus. Ces derniers peuvent se situer au niveau de la connaissance de la ressource et donc du territoire, ou encore autour de méthodes de travail communes menant à l'empowerment des acteurs locaux. Ces compétences sont, à l'image de la ressource territoriale et du territoire construit, acquises au fil du travail collectif.

Pour que ces apprentissages et ces dynamiques d'acteurs soient efficaces, il est nécessaire d'avoir la présence de médiateur ou animateur territorial. Ce dernier a pour objectif le bon déroulement de la construction des liens entre les acteurs. Il empêche une confiscation de la direction du projet par quelques leaders et donc la concentration de la ressource territoriale seulement sur un objectif singulier et unique. Cet acteur, pouvant discuter avec toutes et tous, cherche, avant tout, à garantir les équilibres territoriaux du territoire. Son arme principale est donc la diplomatie avec la place centrale du discours pour lever les incompréhensions entre les parties ayant des objectifs contradictoires et aller vers le compromis. Ces apprentissages collectifs et ces nouvelles dynamiques doivent mener à l'action et l'opérationnalité. On revient à cette idée d'un territoire à construire et donc d'un mouvement allant de la chose réelle à la chose représentée devant mener à l'opérationnalité du processus et la mise en projet de la ressource. Cette phase demande un cadre formel avec une gouvernance, des règles, des objectifs et des échéances (financières, temporelles, etc...) et requiert une mise en projet de la ressource au sein d'un projet de territoire.

### ***Une reconfiguration des relations dans le cadre de projet de territoire :***

La notion de projet de territoire a été mise en avant et grandement développée par le travail commun de ROUX et LAFARGE (2007), deux chercheurs appartenant, à l'instar du reste des notions présentées, à l'Ecole Grenobloise. Ces derniers ont mis en avant le rôle clé que joue la notion de projet dans les relations entre le territoire et la ressource. Il faut voir la relation entre ces trois notions comme un cercle vertueux où chacun à son rôle et influe sur l'autre. Comme ils le décrivent, « le territoire représente le résultat, le projet représente le moteur du processus et la ressource le moyen d'agir ». Jusque-là, on avait mis en évidence le

lien existant entre la ressource et le territoire, le projet est tout aussi important. C'est dans cet acte, cette structure, que va s'inscrire l'opérationnalité du processus d'activation et toutes les étapes qu'il implique : révélation de la ressource, son élargissement et légitimation, son fonctionnement et son renouvellement. C'est à travers le projet que l'action publique va agir sur le territoire et les habitants qui le composent.

Le projet représente le document, le concret, ce qui est visible et qui va matérialiser le processus d'activation de la ressource. Autrement dit, c'est l'élément qui va légitimer le bien fondé de développer cette ressource pour le territoire que l'on idéalise, celui que l'on vise de manière utopique. A travers un processus de régulation et de négociation, une légitimation du projet se concrétise au sein de ce travail fastidieux qu'est le projet de territoire. Ensemble, les acteurs, au cœur du projet, mettent en commun leurs intentionnalités pour donner une orientation de l'action qui va créer le territoire à travers la ressource territoriale.

On a évoqué à de nombreuses reprises au sein des notions clés convoqués dans ce mémoire la place centrale des jeux d'acteurs dans le développement territorial et de quel manière la réussite du projet de territoire repose sur la construction d'un collectif, passant par la multiplication de méthodes de coopération et d'actions communes. En partant de ce constat, et comme l'expliquent les deux chercheurs cités plus haut, on peut considérer la gouvernance du projet de territoire comme une variable intéressante de la réussite de ce type de construction collective. Cette dernière exprime matériellement les dynamiques d'acteurs et les processus de coopération en œuvre dans le projet. Autrement dit, à travers la gouvernance on peut juger en partie de la pertinence d'un projet de territoire. Les trois critères sur lesquels repose la gouvernance sont les suivants : la multiplicité ou non des acteurs (inclusivité de tous les types d'acteurs d'un territoire donnée), la définition d'un espace donnée (représenter ce qui est dedans et en dehors) devant devenir le territoire construit imaginé et l'élaboration d'actions et de productions communes (l'apprentissage collectif des acteurs territoriaux). En comparant cette gouvernance concrète et tangible au territoire idéalisé, on peut se donner une idée de la réussite ou non et donc d'une légitimation cohérente ou non de la ressource territoriale à activer.

### ***L'opérateur territorial, un animateur clé dans la mise en dynamique des acteurs du territoire***

Pour recentrer cette présentation des notions clés qui seront abordées dans le mémoire à travers le rôle du SMRR, il est important de mettre en avant une dernière notion, assez récente, dans la thématique du développement territorial étudié par l'école grenobloise : l'opérateur

territorial. En 2011, Pierre-Antoine LANDEL et Bernard PECQUEUR définissent cette notion dans le prolongement des acteurs que l'on a appelé auparavant les « animateurs territoriaux ». Dans cet article d'une dizaine de pages, les chercheurs cherchent à définir la notion d'opérateur territorial pour poser une base qui servira de prolongement à de futurs travaux sur cette notion. Jusqu'ici, l'animateur territorial représentait un acteur central du développement de dynamiques entre les acteurs du projet. En veillant au bon déroulement des échanges, en empêchant la confiscation du projet par quelques leaders et en usant du discours pour favoriser le compromis, l'animateur facilitait les échanges entre les acteurs territoriaux.

Ici, le rôle d'un opérateur territorial va plus loin, ce dernier « intervient lorsque l'on constate une intention de construction et d'appropriation de ressources territoriales, reposant sur une organisation dotée d'une certaine forme d'autonomie ». Il est souvent force d'initiative et intervient à quelques ou bien à toutes les étapes de l'activation d'une ressource. Il est présent dans la réalisation de ces phases du développement territorial pour répondre à des contextes de mutations et de crises du territoire avec comme vision un bien commun et un équilibre du territoire entre les différentes intentionnalités. Il met en évidence les problèmes partagés par tous les acteurs locaux et accompagne les évolutions et les réponses. Sa forme peut être multiple et il existe une importante variété de typologie. Que ce soit par le type de son organisation (publique, privée ou bien mixte) et/ou par son niveau d'articulation autour d'une même ressource territoriale : des collectifs se concentrant autour de l'activation d'une ressource spécifique ou bien un acteur actif sur de multiples projets d'un même territoire.

Pierre-Antoine LANDEL a prolongé ces travaux sur cette notion autour de la question de la caractérisation de ces opérateurs territoriaux à travers différentes entrées : En 2017 avec DURAND, il se concentre sur les opérateurs territoriaux autour de la question de l'énergie, en présentant une douzaine d'exemples d'organisations différentes. En 2022 avec VIGNIE, il étudie un collectif du moulinage de Chirols, écomusée en Ardèche. De nombreux articles sont consacrés à cette notion depuis quelques années et un numéro entier de la revue *Norois* (revue de géographie générale publiée depuis 1954) lui est consacré en 2022. Ce mémoire s'inscrit modestement dans cette optique de caractérisation d'un opérateur territorial à travers l'étude d'un syndicat mixte ayant pour compétence l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial (Scot).

## Annnonce de la problématique et du plan

A travers ce mémoire, nous allons nous interroger et essayer d'évaluer l'implication du Syndicat Mixte Rives du Rhône sur le développement territorial sur son périmètre d'inscription et d'action. En partant des différentes notions présentées au préalable autour de l'activation de ressources territoriales et de l'importance des jeux d'acteurs, nous allons chercher à démontrer le ou les rôles que peut jouer le SMRR autour de ce processus. Cette analyse portera autour des tentatives d'émergence d'une identité territoriale à ce territoire donnée, peu défini et ancré territorialement, à travers l'activation de ressources patrimoniales. Pour s'interroger et développer sur ce sujet, nous nous poserons la question suivante : « *En quoi le syndicat mixte des Rives du Rhône représente un opérateur territorial adéquat et indispensable pour répondre aux enjeux particuliers de développement territorial de cet espace mal défini ?* ». Pour y répondre, nous nous concentrerons plus particulièrement sur le rôle que peut jouer cet organisme durant les deux premières phases de l'activation de ressources territoriales que sont la révélation et la légitimation. Le corpus étudié pour analyser ces deux phases sera l'étude menée dans le cadre de mon stage et la phase de transition vers la création d'un comité d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du territoire du SMRR. Pour interroger de la manière la plus profonde ce corpus nous nous poserons les deux questions suivantes : « *De quelle manière le SMRR anticipe les transitions et les crises de demain et fait évoluer le regard des acteurs locaux du territoire ?* » et « *Le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du Rhône des Côtes peut-il répondre aux besoins de spécification et de reconnaissance d'un territoire confondu et peu connu ?* ».

Pour débiter, nous concentrerons nos efforts à présenter les particularités de cette structure et de son territoire et ce que cela implique dans les missions du SMRR. La fin de cette première partie s'axera sur la méthodologie que j'ai mise en place pour répondre aux attentes de ma mission dans la continuité et la prise en compte des objectifs de ma structure. Par la suite, nous observerons les résultats de l'étude menée au cours de ce stage et de quel manière ces résultats et ce travail permet de contribuer à la volonté de développement territorial que se fixe le syndicat : l'activation de ressources territoriales pouvant faire identité commune autour d'elles. Cette activation passe par une phase de révélation entreprise dans cette étude à travers la mise en évidence de potentialité touristique (c'est-à-dire de ressource territoriale spécifique), d'enjeux à répondre pour ce secteur dans un futur plus ou moins proche (à comprendre, des éléments pouvant représenter des contraintes à l'activation de la ressource) et de leviers pouvant amener à une mise en tourisme plus accomplis (quels sont les moyens à approfondir pour activer



au mieux ces ressources). Dans une dernière partie, on travaillera sur le rôle que peut jouer le SMRR au sein d'un projet de territoire, une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des Rives du Rhône, cherchant à développer le territoire en valorisant et en amenant à la reconnaissance d'une destination avec un contexte socio-culturelle et un patrimoine local unique. Cette implication dans ce projet, représentant la deuxième étape d'activation d'une ressource territoriale est confrontée à un ensemble de contraintes et de limites dans sa gouvernance qui nous dira beaucoup sur la capacité de ce projet à répondre aux objectifs qu'il s'est fixés.

## I- Un diagnostic territorial touristique pour répondre aux missions du SMRR

### *1) Le contexte territorial et temporel du SMRR, en charge de l'application du Scot, dans lequel s'inscrit ma mission*

Au sein de cette première partie, nous allons définir les caractéristiques très spécifiques du territoire sur lequel opère le SMRR. A travers cette présentation de cet espace, nous pourrions mieux comprendre de quelle manière le SMRR inscrit les spécificités de son territoire d'inscription dans les orientations du développement territorial tel qu'il l'inscrit dans son document de planification Scot. Ce contexte nous permettra de mieux comprendre et définir l'action particulière que mène le syndicat sur ce territoire allant au-delà des tâches premières qui lui sont conférées dans un rôle qui peut s'apparenter à celui d'un opérateur territorial.

#### a) Le Syndicat mixte des Rives du Rhône : Une structure allant au-delà de l'application du document intégrateur de l'aménagement du territoire

##### ***Organigramme et territoire***

Le SMRR est un syndicat mixte composé de quatre employés permanents et d'un employé de l'association environnementale affilié à cette structure : Rives Natures. Le directeur est chargé du bon fonctionnement de la structure et travaille en collaboration étroite avec le président élu par les intercommunalités. Le nombre d'employés au sein du SMRR est important et s'explique par l'étendue des missions à accomplir pour ce syndicat (en moyenne 1,6 salariés dans les autres Syndicats porteurs du Scot)<sup>2</sup>. Le Scot, dans sa dernière révision, a été approuvé le 28 novembre 2019. Cette révision a mené, entre autres, à l'extension de son périmètre avec l'intégration de l'intercommunalité du Val d'Ay, de quelques communes ardéchoises (Ardoix

---

<sup>2</sup> Chiffre venant d'une étude menée par la Fédération des Scot auprès des Scot de France : *Coûts et financement des SCoT Enquête au 1er semestre 2022* à consulter directement sur le site de la fédération : [https://www.fedescot.org/images/publications/etudes/nos\\_etudes/etude\\_couts\\_SCoT\\_1er\\_semestre\\_2022.pdf](https://www.fedescot.org/images/publications/etudes/nos_etudes/etude_couts_SCoT_1er_semestre_2022.pdf)

et Quintenas) et du territoire de Beaurepaire à la suite de sa fusion avec le pays Roussillonnais pour devenir la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

### ***Financement***

Le financement du SMRR provient des habitants du territoire, qui contribuent à hauteur de 2,40 euros par an, ce qui permet de constituer un budget d'environ 679 821 euros. Les dépenses sont réparties de manière égale entre le fonctionnement général et les études. Comparativement à d'autres structures qui consacrent 70 % de leur budget au fonctionnement et 30 % aux études, le syndicat mixte Rives du Rhône investit équitablement dans ces deux volets. Cela est permis par un budget qui se situe dans la moyenne haute pour ce type de structure : une moyenne de 92 644 euros d'après la fédération des Scot de dépenses de fonctionnement contre environ 300 000 euros pour le SMRR. Mais aussi par une très bonne gestion de la trésorerie au fil des années.

### ***Missions et fonctionnement***

Son fonctionnement et la mise en place opérationnel du document intégrateur Scot l'entraîne à mener de multiples missions simultanément. Tout d'abord les études menées par le SMRR fournissent des informations essentielles aux élus des EPCI et sont cruciales pour les futures révisions du Scot, prévues tous les six ans. Le budget important accordé pour ces études permet un nivellement des dépenses dans le temps pour assurer la trésorerie. Parmi les études menées cette année, on retrouve une grande variété de thèmes étudiées : une étude sur la santé des habitants du territoire en lien avec la pollution atmosphérique, une autre sur la réhabilitation potentiel de friches industrielles (nombreuses sur le territoire) et l'accueil de stagiaires explorant de nombreux sujets : la thématique de l'accès à l'eau et des risques en lien, la thématique tourisme et culture ou encore un travail sur la densification de certains espaces fonciers sur le territoire. Outre ces études, le document Scot joue un rôle clé dans la validation des PLU et PLUI et de tous les documents d'aménagements à l'échelle communale et intercommunale. L'équipe du SMRR valide ou non ces documents s'ils sont en adéquation ou non avec le Scot. Enfin, ils font le lien entre divers décideurs publics dans la facilitation du travail collaboratif, comme en témoigne son implication dans des projets tels que l'organisation d'assises de l'eau ou de l'habitat à l'échelle du territoire Scot. Il possède un rôle de lien entre les intercommunalités qui le composent.

## ***Gouvernance***

Sa gouvernance repose sur l'élection d'un président parmi les élus communautaires et de 13 vice-présidents, issus des intercommunalités du SMRR. Le bureau et le conseil établissent leur pouvoir de décision en début de mandat, qui dure six ans, et sont responsables du recrutement et des orientations stratégiques du syndicat.

Les réunions, telles que le co-tech (comité technique) mensuel pour préparer le bureau syndical et le comité syndical trimestriel, permettent de faire le point sur les activités du SMRR, notamment sur les études en cours. Ces études sont présentées aux élus. Le syndicat se distingue par son approche peu politisée, servant principalement de véritable outil de prévision et de planification urbanistique à long terme, s'expliquant en partie par le fait qu'il est composé de six intercommunalités et près de cinq départements.

La relation entre le directeur et le président est cruciale pour le bon fonctionnement de la structure, qui est basée dans des locaux à l'espace Saint Germain à Vienne, la ville la plus peuplée du territoire sur lequel porte le document Scot. Le travail de planification et sur le long terme permet une certaine flexibilité, avec des horaires variés et la possibilité de télétravail.

## ***Objectif de ma mission et implication du SMRR sur la thématique tourisme***

Ma mission s'inscrit dans ce besoin et cette nécessité du syndicat mixte des Rives du Rhône de mener des études pour informer les élus, les acteurs du territoire et enrichir les informations nécessaires à la bonne compréhension du territoire par le document Scot. La thématique touristique comme culturelle représentent des zones grises où les connaissances du SMRR et son implication sont plus ou moins avancées. En effet, le tourisme, comme la culture, restent des sujets et des enjeux assez secondaires pour un Scot. Celui du SMRR ne déroge pas à cette règle. La question du développement touristique sur le territoire est principalement traitée sous l'angle de la question économique et de l'impact positif qu'il peut apporter sur le développement économique de ce dernier. Nous verrons par la suite, les quelques exemples de Scot ayant une application plus importante dans cette thématique.

Cependant, c'est un sujet à ne pas restreindre seulement à sa réalité économique car il est avant tout très transversal : on peut à la fois parler d'habitat, de mobilité, de conséquence et de l'implication du changement climatique. Ces thématiques sont clés dans un document Scot. De plus, le tourisme peut avoir un rôle fondamental pour mettre en avant l'attractivité d'un espace géographique en définissant ce qui fait territoire et donc ce qui fait cohésion entre les habitants

du SMRR THOUMIRE-ALCELAY (2018). Cette donnée est prise en compte par le SMRR. On peut citer son implication dans le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco d'une partie du territoire (cf. Partie III). Le SMRR y joue un rôle clé en étant un des principaux financeurs de cette démarche. Ce projet de territoire, à l'image du Scot, a pour but, affiché, d'apporter un peu plus de cohésion et de cohérence au sein de ce territoire hétérogène mais ayant des points communs et des potentialités. C'est tout l'enjeu se situant derrière la mise en tourisme d'un territoire comme celui du SMRR.

## b) Le SMRR, porteur d'un document Scot aux spécificités uniques en France

### **A la croisée des chemins administratifs...**

Pour comprendre au mieux les spécificités de l'action du SMRR sur son territoire, il faut avoir en tête que ce Scot est assez unique en son genre en France. Le Scot recouvre un territoire où vivent 283 000 habitants au sein de 152 communes, et s'étendant sur 1 866 km<sup>2</sup>, soit une densité de près de 152 habitants par km<sup>2</sup>. Pour donner un ordre d'idée, cela en ferait le 75<sup>ème</sup> département sur 120 en termes de population en France et cela le situe bien au-dessus de la médiane des Scot (71 811 habitants<sup>3</sup>). Le SMRR a la particularité d'être à la croisée des départements de la moyenne Vallée du Rhône. Concrètement, on trouve 5 départements au sein de ce Scot : Le Rhône, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche et la Loire. Cette réalité est unique en France. 5 départements pour la présence de 6 intercommunalités : Vienne Condrieu Agglomération, Entre Bièvre et Rhône, Porte de DrômArdèche, Val d'Ay, Annonay Rhône Agglo et le Pilat Rhodanien. Certaines de ces intercommunalités se trouvent simultanément sur deux départements : Vienne Condrieu au cœur du Sud-Rhône et du Nord-Isère et Porte de DrômArdèche comme son nom l'indique en Drôme et en Ardèche. Cette myriade d'acteurs territoriaux laisse de nombreuses zones grises dans la prise de compétence territorial (cf. le rôle officieux d'un Scot). Cette complexité représente une part très importante de la mission de cohérence territoriale que mène le SMRR sur ce territoire.

Cette multitude de périmètres administratifs s'observe avant tout dans la géographie du SMRR. Ces territoires diffèrent par leur réalité démographique et paysagère : certaines sont très rurales et de moyenne montagnes dans l'arrière-pays, d'autres composées de grands

---

<sup>3</sup> Un chiffre à retrouver au sein d'un panorama sur les Scot mené par le Scot Des territoires de l'Aube mené en 2020. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.syndicatdepart.fr/espace-telechargements>

espaces agricoles très divers (côteaux viticoles, plateaux arboricoles et des vallées céréalières) et des territoires très urbanisés et industrialisés le long du Rhône. Ce territoire est à la croisée de grandes métropoles : Lyon au Nord, Grenoble à l'Est, Saint-Etienne à l'Ouest et Valence au Sud. Mais aussi à la croisée de grandes destinations touristiques : les stations de ski à l'Est, les activités de plein-air du sud de l'Ardèche et de la Drôme et le riche patrimoine culturel de villes comme Lyon et Saint Etienne. Les parcelles de départements présents au sein du SMRR sont à la périphérie des attractions touristiques majeures de ces départements. Sur ce territoire de près de 80 kilomètres de long et de 50 kilomètres de large, les réalités et les situations sont multiples.

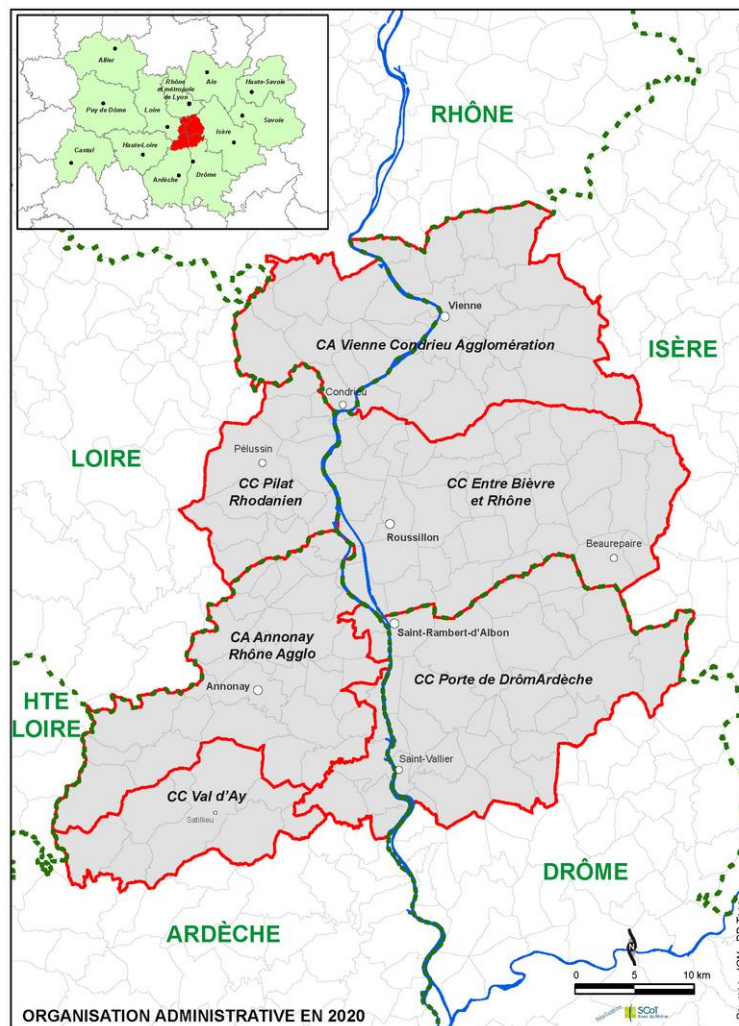


Figure 2 : Carte administrative du Scot Rives du Rhône que l'on peut retrouver dans le document Scot

On commence donc à discerner une problématique, qui est un véritable fil rouge pour le Syndicat mixte des Rives du Rhône quelle que soit la thématique travaillée : comment mettre en cohérence et faire territoire ensemble (dans ce cas-ci) sur un espace aux réalités, acteurs et

enjeux multiples et différents ? Comment discerner et faire émerger une identité commune sur ce territoire de passage entre des grandes métropoles ? Et dans ce cas particulier, comment amener une reconnaissance de la thématique tourisme sur l'ensemble des intercommunalités du SMRR ?

### **... impliquant une multiplication des acteurs**

Les spécificités administratives de cet espace impliquent une multitude d'acteurs (et notamment touristiques) sur le territoire du SMRR, que ce soit par la variété de types d'acteurs et du nombre de collectivités institutionnelles, qui impliquent une véritable problématique pour apporter de la cohérence au sein de cette thématique et du Scot en général. Il y a tout d'abord les acteurs institutionnels, multiples sur ce territoire : les offices de tourisme, qu'elles soient communales ou intercommunales, avec leurs multiples fonctionnements : régie direct, associatif ou bien EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial). Elles coordonnent les actions de promotion et de développement touristique à une échelle plus locale. Les intercommunalités participent aussi à l'aménagement du territoire, en créant par exemple des infrastructures de loisirs ou des circuits touristiques. Ces compétences ont été fortement renforcées avec la loi NOTRe, qui en 2017, a confié la charge de la promotion touristique et donc de la création des offices de tourisme aux intercommunalité<sup>4</sup>, la rendant par la même occasion obligatoire.

On trouve aussi de multiples agences de développement touristiques : les départementales (au nombre de 5), celle de la région Auvergne Rhône Alpes ou encore celle de l'Etat : Atout France. Ces agences élaborent des schémas départementaux, régionaux et nationaux de développement du tourisme et des loisirs, en définissant les priorités et les axes de développement. Elles ont également la capacité de financer des infrastructures touristiques majeures, contribuant ainsi à structurer les offres touristiques des territoires à différentes échelles. Ces structures interagissent avec une petite myriade d'organisation institutionnelle (que l'on peut voir sur le schéma qui suit) dont nous verrons leur implication par la suite.

On retrouve une importante variété d'acteurs privés du tourisme, principalement à l'échelle locale (communale et intercommunale) avec lesquels travaillent étroitement les OT intercommunales : prestataires de services liés au tourisme, les hébergeurs et les restaurateurs. Ces relations se développent à travers des liens de partenariat, enrichissant la destination touristique de l'OT en amenant de la visibilité et des services aux partenaires. Ces acteurs privés

---

<sup>4</sup> Voir en annexe le tableau de répartition des compétences des collectivités territoriales

peuvent aussi fournir des outils aux OT comme des bases de données touristique comme APIDAE (1ère base de données touristique en Auvergne Rhône Alpes) et FluxVisions (outil d'Orange permettant de suivre les flux de touristes sur le territoire en analysant leurs données géo-téléphoniques).

Enfin, de nombreux acteurs associatifs entrent en interaction avec les OT intercommunales pour remplir des rôles différents. La gestion de nombreux musées du territoire, dont les OT intercommunales assurent la promotion, sont assurés par des associations locales et leurs bénévoles. A une autre échelle, les associations viennent en aide aux acteurs privés et institutionnels du tourisme pour assurer leurs droits de travailleurs comme ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme) ou l'APST (Association professionnelle de solidarité du tourisme).

Les offices de tourisme intercommunaux, représentant l'action intercommunale des territoires, est l'échelle retenue pour analyser et traiter de la thématique touristique sur le territoire du Scot. Ce sont les acteurs préférentiels institutionnels avec lesquels traitent le SMRR. Ces OT en charge de la promotion touristique du territoire sont une échelle très intéressante pour comprendre les jeux d'acteurs, les offres et les stratégies touristiques du SMRR.

Comme nous l'exprime la mise en contexte territorial du SMRR, la recherche d'une cohésion et d'un développement de l'offre touristique pourrait résider dans la mise en réseau des multiples acteurs institutionnels du territoire. La demande initiale de ma mission de stage semble cibler cet angle d'analyse.

### c) Des échéances temporelles s'entremêlent pour le SMRR

Cette mission répond à des enjeux géographiques comme nous venons de le voir mais aussi à des enjeux temporels qui sont multiples pour le SMRR. Que ce soit dans la temporalité d'un document de planification qu'est le Scot, de l'agenda politique propre à un syndicat mixte ou de par sa participation active à un projet de territoire ayant sa propre temporalité.

#### ***La temporalité du document Scot***

Le document Scot est en continuel évolution pour s'adapter aux nouvelles lois étatiques et aux nouvelles réalités des territoires. Au fil du temps, les réalités d'hier ne sont plus celles



d'aujourd'hui. Il existe plusieurs temps forts dans un Scot : sa création, son bilan et sa révision. Cela fait 5 ans que ce document a été validé. Il est temps pour le SMRR d'en faire son bilan et sa révision qui paraît inévitable. Son bilan passe par des études comme celle que j'ai menée pour faire le point sur l'évolution des multiples secteurs qui composent le Scot Rives du Rhône. A l'image d'un stage sur la culture et le tourisme au sein du SMRR en 2015 pour sa future révision en 2019, je mène cette étude pour faire le bilan et orienter les futures révisions du document Scot.

Le début de la prochaine révision du Scot est prévu pour 2026 et s'étendra jusqu'à 2030, ce délai est très serré dans le contexte actuel de l'aménagement du territoire. Avec la nécessité d'appliquer l'objectif Zan d'ici 2050, c'est-à-dire zéro artificialisation nette, qui a été décrété par la loi climat et résilience de 2021 appliquant une partie des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Cet objectif ambitieux laisse présager d'une importante révision du Scot et un travail très important pour le syndicat mixte. Dans ce contexte, de nombreuses études sont lancées depuis plusieurs mois avec un accompagnement pour atteindre l'objectif intermédiaire de la division par deux de l'artificialisation des terres d'ici 2030. Cet objectif majeur sera à allier avec des problématiques devenues fondamentales aujourd'hui, du au changement climatique comme la gestion de l'eau et des risques de catastrophes naturelles (inondations et sécheresses notamment).

### ***La temporalité politique***

Cette temporalité est double avec la temporalité politique qui pourrait avoir de nombreuses conséquences sur les conditions et les objectifs du Scot d'ici les prochaines années. Avec les futures élections municipales de 2026, les équilibres politiques pourraient être bousculés à l'échelle des communes et par effet domino sur les intercommunalités et le syndicat mixte du SMRR. Avec un président, apprécié et reconnu de tous, qui ne se représentera pas, une certaine instabilité se profile dans une période qui sera charnière pour la structure en pleine période de révision du document. Cela augmente le sentiment et la nécessité de lancer ces processus de bilan et de révision du document Scot.

### ***La temporalité du projet Unesco***

Une dernière temporalité est à prendre en compte pour maîtriser l'ensemble du contexte temporel du syndicat mixte, c'est celle de la démarche d'inscription au patrimoine de l'Unesco des vins septentrionaux des Côtes du Rhône. Ce projet dans lequel est fortement impliqué le

syndicat mixte des Rives du Rhône (sur lequel portera la troisième partie de ce mémoire) a sa propre temporalité qui possède un lien important avec ma mission de stage. Un projet tel que celui-ci, qui demande une quinzaine d'années à aboutir, laisserait penser que le temps ne presse pas. Cependant, le projet est en pleine inventaire du patrimoine en lien avec les biens à inscrire à l'Unesco. Ce travail de diagnostic territorial que j'ai mené sur les thématiques tourisme et culture s'inscrit lui aussi dans ce travail d'inventaire et de mise en valeur d'éléments patrimoniaux du territoire. C'est donc une triple temporalité qui explique ce stage-ci sur cette thématique et dans cette période.

## *2) L'appropriation du cadre méthodologique*

C'est à travers une meilleure compréhension des spécificités de la mission du SMRR sur ce territoire spécifique que l'on peut répondre à la mission qui nous est attribuée. La recherche toute particulière d'une identité territoriale pour mobiliser les acteurs locaux peut passer par la recherche de ressources à activer. Autour de ce processus d'activation, les acteurs du territoire aux intérêts différents pourront se réunir pour converger vers une vision cohérente de ce territoire. En comprenant mieux les objectifs que le SMRR se fixe explicitement et implicitement, le porteur de l'étude est en capacité de problématiser son étude et de diriger son attention vers ce qui importe vraiment à sa structure.

### a) De nombreux constats à l'issue de l'Etat des lieux de l'offre touristique du territoire

En ayant en tête l'ensemble du contexte, territorial comme temporel, on peut accomplir un diagnostic touristique cohérent du territoire du SMRR. Pour cela, il nous reste à s'approprier le cadre méthodologique établi par la mission de stage. Cette première étape demande beaucoup de travail sur la méthodologie mais aussi beaucoup de temps de recherche : que ce soit pour établir l'offre touristique sur le territoire, ce qui peut être fait dans d'autres documents Scot sur la thématique touristique et ce qu'on dit des travaux scientifiques récents. Concrètement, c'est une phase de découverte pour assimiler le territoire, le syndicat mixte et la thématique tourisme, telles qu'elles ont été présentées auparavant dans ce mémoire. De nombreux constats ont pu être mis en évidence durant cette exploration.

### ***Une activité touristique riche et variée***

A la suite d'un état des lieux approfondi du territoire du SMRR et de l'offre touristique existante au sein des 6 intercommunalités composant le Scot<sup>5</sup>, on remarque qu'il existe une offre touristique riche et variée<sup>6</sup>. Elle s'exprime dans la diversité des typologies touristiques existantes : Au Nord, autour de Vienne, on trouve un territoire propice à un tourisme culturel et à la pratique de l'œnotourisme avec la présence de nombreux musées dont le célèbre musée de Saint Romain en Gal, du fameux festival Jazz à Vienne (plus de 200 000 festivaliers cette année) et de la présence de vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) reconnu à l'international comme le Côte-Rôtie, le Condrieu et le Saint Joseph. Des caractéristiques propres à attirer un tourisme d'affaires, tourisme caractéristique par son aspect très lucratif. Le reste du territoire est spécialisé plutôt dans un tourisme vert avec la présence du PNR du Pilat, d'activités outdoors, de plusieurs Espaces Naturels Sensibles à découvrir et de multiples sentiers de randonnées et cyclistes. Ces territoires possèdent de véritables locomotives touristiques, à l'image de Saint Romain en Gal, comme le Palais Idéal du Facteur Cheval (250 000 entrées annuelles) dans l'intercommunalité de Porte DrômArdèche et le safari de Peaugres (300 000 entrées annuelles) dans l'intercommunalité d'Annonay Rhône Agglo.

Des typologies touristiques nouvelles et à fort potentiel connaissent une forte dynamique sur ce territoire. Ici on évoque le slow tourisme ou tourisme durable (RUIZ,2013), qui est un tourisme « *du temps choisi, garant d'un ressourcement de l'être (pause, déconnexion, lâcher-prise, mais aussi bien-être, temps pour soi, santé), peu émetteur de CO<sub>2</sub>, respectant l'écosystème du territoire d'accueil et synonyme de patience, de sérénité, d'améliorations des connaissances et des acquis culturels.* »<sup>7</sup>. Ce tourisme comprend aussi des pratiques d'itinérances avec des cycloroutes très présentes comme la Via Fluvia et la ViaRhôna et aussi du tourisme spirituel avec les chemins de pèlerinages et de grandes randonnées (GR) passant par des sites religieux dans le sud-ouest du territoire, à la Lalouvesc notamment.

---

<sup>5</sup> Basé sur une proposition de diagnostic développé au sein d'un article : *Le Scot, un outil adapté à la planification touristique*,(2018) de Philippe Caparros. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.tourisme-espaces.com/doc/10024.scot-outil-adapte-planification-touristique.html>

<sup>6</sup> Voir en annexe une carte synthétique de l'offre touristique sur le territoire du SMRR produite durant mon stage

<sup>7</sup> Définition donnée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires dans l'article suivant : **Le « slow tourisme », de quoi parle-t-on ?** publié le 22 juin 2022

## ***Un rôle limité du document Scot dans la thématique touristique à l'exception de certaines particularités***

En observant de manière synthétique sans être exhaustif les autres Scot et leurs manières de traiter la thématique tourisme, j'ai observé une prise en compte limitée de la thématique à l'exception de certains qui mettaient en avant la place et le rôle du tourisme dans la construction d'une identité territoriale et de la cohésion d'un territoire. Il existe deux cas de figures où l'implication des Scot peut-être bien plus importantes. Des cas de figures où le Scot applique deux lois clés d'aménagements de territoire aux caractéristiques touristiques très importantes :  
-L'application de *la loi Montagne* (1985), relative à l'aménagement des zones de montagnes, a pour objectif de préserver les grands équilibres que sont le développement touristique et la préservation de la biodiversité. Cette loi fut complétée en 2016 en devenant *la loi montagne II*, avec notamment, la création des UTN<sup>8</sup> (Unités touristiques nouvelles), permettant des opérations de développement touristique sous la responsabilité du Scot au sein des territoires lois montagnes (pour les plus importantes d'entre elles). Ces UTN permettent la création d'aménagement touristique d'ampleur respectant les grands équilibres. Elles sont particulièrement nombreuses dans les Scot se situant dans les Alpes françaises (ex : le Scot de la Tarantaise Vanoise<sup>9</sup>).

-L'application de *la loi Littoral* (1986), qui est le pendant de la loi montagne mais pour les littoraux français. En lien avec cette loi a été créé en 1983, le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)<sup>10</sup> qui est un document de planification et un outil d'aménagement du territoire relatifs à la mise en valeur et à la protection du littoral. Rarement mis en place en métropole, ce document représente un chapitre individualisé du Scot du Bassin de Thau<sup>11</sup> (à proximité d'Agde) qui permet la bonne répartition des activités humaines et de la préservation de la biodiversité avec une prise en compte de l'activité touristique sur le territoire.

A l'exception de ces deux cas de figure, spécifiques à des territoires (exclusivement) touristiques et saisonniers tels que les stations de sports d'hiver et balnéaires, il n'existe pas de textes ou d'outils de planification obligatoire et spécifique au tourisme pour les Scot. Cela fait partie des zones grises où le Scot décide ou non d'intervenir.

---

<sup>8</sup> La page du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) définit clairement le concept d'UTN : <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/lunite-touristique-nouvelle-utn>

<sup>9</sup> Un lien vers le DOO du Scot la Tarantaise Vanoise : <https://www.tarentaise-vanoise.fr/documents-scot/>

<sup>10</sup> Définition proposée par le site Géo-Confluence, à retrouver à l'adresse suivante : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/schemas-de-mise-en-valeur-de-la-mer-smvm>

<sup>11</sup> Document à télécharger sur le site du Scot Bassin de Thau à l'adresse suivante : <https://www.smbt.fr/blog/outil/scot/>

### ***Travaux scientifiques sur ma thématique et le territoire étudié***

En parallèle de l'étude de l'offre touristique du SMRR et de la manière dont pouvait être traitée la thématique tourisme de manière générale au sein d'un Scot en France, j'ai mené des recherches sur des travaux scientifiques et des études qui auraient été menées sur le territoire du SMRR. Ce travail de recensement de travaux a été grandement facilité par les échanges que j'ai pu avoir avec les membres de ma structure qui m'ont aiguillé dans les bonnes directions. J'ai pu découvrir le diagnostic territorial d'un rapport de stage d'Anaëlle Thollot, stagiaire au SMRR en 2015, avec lequel j'ai pu comparer l'évolution en 10 ans de l'offre touristique sur le territoire du Scot Rives du Rhône. Par la suite, j'ai découvert une étude d'une chercheuse qui a pu me permettre de problématiser mon diagnostic territorial.

C'est une étude sur le panorama économique des Rives du Rhône menée en septembre 2023 par l'économiste Magali Talandier<sup>12</sup> qui apporte des enseignements sur l'activité touristique à l'échelle du Scot. Comme observé au cours de l'état des lieux exploratoire, l'activité touristique est riche et variée sur le territoire du SMRR. On note la présence de sites touristiques attractifs, une grande variété de typologies touristiques et des stratégies touristiques variées et répondant à de multiples physionomies qui sont mises en place par les différents offices de tourisme intercommunaux. Cependant cette offre pourrait être plus efficiente d'après l'analyse de la chercheuse de Grenoble, Magali Talandier, qui définit cette dernière de la manière suivante « *une offre touristique riche mais insuffisamment connue et peu mise en réseau à l'échelle [du Scot] Rives du Rhône* ». L'offre touristique du Scot est trop peu reconnue en étant à la marge d'offre touristique majeure à proximité (cf. présentation du territoire). Contribuer à combler ses faiblesses, c'est contribuer à une meilleure attractivité du territoire et à une meilleure image, soutenir les acteurs économiques locaux, apporter des richesses externes et répondre au mieux aux défis de la transition écologique que connaissent et vont connaître les Rives du Rhône dans les années à venir.

---

<sup>12</sup>Les principaux enseignements de l'étude sont à retrouver à l'adresse du site web du Scot Rives du Rhône : <https://www.scot-rivesdurhone.com/letude-sur-les-panoramas-economiques-des-rives-du-rhone-est-disponible/>

## SYNTHESE

### LES IMPACTS TERRITORIAUX D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIALO-INDUSTRIEL

Le profil « industrialo-résidentiel » du territoire est un atout, mais qui peut aussi générer des tensions (acceptabilité des activités industrielle de plus en plus difficile ; problématique de l'accès à l'emploi féminin ; impacts environnementaux ; beaucoup d'emplois intérim !!). Ce profil reste une spécificité peu commune en France, avec – en plus – la proximité des axes de communication, le potentiel du fluvial, et le voisinage d'une métropole hyper-dynamique. Le tourisme peut très certainement être un peu plus développé, à l'échelle là-encore du SMRR, pour venir apporter des richesses externes et soutenir le commerce local.

#### 3// La faiblesse de l'économie touristique : mirage ou potentiel levier ?

Constats :

- en nombre d'emplois et en retombées économiques pour le territoire
- une offre touristique riche mais insuffisamment connue et peu mise en réseau à l'échelle Rives du Rhône. Une réflexion sur le tourisme encore pensée au niveau départemental et un potentiel touristique souvent éclipsé par des sites / pôles d'attraction mieux identifiés au niveau de chaque département.

Enjeu à travailler collectivement :

- quels leviers activer ? Quelles complémentarités trouver ?
- Quel marqueur identitaire ? Jusqu'où peut-on aller dans ce domaine ?

Figure 3 : Extrait de *L'étude sur le panorama économique du SMRR Rives du Rhône*, TALANDIER (2013)

En partant de ce postulat, confirmé par l'état des lieux du mémoire d'Anaëlle Tholot et de mon état des lieux personnel, il faut pouvoir évaluer à quelle étape en est cette mise en réseau de l'offre touristique et par quel biais et quels leviers peuvent évoluer ces liens entre les territoires. Cela pourrait être évalué à travers une cartographie des acteurs touristiques du SMRR.

#### b) Appropriation et Spécification de la méthodologie initiale

Pour faire émerger une cartographie des acteurs touristiques d'un Scot et mettre en évidence la mise en réseau existante entre ces derniers, il est important de mettre en place une méthodologie cohérente et efficiente. En partant de la demande initiale de ma mission, j'ai établi une méthodologie pour mener une série d'entretiens semi-directifs, en s'inspirant de mon état des lieux et de mes intuitions de « chercheur » qui en découle mais aussi à l'aide de mes expériences universitaires au cours de mon master de Géopoésice.

#### ***Des entretiens ciblés***

Pour établir une cartographie des acteurs, il est important d'aller à leur rencontre pour récolter des informations que l'on ne trouve pas au sein des bases de données et de la documentation touristique des offices de tourisme intercommunaux. Comme ma structure me le demandait, j'ai effectué une quinzaine d'entretiens à la fois avec des acteurs touristiques et

culturels. Au vu des spécificités de ma structure, je me suis concentré sur les acteurs institutionnels du territoire. Il aurait été encore plus enrichissant d'interroger dans le même temps des acteurs socio-professionnels mais j'ai dû faire face à plusieurs limites : de temps, seulement 5 mois de stages (voir en annexe le diagramme de Gantt du stage), la taille du territoire et le nombre important d'acteurs qu'ils englobent ainsi que la prise en compte de deux thématiques impliquant de nombreux enjeux et problématiques. Ce sont 13 entretiens qui ont été menés sur ce territoire auprès d'acteurs institutionnels territoriaux (voir en annexe la liste complète des entretiens menés). La répartition d'entretien entre les deux thématiques est révélatrice d'un certain rapport de force et qui explique la concentration de ce mémoire sur la thématique tourisme. L'explication réside dans le fait que la compétence tourisme est une compétence obligatoire pour les intercommunalités (échelle de préférence d'action pour le Scot) à contrario de la compétence culture. Dans ce rapport, ce sont donc 8 acteurs touristiques qui ont été interrogés : 6 directeurs et directrices des offices de tourisme intercommunaux du territoire du SMRR, et deux acteurs fédérateurs du territoire en la personne d'une responsable territoriale de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et un représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes (un responsable du tracé médian de la ViaRhôna). 5 acteurs culturels ont été interrogés : un élu de la commune de Lalouvesc en charge de la culture, la chargée de l'action culturelle du Jazz à Vienne, le directeur des affaires culturelles de la commune d'Annonay et de l'intercommunalité d'Annonay Rhône Agglo, la responsable du service culture d'Entre Bièvre et Rhône et la chargée de mission Action culturelle du département Ardéchois par l'intermédiaire d'un collègue Florian Sorbes, responsable de la mission inventaire en lien avec la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Au cours de ces entretiens, l'objectif était donc de compléter les informations obtenues au cours du premier état des lieux en mettant en évidence les liens, existants ou non, entre les acteurs touristiques du territoire et en évaluant les principaux enjeux et problématiques auxquels ils peuvent faire face.

### ***L'apport théorique des enseignements de Géopoésice***

Pour mener à bien cette mission et obtenir une visualisation des jeux d'acteurs touristiques existant sur le territoire du SMRR, je me suis inspiré assez naturellement d'un atelier mené quelques mois plus tôt durant ma deuxième année de master. Cet atelier avait pour but d'interviewer les acteurs entrant en jeu dans les nouvelles normes de stationnement privées dans la métropole de Grenoble pour établir une cartographie de ces derniers pour le compte de l'Agence d'Urbanisme de la métropole. Nous devons mettre en évidence les liens qu'ils

existaient ou non entre eux, les difficultés auxquels ils faisaient face et quelles étaient leurs perspectives sur le futur du stationnement en ville.

Le lien me semblait tout trouver pour appliquer les apports théoriques et pratiques de ce travail d'atelier mais aussi d'autres ateliers menés au fil de mes études pour mener à bien des entretiens. L'expérience de ce travail m'a beaucoup aidé dans ma capacité à éviter par avance des biais et des difficultés connus auparavant. Pour que ces entretiens soient menés correctement, il est nécessaire de mettre en évidence ce que je cherche à établir durant l'entretien avec les acteurs touristiques.

### ***La construction d'hypothèses sur la mise en réseau des acteurs***

En partant de la problématique de base de la chercheuse Magali Talandier, sur le manque de mise en réseau de l'offre touristique et de la nécessité d'identifier les leviers pour développer cette mise en réseau, je me suis aidé des travaux du projet Transfrontour<sup>13</sup> mené auprès des acteurs touristiques pour mieux connaître leurs opinions sans les avoir encore rencontrés.

Cette étude met en évidence les différents leviers et freins qu'identifient les acteurs touristiques dans la mise en place d'un réseau d'entente entre ces derniers. Ce qu'on apprend, notamment, c'est que les leviers principaux liés au développement de ce réseau serait la mise en place de projets et d'actions communes. Ces leviers de développement doivent être accompagnés de leviers communicationnels autour de réunions communes entre les offices de tourisme intercommunaux et la présence d'un référent clé, une sorte de leader que l'on pourrait rapprocher à la figure d'opérateur territorial de LANDEL et PECQUEUR (2013) pour mener et initier les rencontres et les actions communes. Un acteur qui se définirait comme « *une organisation réunissant des acteurs et des pratiques pensées pour construire de la ressource territoriale* [dans notre cas des objets et des stratégies touristiques] ». Tout cela ne serait possible sans une volonté d'implication commune des acteurs et d'être prêt à consentir du temps à la construction de projets et d'actions communes.

A partir des enseignements de ces savoirs scientifiques et de mes recherches, de nombreuses questions émergent pour répondre à la problématique et aux questions de Magali Talandier pour évaluer la possibilité d'une mise en réseau de l'offre touristique : Y-a-t-il une volonté commune de travailler ensemble ? Où en sont les liens existants entre les acteurs

---

<sup>13</sup> Vidéo disponible sur YouTube de la restitution des résultats de l'étude Transfrontour à l'occasion de l'Université d'hiver, organisée à Saint Gervais par le Pôle Tourisme Montagne Inventive de l'Université Savoie Mont Blanc, le 19 janvier 2018 : [https://www.youtube.com/watch?v=kpdrJLKk3kQ&ab\\_channel=Universit%C3%A9SavoieMontBlanc](https://www.youtube.com/watch?v=kpdrJLKk3kQ&ab_channel=Universit%C3%A9SavoieMontBlanc)



touristiques ? Quels sont les facteurs sur lesquels reposent la construction de ces liens ? Quels peuvent être d'autres facteurs potentiels pouvant émerger pour regrouper les acteurs ? Par qui cela peut passer ? Existents-ils déjà des projets communs de mise en tourisme des territoires ? En partant de ces questions, la base d'un questionnaire d'entretien semi-directif est construite.

### ***Adaptation au fil des entretiens***

Après chaque entretien, qui dure en moyenne entre 50 minutes et 1 heure et demi, je retranscris le contenu en répartissant les réponses de l'interlocuteur dans les différentes grandes questions que je me pose. Au fil des entretiens, des enjeux et des liens prennent de l'importance alors qu'ils n'étaient que des intuitions basées sur mes recherches où bien n'avaient même pas encore été envisagées. A chaque entretien, mon questionnaire évolue pour répondre aux nouveaux enseignements qui émergent des entretiens précédents. Ce questionnaire évolue aussi en fonction des spécificités des territoires dont les offices de tourisme intercommunaux sont chargés respectivement. Il existe autant de questionnaires différents que d'acteurs interrogés.

Ce sont des leviers, des enjeux et des liens qui sont mis en évidence à chaque rencontre et qui permettent de rendre limpide des espaces qui étaient encore très opaques après mes recherches préliminaires. Au long de ces entretiens, les questions sont rangées dans des thématiques de plus en plus catégorisées (voir en annexe des extraits d'entretiens).

### ***Une analyse croisée thématique des entretiens***

Après avoir mené ces 13 entretiens, l'heure est à l'analyse des retranscriptions. Pour cela, j'ai fait des analyses croisées thématiques sur Excel autour des questions majeurs qui ont émergé de la phase de recherche et de la production de données qualitatives (les entretiens). J'ai complété ce tableau en y ajoutant des extraits d'entretiens et de l'état des lieux préliminaire. Cela m'a permis de mettre en évidence toutes les réponses des différentes intercommunalités composant la diversité du SMRR sur une même thématique.

Après cette étude, une cartographie de la mise en réseau des acteurs institutionnels touristiques du territoire du Scot émerge dont les résultats vont être présentés par la suite. Cette cartographie a été pensée et envisagée pour répondre aux objectifs de cette mission et plus globalement aux objectifs que se fixent le SMRR. Ces constats répondent aux besoins spécifiques à ce territoire que met en avant le SMRR : la nécessité de construire une identité à ce territoire en développant des ressources insoupçonnées de manière collective autour

d'acteurs qui peuvent avoir des intérêts différents pour ce territoire et qui ne se connaissent pas forcément de par la non définition de certains aspects du territoire (notamment institutionnel).

## II- Une mise en réseau partiel des acteurs touristiques du SMRR devant être complété par la mise en place d'actions et de projets communs

L'analyse des entretiens menés auprès des acteurs touristiques a permis de mettre en évidence et de mieux comprendre les mécanismes entrant en compte dans la mise en réseau d'acteurs de différentes intercommunalités au sein d'une même entité que représente le syndicat mixte Rives du Rhône. Au sein de cette partie, nous explorerons les résultats de la cartographie des acteurs et la manière dont le syndicat mixte des Rives du Rhône exploite les enseignements de cette étude.

### *1-Les enseignements de la cartographie des acteurs*

#### a) La mise en évidence de leviers à travailler pour une plus grande mise en réseau de l'offre touristique

L'étude menée au cours de mon stage, dont nous allons présenter les principaux enseignements au cœur de cette partie, répond à un objectif majeur pour un opérateur territorial tel que le SMRR : mettre en évidence une ressource potentielle trop peu reconnue et mise en valeur. En reprenant le tableau récapitulatif sur les étapes de l'activation d'une ressource, ce travail, à l'image des autres études que mène le SMRR, représente la première étape de révélation de la ressource. En partant de différents constats remontés par des acteurs locaux, le SMRR décide d'explorer cette potentielle ressource dans sa mission de développement territorial consistant à faire reconnaître son territoire.

### ***Une volonté d'échanger partagée de tous***

*Un très bon accueil des acteurs touristiques* : Durant mes entretiens, j'ai pu observer des actrices et des acteurs particulièrement concernés par ma mission. Les interrogés m'ont accordé tout le temps que je souhaitais pour répondre à mes questions, quitte à ce que je déborde la plupart du temps pour passer d'une demi-heure, dans le mail de demande d'entretien, à près d'une heure à une heure et demie dans la majorité des cas. Ces derniers étaient intéressés et n'hésitaient pas à poser des questions sur la nature de ma mission ou bien sur les projets de territoire en rapport avec le tourisme dans lesquels étaient engagés le SMRR tout en demandant d'avoir accès au rapport final que j'allais fournir au syndicat mixte. La moitié m'ont préparé en amont de l'entretien des documents de leurs structures : budget, données sur la fréquentation, document de stratégie touristique ou encore brochure pour le grand public. Cela relève d'un réel contraste avec les acteurs culturels, qui globalement, répondaient peu à mes demandes d'entretiens. De plus, le temps qu'ils y ont consacré a été plus restreint avec moins de questions. Ce contraste renforce cette impression d'accueil très favorable des acteurs touristiques.

*Une envie partagée de tous de collaborer et de travailler ensemble* : Les interviewés reconnaissent assez bien le SMRR et les fonctions qu'il peut avoir et ne sont pas étonnés de ma venue ou des questions que je peux poser. Lorsque j'évoque des liens qui peuvent exister entre les offices de tourisme intercommunaux ou d'autres acteurs touristiques, tous évoquent certaines connexions existantes ou pas mais tous avec cette envie partagée de plus de collaboration et de travail commun. C'est un des points qui a le plus retenu mon attention. Cette volonté de collaborer et surtout cette vision qu'il découlerait plus d'avantages que d'inconvénients à une plus grande collaboration représente le point de départ nécessaire à une plus grande mise en réseau des acteurs.

### ***Des espaces géographiques similaires***

Une offre touristique d'une destination se construit sur les ressources que possède le territoire où l'on souhaite attirer des clients potentiels (les touristes). Comme nous allons le voir par la suite avec la clientèle touristique, il existe des offres touristiques se ressemblent entre les intercommunalités basées sur des typologies paysagères équivalentes. Ces paysages sont le terrain de jeu idéal des offices de tourisme et des acteurs touristiques pour favoriser la coopération entre eux autour de la mise en tourisme de ces espaces. Le SMRR possède une grande richesse et variété d'unités paysagères, nous allons citer les majeurs au cœur de cette partie :

*Le Rhône et ses abords* : Un des fleuves majeurs de la France et de l'Europe, il traverse le territoire du Nord au Sud et marque la démarcation entre l'Est et l'Ouest du SMRR en son centre. C'est le long du fleuve que se concentre la majorité des infrastructures, qu'elles soient de communication, industrielle ou de logement. Tous les EPCI y ont accès (à l'exception de la communauté de commune du Val d'Ay) et c'est l'unité qu'elles partagent toutes. Le fleuve est très apprécié des habitants avec de nombreuses activités possibles : des croisières fluviales, la ViaRhôna, la découverte de l'Île du Beurre et de la Platière, les aires nautiques ou de loisir, les bateaux de croisières fluviaux, des activités de pêches ou encore les joutes nautiques.

*Les coteaux viticoles* : Des coteaux couverts par des AOP viticoles de renom (St Joseph, Condrieu, Côte Rôtie, Château-Grillet, Côtes du Rhône et Coteaux du Lyonnais) sont présents le long de la rive droite du Rhône de l'extrémité Nord jusqu'à Andance. Ces derniers caractérisent de manière unique le paysage le long du Rhône. D'un point de vue de l'œnotourisme, on peut y découvrir les coteaux et les vins locaux durant des journées de découverte. Ces coteaux offrent une superbe vue sur la vallée du Rhône.

*Les plateaux agricoles* : Disséminés aux quatre coins du territoire, on retrouve de nombreux plateaux agricoles qui produisent une grande variété de biens agricoles reconnus eux aussi comme la pomme du Pilat, la Poire de Moras en Valloire ou encore pour la production du fromage Rigotte de Condrieu.

*Des lieux de « pleine nature » préservés* : De nombreux lieux sur le territoire regorgent d'une biodiversité à préserver tout particulièrement entre les enjeux de découverte pédagogique pour les habitants et les touristes et de préservation de l'équilibre environnemental précaire de ces lieux. On note la présence du PNR du Pilat, et en particulier les vallons rhodaniens et les crêts du Pilat, des îles protégées de la Platière et du Beurre, la forêt des Chambarans et le Haut Val d'Ay (et la proximité avec le PNR des Monts d'Ardèche). Tous ces espaces sont densément boisés, avec très souvent un important relief et très peu de densité de foncier humain. On y trouve une flore et une faune emblématique comme le hibou grand-duc, la gagée des rochers ou l'écrevisse à pattes blanches.

*L'empreinte paysagère des activités humaines* : L'histoire et la présence de l'industrie marque fortement le SMRR que ce soit le long de la ViaRhôna en prolongement avec la Vallée de la Chimie (la centrale nucléaire de Saint Alban, Inspira, la Plateforme Osiris) ou au cœur d'Annonay avec la présence d'industries papetières et textiles ayant marqué le paysage et l'histoire de la ville. Le Rhône, qui est un des fleuves les plus humanisés d'Europe, a vu son paysage bouleversé par les aménagements de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône). Cette

empreinte paysagère partagée sur le territoire au cœur des espaces urbanisés est aussi à prendre en compte.

*Des chemins de randonnées serpentant au cœur du SMRR* : Ce territoire aux paysages très variés est traversé et relié par de nombreux chemins de randonnées (des GR notamment) faisant le lien entre les territoires et les unités paysagères du SMRR.

### ***Des clientèles similaires***

L'offre touristique riche et variée du SMRR provoque une émergence de différentes catégories de touristes partagées ou non par l'ensemble du SMRR ou seulement de quelques intercommunalités. De part cette existence de visiteurs communs, les OT intercommunales voisines créent des liens formels et informels entre elles. Comme l'explique un directeur d'un OT intercommunal sur le territoire du Scot : son travail est de faire le lien entre une cible mise en évidence par l'OT et une offre qui doit se construire autour de cette cible. Pour produire cette offre, il est efficace d'échanger et de co-construire avec des confrères et consœurs cherchant à développer une offre comparable.

*Le tourisme dans le SMRR, un tourisme de proximité* : La situation géographique du SMRR est très favorable à l'accueil de touristes de proximité s'expliquant par deux éléments principaux : sa proximité géographique avec des bassins de vie très peuplés et sa structuration autour d'un axe de passage majeur en France : l'axe Paris-Lyon-Marseille. Ce sont près de 7 millions d'habitants qui se trouvent à moins de 2 heures de route des attractions touristiques du territoire. Le tourisme de proximité répond aussi à une conjoncture actuelle, à la suite de la crise du Covid et de l'inflation des prix (notamment sur les énergies fossiles), qui pousse de plus en plus de Français à rechercher des destinations touristiques plus proches de chez eux. Avec ces facilités d'accès, on retrouve principalement des excursionnistes, des itinérants ou des touristes en séjour court. On estime, en fonction des intercommunalités et de leur typologie touristique, que près de 50 à 66% des visiteurs sont de la région.

*Des catégories touristiques se définissant autour des typologies touristiques des intercommunalités* : Un public senior et de cadres (CSP+) est très présent sur le territoire du SMRR. Ce type de touristes, qui est fortement attiré par les activités gastronomiques, l'œnotourisme et les croisières fluviales, est particulièrement nombreux sur le territoire Vienne Condrieu, une région qui regroupe ces trois activités emblématiques. On les retrouve également le long de la rive droite du Rhône, explorant les caves à vins, ou naviguant sur le Rhône à bord

de bateaux de croisière amenant des liens forts entre l'intercommunalité de Vienne Condrieu et celles de la rive droite du SMRR.

Les familles en quête d'évasion et d'activités en plein air trouvent leur bonheur dans le SMRR hors de Vienne Condrieu. Ces familles explorent souvent, dans le même séjour, trois attractions emblématiques : le Safari de Peaugres, le Palais Idéal du Facteur Cheval et le Train de l'Ardèche (hors Rives du Rhône). Chaque année, ces sites attirent, respectivement, entre 200 000 et 300 000 visiteurs, elles forment une destination à part entière avec des familles qui découvrent au cours du même séjour ces 3 attractions. Cela crée une synergie importante entre les OT accueillant ces attractions : Annonay Rhône Agglo, de Porte DrômArdèche et, au-delà du Scot, Arche Agglo.

Les individus en quête de sens et de renouvellement d'un lien avec la nature sont très présents en Ardèche, notamment dans la région du Val d'Ay, ainsi que dans le Pilat Rhodanien et à l'est d'Entre Bièvre et Rhône, les zones qui sont parmi les moins denses du territoire. Ce type de touriste, encore assez mineur malgré une forte dynamique en lien avec les tendances touristiques actuelles, est attiré par les richesses et le calme de ces territoires. Plus particulièrement par le tourisme culturel du Val d'Ay et par la nature et le patrimoine des villages de caractères (Malleval et Maclas) du Pilat Rhodanien. Dans cette catégorie, on retrouve de nombreux itinérants, découvrant ces régions en empruntant les sentiers de grande randonnée (le chemin de Compostelle ou de Saint Régis) et les voies cyclables (Via Fluvia et la Traversée en VTT du PNR du Pilat) de ces territoires.

### ***Des enjeux communs***

Au-delà de typologie et de clientèle commune entre les intercommunalités, des liens entre les acteurs touristiques peuvent se créer autour de la résolution d'enjeux et de problématiques communes entravant la mise en tourisme du territoire. Au fil des entretiens, trois grandes catégories de problèmes liés au tourisme sont apparues très fréquemment autour de trois thématiques clés du Scot : l'adaptation du territoire aux changements climatiques, les difficultés de mobilité et d'accès au logement. Cela nous rappelle à quel point la dimension touristique est un angle transversal pour étudier les problématiques majeurs du Scot, que ce dernier doit prendre en compte dans sa rédaction. Au sein de cette partie, nous observerons ces enjeux communs, comment les acteurs les perçoivent et quelles initiatives ils mettent en place pour les résoudre.

## Le changement climatique

D'après les entretiens menés pour ce rapport, deux dangers principaux liés au dérèglement climatique sont observables depuis quelques années sur les territoires : la montée des températures et la question de la gestion de l'eau. On peut citer la sécheresse de 2022 qui a été un électrochoc dans de nombreux secteurs dont celui du tourisme. En effet, la sécheresse a eu des effets concrets sur la fréquentation et la saisonnalité de l'activité touristique. Dans un territoire où les activités de plein air sont prédominantes (principalement au Sud et à l'Ouest du Scot), la météo est une donnée fondamentale dans la venue ou non des touristes. En 2022, l'intercommunalité d'Annonay Rhône Agglo a dû adopter un système de redistribution solidaire de l'eau entre les communes pour éviter que certaines n'aient tout simplement plus accès à l'eau. Un autre lieu où l'accès à l'eau est critique sur le SMRR est la vallée de la Galaure en Porte de DrômArdèche. Au-delà de ces dangers directs, le dérèglement climatique implique aussi indirectement sur ces territoires de pleine nature un devoir d'exemplarité auprès des touristes. Ces touristes de proximité et amateurs de slow tourisme, urbanisés et parfois non véhiculés, sont sensibles à l'approche environnementale et l'empreinte carbone de leurs vacances. Comme l'explique un directeur d'OT : « Il y a 15 ans la révolution était la transition numérique, aujourd'hui c'est la transition écologique ».

*Des actions d'adaptations entreprises par les acteurs touristiques :* Deux axes d'adaptations principaux sont privilégiés par les OT : La principale solution est celui du travail avec les partenaires privés du territoire. Un important travail d'acculturation est engagé auprès des prestataires touristiques qui cherchent à entraîner des pratiques plus respectueuses pour l'environnement de la part des partenaires privés du territoire. De nombreuses réunions sont organisées auprès d'organismes comme l'ADEME pour inciter à l'adaptation des pratiques touristiques. Un double objectif motive ce travail : la baisse de l'empreinte carbone de l'activité touristique et assurer une image favorable et bénéfique pour créer et maintenir une image positive de ces territoires comme étant éco-responsables. Comme le soulignent les directrices des OT d'Entre Bièvre et Rhône et du Val d'Ay, les prestataires ayant suivi cette voie connaissent une amélioration de leur taux de fréquentation. En parallèle de ce travail, les OT mènent des actions pour adapter leurs offres touristiques à un tourisme plus durable. On peut citer quelques-unes de ces initiatives : Une offre d'activités à faire en fonction de la météo du jour, la mise en place de nouveaux aménagements touristiques à la hauteur des nouvelles

attentes environnementales comme des haltes rafraîchissantes ou en favorisant les activités nautiques.

## La mobilité Est-Ouest

La question de la mobilité au sein des intercommunalités et plus précisément des axes Est-Ouest qui concentrent de nombreuses difficultés est très présente. La difficulté de déplacement est un enjeu majeur pour les habitants mais aussi pour les touristes qui souhaitent découvrir le cœur des territoires et leurs sites touristiques majeurs. Elle a un lien fort avec le premier enjeu exposé auparavant en tant que solution d'atténuation au changement climatique. La mobilité le long des ramifications Est-Ouest est très difficile. La plupart des axes de communications se situent le long du Rhône du Sud au Nord, territoire les plus denses et peuplés du SMRR. Les prolongements d'Est-Ouest sont bien moins fournis et connaissent des problématiques assez communes aux espaces ruraux : sans voiture individuelle, il est quasi impossible de se déplacer ou bien sur des horaires très restreints. Le développement des mobilités douces et des transports en commun n'est que trop peu avancé. C'est une problématique partagée de toutes et tous de manière plus ou moins importante. D'une perspective touristique, l'accès à certains sites majeurs du territoire peut-être particulièrement compliqué sans une voiture individuelle. Ici, on peut évoquer le PNR du Pilat, Peaugres ou bien le Palais Idéal du Facteur Cheval. Ce sont près de 90% des touristes et visiteurs qui viennent en voiture pour découvrir ces lieux. La situation est particulièrement paradoxale et incohérente avec l'offre touristique mise en avant et la clientèle que veulent attirer ces territoires. En effet, que ce soient les touristes visés par des territoires de pleine nature ou bien de tourisme plus urbain comme à Vienne, la situation ne colle pas à l'image que l'on souhaite accorder à ces territoires. Les touristes de proximité sont souvent peu véhiculés notamment les city-breakers ou bien les amateurs de slow-tourisme.

*Des réponses répondant aux spécificités des territoires :* Dans de nombreux territoires du SMRR, les collectivités territoriales cherchent à remodeler le système de transports en commun pour répondre aux nouveaux besoins des habitants tel que la mise en place du réseau L37 d'Entre Bièvre et Rhône. Cependant, souvent ces réseaux ne sont pas adaptés au besoin touristique avec des horaires ne répondant pas aux besoins touristiques comme l'absence de transports le dimanche notamment. Des lignes ont été mises en place pour répondre aussi aux besoins touristiques : En Ardèche, de nombreux bus ont été mis en place ou ont vu leur



fréquence augmenter notamment le week-end et l'été pour faire le lien avec les gares TER et des sites touristiques majeurs du territoire.

En parallèle, le réseau de mobilité douce, tel que les pistes cyclables, est en pleine expansion, encouragé par la réussite des véloroutes comme Via Fluvia et ViaRhôna. Un schéma de déplacement cyclable est en train de se développer à Entre Bièvre et Rhône à la suite des travaux d'accessibilité en vélo du port de plaisance des Roches de Condrieu. Celui de Porte de DrômArdèche se met en place avec la création de pistes cyclables le long de la Vallée du Rhône.

### L'habitat et la nouvelle place des logements AirBnb

Le troisième enjeu très présent est en lien avec l'habitat et la question des logements AirBnb. Cette question amène des réponses contrastées et qui mettent en évidence des réalités différentes du logement touristique au sein des EPCI.

AirBnb est devenu omniprésent dans le monde entier. Ce type d'hébergement touristique répond à de nouveaux besoins des touristes : logements plus économiques et offrant une plus grande autonomie. Le territoire du SMRR ne déroge pas à ce boom généralisé. En ajoutant aux chiffres d'hébergement touristiques trouvés au sein de la base de données APIDAE (auxquels on enlève les hébergements de plein air tels que les campings) ceux de l'application AirBnb, on obtient des résultats stupéfiants sur le territoire. Sur l'ensemble du Scot, l'offre d'hébergement touristique augmente de près de 50%.

L'EPCI qui voit la plus forte augmentation de son parc immobilier touristique est le Pilat Rhodanien avec une augmentation de près de 77%. On peut sûrement expliquer une telle augmentation par une offre d'hébergement très partielle sur ce territoire avec des carences sur certains aspects. A l'inverse, le Val d'Ay connaît une augmentation relativement faible de 22%, avec une offre d'hébergement assez conséquente de base sur ce territoire. Dans l'ensemble des autres EPCI, on est en moyenne autour d'une augmentation de 50%. Au sein des EPCI, les logements AirBnb sont bien mieux répartis au sein des territoires et permettant se loger n'importe où au sein du SMRR.

Le nombre de logements permet de mettre en évidence les villes qui attirent pour leurs atouts touristiques et celles qui représentent seulement une halte sur le chemin des vacances ou du travail. Des villes comme Chanas et Chasse sur Rhône qui ont une forte capacité hôtelière de chaîne observent seulement des augmentations respectives de 14% et 15% des hébergements touristiques avec l'ajout de AirBnb alors que Vienne et Annonay ont une augmentation

respective de 66% et 102%. Cette explosion entraîne l'apparition de nouveaux enjeux et problématiques liées à ce phénomène

*Un phénomène révélant des opinions contrastées entre les OT intercommunales :* Cette nouvelle réalité est vue pour beaucoup comme une opportunité intéressante pour le territoire. Ces logements permettent souvent de compléter une offre d'hébergements touristiques qui reste incomplète ou inégale dans certaines intercommunalités tout en entraînant un apport régulier et important de moyens économiques avec la taxe de séjour. Pour ces raisons, ce phénomène est très bien accueilli par Vienne Condrieu Tourisme, Entre Bièvre et Rhône Tourisme ou encore par le Pilat Rhodanien. Cependant, cela entraîne des inquiétudes pour différentes raisons en fonction de la réalité de certains territoires. L'OT d'Annonay Rhône Agglo s'interroge sur le risque de concurrence de ces logements touristiques pour les habitants à la recherche d'un logement dans des zones de tensions foncières. L'OT de Porte de DrômArdèche, montre une véritable désapprobation à ce phénomène récent. L'OT observe un manque de logements apparents pour les habitants dans certaines petites communes qui provoquent des tensions foncières et un phénomène d'offre touristique qui devient trop important face à la demande. Pour la première fois, avec l'augmentation exponentielle de l'offre, ils assistent à une baisse de la fréquentation pratiquement sur l'ensemble des établissements touristiques du territoire.

Au-delà de ces opinions très diverses, un enjeu commun est apparu durant les entretiens : la nécessité d'intégrer les hébergeurs AirBnb dans la mise en tourisme et la construction de la destination touristique des territoires. Ces hébergeurs ne sont pas toujours dans une optique touristique en louant leur bien. Cela a pour effet une baisse de la qualité de l'expérience touristique des visiteurs avec des hôtes qui connaissent peu de choses sur leur territoire ou qui ne sont même pas présents pour accueillir les touristes. Pour remédier à cela, la quasi-totalité des OT mènent un travail de prise de contact, qui n'est pas simple, et d'intégration de ces nouveaux acteurs au sein de leur réseau de partenaires. Le but est de proposer de classer ces logements et de mettre en évidence les avantages, jusqu'à 90% d'exonérations fiscales, qui pourraient découler de cette montée en qualité.

b) Des liens qui se créent par le levier d'actions et de projets communs

## ***Le rôle clé joué par les acteurs fédérateurs pouvant s'apparenter à des opérateurs territoriaux***

Pour activer ces leviers et pouvoir monter des projets et des actions communes, les OT peuvent compter sur des acteurs mobilisateurs et fédérateurs ayant un champ d'action qui est plus étendu que le SMRR. Ces acteurs peuvent parfois jouer le rôle d'opérateurs territoriaux dans la construction et la gestion de projets de territoire. Ces acteurs possèdent des moyens financiers et humains importants sur lesquels peuvent s'appuyer les EPCI. Une présentation de ces acteurs est utile pour comprendre les moyens qui sont à la disposition des EPCI pour résoudre des enjeux et des problématiques auxquels elles sont confrontées. Leurs échelles et leurs rôles diffèrent mais tous participent et/ou mènent des actions et des projets communs de mise en réseau de compétences et de moyens.

*La région et son agence Auvergne Rhône Alpes Tourisme* est un véritable acteur moteur pour mener des projets mutualisés entre plusieurs territoires. Elle fait le lien entre les prérogatives de l'Etat, les départements et les intercommunalités ou encore les parcs naturels régionaux comme celui du Pilat, et tant d'autres acteurs. La région a mis en place un plan tourisme qui se fixe comme objectif de devenir la première région de tourisme durable d'Europe en mettant en place toute une variété de projets et en finançant des attractions touristiques clés pour eux. Ici, on parle d'un budget considérable de plus de 300 millions d'euros. Ces projets que financent la région s'appliquent aussi dans le SMRR, certains sont de l'initiative de la région comme la cycloroute ViaRhôna, le développement des activités outdoors avec le projet Territoire Pleine Nature, une plateforme touristique Partir-Ici à destination des habitants d'Auvergne Rhône Alpes ou une route touristique La vallée de la gastronomie mettant en avant la gastronomie entre Dijon et Marseille. La région partage ses connaissances et ses contacts pour créer des liens et des relations entre différents acteurs. Pour illustrer ce propos, on peut évoquer les partenariats se créant entre des destinations touristiques comme le PNR du Pilat et des grandes entreprises de la région comme Michelin pour attirer leur CSE.

*Les agences de développement touristique départemental (ADT)* sont des organismes dont le rôle principal est de promouvoir et de soutenir le développement du tourisme dans un département. Ce sont des interlocutrices privilégiées des Offices de tourisme intercommunaux et les premiers acteurs institutionnels avec lesquels ils travaillent. Leurs champs de missions sont variés et existent pour enrichir l'offre touristique du territoire en venant en soutien aux

différents acteurs touristiques du territoire. Elles apportent un soutien matériel, humain et de l'ingénierie. Cela se traduit par la mise en place d'étude sur la clientèle touristique à l'échelle du département, la mise à disposition d'outils très précis pour suivre les flux des touristes, des outils de réservation en ligne pour valoriser des prestataires se trouvant sur le département ou encore des outils de communication pour répondre notamment à des événements faisant « de la mauvaise publicité » comme des aléas climatiques. Les ADT permettent aussi, à l'image de ce que fait un OT avec ses partenaires privées, de mettre en lien des acteurs et leurs territoires respectifs pour partager leurs problématiques et mener des réflexions en commun. Elles participent à la mise en réseau et au maillage territorial autour de la mise en tourisme du département. Ces financements et les actions menées par les ADT sont mises en place pour accompagner les plans touristiques des départements qui sont en accord avec le plan régional vu auparavant. Ces plans ont pour but une transition touristique vers un tourisme plus durable et plus respectueux des habitants et de leur environnement.

*Le PNR du Pilat* est un autre acteur fédérateur ne se cantonnant pas aux limites administratives du SMRR. Pour rappel, un Parc Naturel Régional est un territoire qui a choisi volontairement un mode de développement fondé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de cinq missions : le développement économique et social, la protection du patrimoine naturel, historique et culturel, et du paysage ; la participation à la cohérence de l'urbanisation ; accueillir, informer et éduquer le public aux enjeux environnementaux et culturels et expérimenter de nouvelles formes d'action publique et d'action collective.

Dans ce cadre, le PNR a son mot à dire dans la mise en tourisme avec la promotion touristique de son périmètre en tant que destination touristique formant un tout. De part cette mission, le PNR fait le lien entre de multiples territoires et acteurs. En assurant la promotion de toutes les intercommunalités de son périmètre, elle met en lien des acteurs autour d'un même projet. Les dernières assises du tourisme, qu'elle a mené en est un bon exemple pour mettre en évidence les enjeux à travailler. Elle est avant-gardiste sur les enjeux de préservation de l'environnement/développement touristique avec l'application de la charte du parc.

*La Compagnie Nationale du Rhône* est le concessionnaire du Rhône et de ses berges directes. La CNR s'occupe de l'aménagement du fleuve et d'accompagner, depuis 2022, à travers le plan d'investissement *plan5rhône*, des projets de transitions dans le tourisme fluvial

et des projets de territoire de mise en tourisme et d'intégration culturelle. Cela passe par l'aide au financement d'aménagement sur le territoire du SMRR comme des projets d'agrandissement des haltes fluviales et l'installation de bornes électriques dans les ports. D'un autre côté, elle finance à hauteur de 30 millions d'euros des projets de territoires : des projets culturels comme la pratique de la joute fluviale (partenaires de la ligue nationale de joute, aide à la rénovation du bassin de joutes d'Ampuis) ; des associations environnementales : l'association de l'île de la Platière et d'autres petites associations le long du Rhône mettant en valeur la biodiversité du territoire. La CNR est à la fois un partenaire technique, apportant des données et de l'expertise, économique en finançant des projets et la gestionnaire des installations le long du Rhône.

*Le SMRR* à travers la mission qu'il m'a transmise et son implication dans de nombreux projets de territoire représente pour les acteurs touristiques un acteur fédérateur important. A travers ces actions ; ces connaissances du territoire ; ces moyens financiers ; ces contacts avec une grande variété d'acteurs qui se situent dans des champs d'interventions thématiques, géographiques ou administratifs différents, le SMRR est un acteur majeur pour les acteurs touristiques institutionnels comme les offices de tourisme intercommunaux.

### ***Quelques projets de territoires structurant l'offre touristique***

A l'issue de cette découverte d'acteurs fédérateurs sur lesquels s'appuyer pour mettre en réseau la richesse touristique des territoires des SMRR à travers des leviers mis aussi en évidence, il devient possible d'imaginer des projets de territoire en communs. Des projets de territoires communs entre les EPCI ont pu émerger ces dernières années avec la participation plus ou moins active des acteurs fédérateurs vu auparavant. Nous allons les présenter, voir de quelle manière ils mettent en commun les acteurs du territoire et ce que cette mise en réseau de l'offre apporte à la mise en tourisme des ressources naturelles et culturelles du SMRR. A travers ces projets, c'est une manière de faire correspondre l'offre à la clientèle tout en permettant un meilleur maillage territorial de l'activité touristique dans le SMRR.

***La ViaRhôna*** est une véloroute européenne, la troisième plus importante en France, dont la construction a débuté en 2005, avec pour but de réunir 3 régions : Provence-Alpes-Côte D'azur-Auvergne Rhône Alpes-Occitanie en créant une véloroute allant du Lac Léman à la Méditerranée en suivant le cours du Rhône. La ViaRhôna est pilotée par un comité d'itinéraire composé d'acteurs institutionnels de multiples échelles : les 3 régions, les départements, des communes, l'Europe et la CNR. Il y a près de 2.8 millions d'utilisateurs chaque année dont 12%

en séjour (340 000 touristes) et 7% en itinérance (200 000 itinérants) avec près de 43 millions de retombées économiques. La ViaRhôna est le plus important projet en commun touristique (mais pas seulement) que l'on retrouve sur le territoire du SMRR. Il permet de mettre en commun un projet autour de cette richesse commune qu'est le Rhône. C'est un moyen d'attirer des touristes et notamment ceux en itinérances sur l'axe fluvial du SMRR mais aussi au cœur des EPCI dans une optique de slow tourisme.

Concrètement, cette mise en tourisme passe par l'embauche d'un chargé d'animation de la ViaRhôna par tronçon. L'animation de ces espaces prend forme à travers des réunions techniques, mettant en lien et en contact les techniciens territoriaux pour combler les failles et les angles morts qui persistent autour l'exploitation de la ViaRhôna : tel l'aménagement des entrées et des sorties de la ViaRhôna autour des thématiques de mise en sécurité et de connexions aux territoires et aux autres sites touristiques qui les composent. Le travail est laborieux avec le nombre conséquent d'acteurs territoriaux chargés de ce territoire de 250 kilomètres. Les contacts sont encore très inégaux entre la ViaRhôna et les EPCI du SMRR même si toutes perçoivent la nécessité d'un travail commun. L'intercommunalité d'EBER a décidé d'en faire une priorité très récemment, alors que Vienne Condrieu Tourisme est un partenaire de longue date du projet. La portion du SMRR est vue comme un élève modèle de la portion centrale de la véloroute. On retrouve de nombreuses aires de services et de repos ou encore la future liaison avec la Via Fluvia. La ViaRhôna est confrontée à des problématiques communes à notre territoire comme les questions d'adaptation aux changements climatiques, aux questions d'intermodalité (la liaison avec les gares TER (TER+ViaRhôna) ou du transport fluvial (les canotiers), d'accessibilité ou encore de financement (mise en place de budget).

*La Via Fluvia* est une nouvelle véloroute ayant pour but de relier la Loire au Rhône, de Lavoûte sur Loire (à proximité du Puy en Velay) à Serrières et Champagne. Le projet est né en 2013 et la voie reste en construction notamment entre Annonay et Serrières. Cette véloroute permet de mettre en avant la beauté des espaces naturels et boisés traversés en passant notamment par le Parc Naturel Régional du Pilat. A travers une fête de la véloroute chaque année et des brochures pédagogiques et touristiques, l'animation de cette voie est déjà conséquente. Ici, sa portée est principalement touristique et non utilitaire. Les liens sont donc déjà très forts entre les différentes collectivités territoriales qui sont très impliquées dans la mise en tourisme de cette véloroute. Ici, ce sont les élus locaux qui sont à l'origine du projet ce qui explique la plus grande coopération qu'il existe avec une variété et une quantité d'acteurs bien

moindre. Le travail est encore conséquent pour la relier à la ViaRhôna mais tout cela est en bonne voie.

***Vignoble et découverte « Condrieu-Côte Rôtie »*** : C'est une initiative aussi menée par des acteurs locaux et portée en premier lieu par Vienne Condrieu Tourisme. Vignoble et découverte est un label attribué à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement, etc...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées. Ce label accordé par Atout France est renouvelable tous les 3 ans. On y retrouve les 3 EPCI qui regroupent le plus d'AOC : Vienne Condrieu, Pilat Rhodanien et Annonay Rhône Agglo.

Ce label entraîne de très importantes connexions entre les trois EPCI en mettant en commun l'offre d'œnotourisme qui existe sur leurs territoires respectifs. Le dispositif ne se contente pas de mettre en lien géographiquement ces offres mais aussi s'enrichit avec d'autres thématiques. Les activités proposées lient à la fois découverte du vin (visites de caves et de domaines viticoles), l'histoire patrimoniale bâtie et naturelle du territoire (les villes d'Annonay et de Vienne notamment) et les grands événements culturels du périmètre (Jazz à Vienne, les Rendez-Wines, les foires locales, etc...).

Il existe aussi un autre territoire labellisé au sud du SMRR « D'Hermitage en Saint-Joseph ». Les deux labellisés ont d'importantes connexions et pourraient, dans le futur, fusionner pour former une seule destination œnotourisme labellisée allant de St-Péray à Vienne. Cette démarche irait dans le même sens que la volonté de classer le vignoble sur ce périmètre à l'Unesco.

***Démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco*** : Actuellement, une démarche d'inscription a été initiée récemment pour classer les vins septentrionaux de la Vallée du Rhône et leur territoire allant de Vienne à Valence. Aujourd'hui, le processus est dans sa phase de définition de périmètre, d'acteurs à impliquer (ou non) et de ce qui a une valeur universelle exceptionnelle (VUE) sur ce territoire, élément permettant une inscription ou non de ce territoire.

Cette inscription a pour but de préserver et de mettre en valeur un territoire, ses paysages, son savoir-faire et sa culture. Ce projet en commun peut aussi appuyer une mise en réseau de l'offre touristique sur le territoire en faisant le lien entre des acteurs, des territoires mais aussi des

thématiques (culture du vignoble, fluvial et industriel). Le but est d'atteindre une plus grande attractivité du territoire tout en mettant en avant une identité, un paysage et une culture spécifique à ce(s) lieu(x).

### ***Un réseau d'acteur touristique encore partiel et à développer sur le territoire du SMRR***

Après l'analyse de ces différents facteurs jouant un rôle dans l'existence de liens et de mise en réseau entre les collectivités territoriales, plus précisément les EPCI, en charge de la compétence tourisme localement, on peut établir une synthèse des liens existants entre elles. La proximité des liens entre les acteurs touristiques ne respecte pas des frontières administratives ou seulement géographiques mais se construisent autour de leviers et de facteurs communs : une typologie de la clientèle touristique similaire, d'enjeux conjoints, d'acteurs fédérateurs à d'autres échelles et de ressources communes à valoriser autour de projets de territoire communs. Voici une restitution des enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des entretiens menés avec des acteurs territoriaux du tourisme.

#### *Le sud des Rives du Rhône, une interaction reposant sur une multiplicité de facteurs*

Une des connexions les plus fortes qu'il existe sur le territoire des Rives du Rhône est celle qu'entretiennent les OT du Sud du SMRR et plus précisément celles de Porte de DrômArdèche, Ardèche Grand Air (Annonay Rhône Agglo et Val d'Ay) et Arche Agglo. Comme nous l'avons observé auparavant dans cette analyse, ces OT partagent à la fois une clientèle commune (un public familial le plus souvent urbain et vivant à proximité) attiré par des attractions touristiques complémentaires et une typologie touristique similaire mais aussi des relations communes avec un acteur clé : Agence de Développement Touristique d'Ardèche. La combinaison de ces deux facteurs entraîne des relations développées et dynamiques et des actions communes toujours plus nombreuses. De plus, ces relations devraient connaître un renforcement dans un futur proche : ces intercommunalités partagent des enjeux touristiques communs autour de la question du changement climatique. La gestion de l'eau et la multiplication des journées de fortes chaleurs sont absolument clés dans les futures stratégies de mise en tourisme des territoires. Ce sont aussi des opportunités qui vont se présenter à eux avec la captation d'une partie des flux touristiques de pôles incontournables (Sud de l'Ardèche et de la Drôme).



### *Les territoires de la rive droite du Rhône, des connexions reposant sur des projets communs autour d'unités paysagères communes*

Une autre connexion majeure qui a émergé des entretiens des acteurs touristiques institutionnels du territoire est celle de l'axe de la rive droite du Rhône. Trois intercommunalités plus particulièrement partagent plusieurs projets de territoire communs : Annonay Rhône Agglo, Pilat Rhodanien et Vienne Condrieu. C'est un travail important de coopération qui va se construire entre ces OT pour faire vivre et développer au mieux ces projets de territoire qui partagent des volontés de mise en tourisme et d'attractivité. On peut citer notamment le label d'œnotourisme « Condrieu Côte-Rôtie » et le PNR du Pilat qui sont des projets clés pour la mise en tourisme de ces territoires et construit autour d'aménités paysagères communes : la présence de vignobles AOC et de biodiversité remarquable protégé par le PNR du Pilat. Ces projets permettent de mettre en commun des offres complémentaires sur des aspects majeurs d'une offre touristique : activités, produits, hébergement et restauration. Les OT vont jouer le rôle d'opérateur de voyage qui va agir sur l'ensemble de ces trois intercommunalités.

### *Des liens ne se limitant pas aux frontières du SMRR*

Des liens existent aussi entre des OT du SMRR et de celles hors du périmètre du Scot qui ne se résume pas à une proximité géographique. Par l'initiative d'acteurs fédérateurs comme la région Auvergne-Rhône-Alpes ou la Compagnie Nationale du Rhône, des projets communs à une autre échelle existent (la ViaRhôna notamment) créant des liens avec d'autres acteurs institutionnels. Vienne Condrieu Tourisme a des liens avec Valence Romans Tourisme et Avignon Tourisme qui se sont forgés autour de projets de mise en tourisme de la ViaRhôna (click and cycle). Alors qu'à l'inverse, des acteurs voisins comme Entre Bièvre et Rhône, ne possèdent aucun lien ou connexion avec Vienne Condrieu Tourisme.

### *Entre Bièvre et Rhône, l'oubliée des liens interterritoriaux du SMRR*

L'intercommunalité Entre Bièvre et Rhône paraît comme déconnectée avec les autres OT du SMRR. Elle a beau être au centre du SMRR, les connexions avec ses voisins, à l'exception d'échanges de brochures informatives, sont inexistantes. On peut l'expliquer par une dimension touristique assez peu prise en compte par les acteurs territoriaux de cette intercommunalité mais aussi par un partage d'unités paysagères assez limité avec les autres territoires. Pour mettre fin à cette situation, l'OT va chercher à créer des liens à travers une plus

grande connexion à son territoire de l'unité paysagère commune à toutes et tous : le Rhône. Que ce soit à travers des aménagements ou bien un chargé de mission pour travailler en collaboration avec les autres techniciens du SMRR travaillant sur ce projet.

### *Annonay Rhône Agglo, l'OT le plus connecté du territoire ?*

Aujourd'hui, l'OT qui paraît le plus connecté sur ce territoire semble être Annonay Rhône Agglo, c'est la seule qui partage des points de convergences avec l'ensemble des facteurs présentés dans cette analyse croisée : une clientèle touristique semblable avec certaines OT, des enjeux d'adaptations similaires, des projets de territoires communs reposant sur un grand partage d'unités paysagère communes et de bonnes relations avec des acteurs fédérateurs dynamiques (ADT Ardèche).

## *2-Valorisation et interrogation du SMRR autour des études qu'il mène*

A travers cette étude, nous avons pu mettre en évidence de nombreux éléments clés dans la « révélation » de la ressource. Nous avons mis en évidence les « gisements ». Dans ce travail de reconnaissance, nous avons pu effleurer les potentiels apports de l'exploitation de la ressource, l'état de valorisation encore ponctuelle de cette ressource à l'échelle du territoire et un point sur l'existence actuelle des jeux d'acteurs. Ces réseaux partiels représentent le point d'attention majeur de toutes les études du SMRR, de par la nature spécifique de son espace donnée sur lequel il s'inscrit. C'est dans cet esprit que s'oriente la problématisation de l'étude sur la mise en tourisme du territoire par la mise en réseaux de ces acteurs. Cette production de connaissance doit être partagée à tous les acteurs locaux pouvant avoir des intérêts personnels à activer cette ressource, seulement révélée partiellement à ce stade. Au cours de ce deuxième temps de l'étude, nous allons observer de quelle manière et par quelles actions le SMRR cherche à transformer le regard et à élargir le nombre d'acteurs locaux qui seraient prêts à s'investir dans un projet d'activation de ces « gisements » de ressource.

### a) Valorisation et exploitation de cette étude par le SMRR

Dans la partie précédente, nous avons pu avoir une représentation assez complète des divers enseignements du diagnostic territorial et de la cartographie des acteurs touristiques sur le territoire du SMRR. Ici, c'est l'illustration du travail commandité ou mené par le syndicat mixte des Rives du Rhône. Il existe un second temps après avoir accompli une étude de ce type. Les employés du SMRR mènent un important travail d'exploitation et de mise en valeur des études. Quel serait l'intérêt de mener ce type d'étude sans un travail de restitution auprès des acteurs du territoire ? Ce temps de valorisation se déroule en 3 temps successifs que l'on peut très bien illustrer avec ce diagnostic territorial touristique : la mise en avant de recommandation et de questionnement à prolonger sur la thématique, l'acculturation des acteurs institutionnels du territoire du SMRR (élus comme techniciens) et initier/provoquer des dynamiques dans les jeux des acteurs de la thématique explorée.

#### ***Proposition d'angles à explorer et recommandation : Prémices d'un plan d'action pour la révision du Scot***

Le rendu final de ce stage, composé du diagnostic territorial vu précédemment, contient aussi une partie sur les actions à menées par la suite dans cette thématique par le Scot. Au sein de cette partie, nommé « Questions pour la future révision du Scot », on retrouve à la fois des interrogations qu'il serait intéressant pour le SMRR à approfondir et des recommandations que pourrait prescrire le Scot au sein de son DOO (Document d'orientation et d'objectifs). Pour construire cette partie, j'ai repris les principaux facteurs et leviers d'activations de liens entre les acteurs et voir de quelle manière on pouvait répondre aux différentes problématiques qu'elles soulèvent. Ces réponses ont pour origine mes propres réflexions, celles des acteurs interrogés, des suggestions des employés du SMRR ou bien de ce qui peut être fait ailleurs dans d'autres Scots. Ces suggestions et ces interrogations pourraient être à l'origine de travaux communs entre les territoires pour y répondre ensemble en mêlant leurs compétences et leurs moyens. Voici un extrait de cette seconde partie du rapport, interrogeant la problématique de la préservation de l'identité visuel du territoire, élément majeur pour faire émerger une identité territoriale et touristique :

### Préserver l'identité visuelle du territoire

Un enjeu majeur du Scot est de préserver et protéger l'identité visuelle des territoires, c'est-à-dire les différents paysages qui les composent et qui rendent le territoire reconnaissable et par la même occasion préserve les corridors écologiques, essentiels à la bonne santé de la biodiversité du territoire. Pour la maintenir et préserver les points de vue emblématique de ce territoire, il est important de :

**-Préserver les vue caractéristiques du territoire faisant l'identité visuelle du SMRR :** vue sur les coteaux et son patrimoine bâti viticole depuis la vallée, les vallons garants de la richesse de la biodiversité, les vues emblématique depuis les côteaux sur le Rhône et le patrimoine bâti (châteaux, ruines, etc...).

**-Préserver et maintenir un équilibre de la biodiversité face au changement climatique** avec une adaptation des espèces (flores) au changement climatique qui a un réel impact sur la modélisation de nos paysages. Nécessité en réponse de préserver les massifs forestiers, la vallée fluviale, les plateaux arboricoles et les côteaux viticoles

**-Répondre au risque de banalisation de l'architecture du bâti** qui s'éloigne de l'architecture classique locale du SMRR, marqueur de l'identité et de l'histoire du territoire. De plus en plus de construction de maison blanche avec des toitures plates qui s'éloigne des constructions d'habitations en pisé, galets et en pierre.

*Figure 4 : Extrait de la deuxième partie « Questions pour la future révision du Scot » du rapport que j'avais à écrire pour mon stage*

### ***Transmettre et acculturer les acteurs institutionnels du SMRR***

Durant la rédaction de ce rapport final, c'est tout un travail de transmission et de vulgarisation de l'étude mené qui est effectué pour accomplir une des missions majeures du SMRR : étudier et observer le territoire et présenter les enseignements aux acteurs institutionnels du territoire. Pour cela, j'ai présenté en début juillet les avancées de mes travaux dans deux des trois temps d'échange majeurs entre le SMRR et les acteurs territoriaux : les réunions de comités techniques et le bureau syndical. Durant le comité technique ou co-tech, la présentation de mon diagnostic s'est faite auprès des techniciens urbanisme et habitat des six intercommunalités du Scot, acteur travaillant en collaboration étroite avec les chargés de missions du SMRR. Ces réunions ont l'avantage d'être une répétition avant la présentation aux élus et d'interroger plus en profondeur les sujets avec les acteurs intercommunaux en maintenant un lien étroit et fréquent avec les EPCI.

Dans un second temps, cette présentation se déroule devant les élus composant le bureau syndical, c'est-à-dire l'instance de gouvernance et de décision du syndicat mixte, dans lequel on retrouve le président du syndicat et ses douze vice-présidents chacun en charge d'une thématique du Scot. Durant une représentation orale de 45 minutes j'ai présenté les avancées et

les conclusions de mon étude. Cette mission fondamentale d'acculturation des élus du territoire comportait plusieurs défis : intéresser un public pas expert sur cette thématique, assistant à de très nombreuses présentations de travaux et qui possèdent un certain chauvinisme de leur territoire et de leurs actions menées demandant certaines pincettes pour démontrer certaines faiblesses et limites de l'offre et de la stratégie touristique des intercommunalités. Ayant assisté à de nombreuses réunions avec des présentations de ce type au cours de mon stage, j'ai pu noter les erreurs à éviter. J'ai pu maintenir l'attention de la majorité des élus durant 45 minutes et obtenir des compliments de leur part, une mission de pédagogie clé à remplir et pratiquement aussi importante dans la perspective des objectifs que se fixent le Scot.

### ***Initier des liens et des dynamiques entre les acteurs touristiques***

Le travail auprès des acteurs institutionnels est fondamental pour les sensibiliser à de nouvelles problématiques sur le territoire et les amener à initier de nouvelles dynamiques de coopération. A travers leur implication au sein de cette étude et cette volonté commune de plus de coopération sur le territoire du syndicat mixte, il est important d'impliquer les acteurs touristiques dans cette phase de partage des enseignements d'une étude.

Pour cela, il est prévu d'envoyer mon rapport final à l'ensemble des acteurs rencontrés durant cette étude pour leur donner un accès direct à l'étude et qu'ils puissent se l'approprier. Pour aller plus en profondeur, je vais présenter ce travail à la mi-novembre, à la manière de ce qui a été fait avec les élus du SMRR, au cours d'un temps de restitution pour les acteurs touristiques. Cette présentation aura un double objectif : une acculturation des acteurs à ce qui se fait ailleurs dans le SMRR mais avant tout à offrir un prétexte pour que les offices de tourisme intercommunaux partagent un temps d'échange formel ou informel. C'est par ces échanges préliminaires et le dynamisme du SMRR que pourrait s'enclencher une dynamique d'échange et de création de liens entre les acteurs touristiques.

Le renforcement de ces liens pourrait être à la base de création de projets de territoire communs améliorant le maillage territorial et la cohérence des destinations touristiques du territoire. Ces projets pouvant être mixtes pourraient être appuyés par le SMRR comme acteur fédérateur du territoire pouvant représenter cet opérateur territorial mettant en lien moyens, compétences et énergies en commun.

## b) L'étape suivante après la révélation de la ressource : un accompagnement au sein de projets de territoire

Une question à laquelle on ne peut répondre actuellement mais où la réponse serait intéressante serait la suivante : quel impact pour cette étude dans la mise en réseau des acteurs touristiques du SMRR ? Autrement dit, les acteurs vont-ils accomplir les prescriptions et les recommandations de cette étude pour aller au bout d'une volonté commune de coopérer autour de la mise en tourisme du territoire. La phase d'exploitation et de valorisation de l'étude menée étant non conclue, nous sommes dans l'impossibilité de mesurer le potentiel impact sur les futures mises en réseau de ces acteurs.

En sachant qu'une des missions que se fixe le syndicat mixte est d'accompagner ses projets de territoires qui sont bénéfiques pour la cohérence du territoire et dans la construction de maillage territoriale, la construction d'une identité rhodanienne et donc d'activation de liens entre les territoires, j'ai eu l'opportunité de suivre en parallèle de ma mission un projet de territoire dans lequel est impliqué le SMRR : La démarche d'inscription des vins septentrionaux des côtes du Rhône au patrimoine mondial de l'Unesco. Ce projet de territoire est lui aussi confronté à une nécessité d'une plus grande mise en réseau entre les acteurs composant son périmètre. Cette nécessité a elle aussi été révélée à travers des études récentes et des travaux scientifiques. Comment le projet et ses acteurs ont-ils répondu à cette nécessité d'une plus grande prise en compte des différents acteurs qui composent son territoire ? J'ai pu observer durant mes cinq mois de stages les différentes réponses qu'ont pu apporter les acteurs à cette problématique qu'elle partage avec la thématique touristique du territoire du Scot. La troisième partie de ce mémoire va porter sur l'étude de ce projet de territoire patrimonial et les réponses qu'il apporte à cette problématique clé de maillage territorial.

## III-La mise en réseau dans un projet de territoire : L'inscription des vins septentrionaux du Rhône au patrimoine mondial de l'Unesco

### 1- La démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco « Rhône des côtes »

Un projet de territoire répond à la volonté d'activation de la ressource, pour rendre tangible et palpable les intentionnalités des différents acteurs territoriaux prenant part à ce projet. La mise en évidence d'une mise en récit explicite la vision du territoire (construction d'une direction commune à travers différentes intentionnalités d'activation de(s) la/les ressource(s) révélée(s)). Ce projet met en opérationnalité la vision du territoire de la construction autour d'une ressource. Ce sont ces différents intérêts que nous allons décrire dans le commencement de cette troisième partie.

Pour cela, nous allons donc revenir sur la genèse de ce projet en évoquant les prémices de ce dernier : le territoire pressenti à l'inscription, les acteurs clés de ce projet et la mise en récit initial du territoire de cette démarche d'inscription. En présentant les caractéristiques principales de ce projet, nous définirons en parallèle ce qu'est un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco : ce qu'il cherche à protéger, de quelle manière évalue-t-il un bien candidat et quels apports potentiels pour un territoire ayant obtenu cette reconnaissance prestigieuse.

#### a) La naissance de l'idée d'une inscription des vins septentrionaux au patrimoine mondial de l'Unesco

#### ***Qu'est-ce qu'un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco ?***

Le patrimoine mondial de l'Unesco « est une appellation attribuée à des lieux ou des biens, situés à travers le monde, possédant une valeur universelle exceptionnelle »<sup>14</sup>. A ce titre,

---

<sup>14</sup> Explication tirée du site web de l'Unesco à retrouver à cette adresse : <https://whc.unesco.org/fr>

ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial afin d'être protégés pour que les générations futures puissent y avoir accès. C'est l'histoire de notre humanité que l'Unesco cherche à préserver à travers cette appellation. On compte à la fois des biens culturels (qui représentent près de 75% des biens inscrits), des biens naturels et des biens mixtes (à la fois inscrits en tant que biens culturels et naturels). On compte près de 1223 biens classés dans le monde et dans plus de 150 pays. C'est une reconnaissance mondiale qui est offerte à travers ce classement patrimonial.

Cette liste fait l'objet d'un traité international intitulé « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel »<sup>15</sup>, adopté par l'UNESCO en 1972. Cette convention encourage à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial. En effet, un bien classé peut-être déclassé si celui-ci n'est pas suffisamment préservé et perd ce qu'il a de valeur universelle exceptionnelle. Depuis 2002 et 2007, les biens doivent respecter de grands objectifs de préservation nommés les 5C : la crédibilité du bien à représenter la valeur universelle et exceptionnelle du bien, sa conservation efficace, le développement des capacités à comprendre et mettre en œuvre la convention du patrimoine, la communication de sensibilisation à notre patrimoine et la valorisation des communautés en lien avec ces biens.

### ***La genèse du projet d'inscription des vins septentrionaux des Côtes du Rhône au patrimoine mondial de l'Unesco***

En fin d'année 2019, lors de l'inauguration du nouveau chai de la Maison Delas, un lieu où se déroule la vinification (le moût de raisin devient du vin à travers sa fermentation alcoolique), qui est la maison la plus importante du territoire des vins septentrionaux du Rhône, à Tain-l'Hermitage, Bruno Delas envisage et évoque à Jacques Grange, directeur de cette maison, l'idée d'une inscription du territoire des huit appellations des côtes-du-rhône septentrionales au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'idée émerge chez le retraité du service culture à Lyon, non pas par hasard : ce dernier a inscrit le centre ancien de Lyon au Patrimoine de l'Unesco et a déjà accueilli à Lyon les Conférences annuelles du Réseau des villes créatives de l'UNESCO en 2008. De plus, ce dernier est un membre de la famille Delas, sans n'avoir jamais cultivé le vin, l'exploitation Delas étant

---

<sup>15</sup> Traité à retrouver à cette adresse : <https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>



gérée par Jacques Granges. Bruno Delas représente le moteur du projet que nous allons découvrir au sein de ce mémoire.

Convaincu par l'idée de Bruno Delas, Jacques Grange va réunir l'ensemble des acteurs de la filière viti-vinicole des côtes-du-rhône septentrionales, comprenant vigneron, caves coopératives et maisons de négoce, qui vont rapidement être convaincus eux aussi. Ils commencent par la suite à étudier la faisabilité de cette initiative, en termes de procédures, de moyens nécessaires et du temps à investir pour présenter une candidature solide.

Pendant la période de la pandémie, de 2020 à 2022, Bruno Delas entreprend une série de rencontres avec les collectivités locales, afin de consulter les acteurs institutionnels potentiellement intéressés par l'inscription. Il prend le pouls des communes, des intercommunalités, des départements et de la région.

En 2023, Bruno Delas se tourne vers Julien Lahaie, ancien directeur du SMRR, estimant que cette institution dispose du périmètre le plus adéquat pour le futur territoire UNESCO. En effet, c'est près de 70% du périmètre pressenti à l'inscription qui se trouve au sein du SMRR. Ce dernier accepte d'apporter son soutien en devenant le maître d'ouvrage durant le projet de préfiguration, étape indispensable avant la création d'une association qui aura en charge de porter cette démarche d'inscription.

b) Une mise en récit du territoire à inscrire à travers l'histoire de la vigne et du vin au sein de la vallée du Rhône septentrionale

***La VUE comme critère d'évaluation principal de la démarche d'inscription***

Comment est évalué et reconnu qu'un bien appartient au patrimoine mondial de l'Unesco ? Les étapes sont longues et complexes, on parle d'une démarche de patrimonialisation d'un territoire mettant 10 à 15 ans pour se mettre en place et valider l'ensemble des étapes d'inscription. On compte deux phases d'instructions, c'est-à-dire d'évaluation. La première est à l'échelle nationale, l'évaluation est effectuée par le CFPM (Comité français du patrimoine mondial) et un seul bien culturel est sélectionné chaque année en France pour se lancer dans la seconde phase. C'est une sorte d'évaluation intermédiaire où le projet est encore en maturation. La deuxième, elle, est effectuée à une échelle internationale

par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), qui décide de l'inscription ou non du bien candidat au patrimoine mondial<sup>16</sup>.

Ces évaluations successives jugent « la valeur universelle et exceptionnelle » (VUE) du bien candidat. Concrètement, la VUE démontre une importance culturelle tellement exceptionnelle qu'elle présente un même caractère inestimable qu'elle que soient les frontières ou les générations actuelles et futures. Il faut répondre à des critères d'authenticité et d'intégrité protégé par un plan de gestion et de préservation des biens<sup>17</sup>. Cette VUE fait que le territoire est à la fois unique et universel. C'est à la fois le critère principal d'évaluation de l'UNESCO, la pierre angulaire autour de laquelle se construit la démarche d'inscription et à la fois la motivation qui mène ce projet. La VUE est ce qui légitime et révèle les ressources que l'on souhaite mettre en avant dans son récit et la construction de son territoire.

### ***Le choix de VUE initial de la filière vitivinicole***

En ayant conscience de cette définition et de cet enjeu majeur, les porteurs du projet définissent de la manière suivante leur territoire et les biens qu'ils souhaitent inscrire : Le périmètre pressenti est délimité au nord par la porte de Vienne – Saint Romain-en-Gal et au sud par la porte de Valence – Crussol, s'étendant sur 80 km du Nord au Sud et se trouve sous l'influence de l'axe de circulation de grandes villes comme Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Avignon. Ce couloir de la vallée du Rhône, bien que dépourvu de nom officiel, se révèle être un espace pertinent pour un projet profondément marqué par la culture de la vigne et du vin. Il englobe les huit appellations AOC (Appellation d'origine contrôlée) des Côtes-du-rhône septentrionales : Côte-Rôtie, Château-Grillet, Condrieu, Saint-Joseph, Hermitage, Crozes-Hermitage, Cornas, et Saint-Péray. Ce territoire s'étend sur 51 communes, 7 EPCI, 5 départements (Rhône, Isère, Loire, Drôme et Ardèche), et fait partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

---

<sup>16</sup> Déroulé de la démarche à retrouver dans la brochure de présentation de présentation de la candidature des côtes du Rhône au Rhône des Côtes

<sup>17</sup> Voir le manuel de référence « Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial » (2011) à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/fr/etablir-une-proposition-d-inscription/>



Figure 5 : Carte du périmètre pressenti à l'inscription Unesco produite pour illustrer une brochure de présentation de la démarche

L'argumentaire initial de l'inscription et de la VUE se concentre autour de l'exceptionnalité des cépages et l'histoire de ces derniers sur ce territoire regroupant les 8 appellations. Ce patrimoine viticole exceptionnel réunit la syrah pour le vin rouge, ainsi que le viognier, la marsanne, et la roussanne pour les vins blancs. Les différentes découvertes et fouilles archéologiques ont mis en évidence une culture du vin très développée le long des côtes du Rhône depuis des siècles. Vienne qui était la capitale des Allobroges, peuple gaulois vivant sur ce territoire à partir du IV<sup>ème</sup> siècle avant JC, représentait un haut lieu du commerce du vin dans l'empire romain. Ce patrimoine viticole ayant traversé les siècles jusqu'à aujourd'hui, malgré les incertitudes de l'histoire, devrait être reconnu, pour les acteurs de cette démarche, par une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce patrimoine est d'autant plus important que la Syrah représente l'un des huit cépages les plus largement cultivés<sup>18</sup> aujourd'hui dans le monde en s'étant, depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, répandue non seulement en France, mais aussi en Europe et dans le monde. Cette VUE, basée sur une inspiration de Bruno Delas et des Viti-viniculteurs a pour nom à cet instant : « Les côtes-du-rhône septentrionales, berceau de la Syrah ».

- c) Un engagement global du monde vitivinicole des vins septentrionaux : un besoin de distinction et de préservation de la reconnaissance de leurs vins

### ***Les apports d'une inscription au patrimoine mondial à relativiser***

Il serait naïf, cependant, de penser que ce sont seulement des intentions de préservation et de conservation qui guident les candidats à cette inscription. En effet, cette inscription est souvent vue comme une plus-value et un véritable outil de développement de territoire et de l'économie territorial à travers la reconnaissance potentielle que peut apporter l'image de marque du patrimoine mondial de l'Unesco. Les études menées sur les apports d'une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco et des projets patrimoniaux en général sont assez partagées. Ces apports potentiels bénéfiques résident en un marketing territorial s'appuyant sur un patrimoine large et qui amène une diversification de ces activités. Dans un contexte de territoire

---

<sup>18</sup> D'après une étude en 2017 de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) sur la Distribution variétale du vignoble dans le monde

avec une dynamique globale déjà existante, on observe à la suite de ces projets, une augmentation de la démographie, des revenus et des emplois (notamment touristique) TALANDIER ET AL. (2020). Ces apports sont contrastés et dépendent de la nature du territoire avec « un plan stratégique et des projets concrets dans lesquels les acteurs politiques, économiques et citoyens peuvent s'identifier et agir en conséquence dans un processus participatif et coordonné. » COURVOISIER ET AGUILLAUME (2011).

La réussite de ces projets repose avant tout « à intégrer la multi-territorialité du territoire » mais aussi la prise en compte simultanément des enjeux, bien souvent antagonistes, de préservation et de valorisation : « la conciliation des temporalités (du temps court du développement et du temps long du patrimoine) comme des modèles économiques des parties prenantes ». Il faut viser une inscription avec des perspectives transversales représentant les multiples intérêts du territoire TALANDIER ET AL. (2020).

Attention, ce subtil équilibre entre préservation patrimoniale de biens culturels et développement économique (notamment la mise en tourisme) peut aller jusqu'au dénaturement du projet de base et des effets négatifs pour le territoire avec la sur-fréquentation ou une préservation au détriment des habitants du périmètre protégé PRIGEANT (2013).

### ***Présentation de la filière vitivinicole des vins septentrionaux***

Les 8 appellations des côtes-du-rhône septentrionales représentent des petites appellations viticoles. On parle ici de seulement 4800 hectares répartis sur environ 1 500 exploitations. Pour bien comprendre la taille très réduite de ce territoire, sa voisine du sud, les côtes du Rhône méridionaux, est présente sur près de 70 000 hectares alors que le domaine bordelais se trouve sur près de 145 000 hectares. Ce sont donc des appellations de petites tailles avec de petites exploitations. 66% d'entre elles possèdent moins de 10 hectares alors que la moyenne d'une exploitation viticole en France est de 19 hectares<sup>19</sup>. A l'inverse, on trouve sur ce territoire d'importantes coopératives (la cave Saint-Désirat à Andance, ou à Tain l'Hermitage), qui produit et vend le vin, et de maisons de négoce prestigieuses comme Guigal et Chapoutier. Ces petites appellations sont de très importants pourvoyeurs d'emploi, avec un employé pour un hectare en moyenne ce qui représente environ 5000 emplois dans la région. A titre d'exemple, la maison Guigal c'est 50 employés pour 50 000 bouteilles produites par jour,

---

<sup>19</sup> Chiffres avancés par le chercheur du CNRS, Raphaël Schirmern, lors d'une présentation des vins septentrionaux des côtes du Rhône.

9 millions de bouteilles années et 60 millions de chiffres d'affaires. Cela fait d'elle, l'entreprise du secteur agricole avec le plus important chiffre d'affaires du territoire. Toutes ces structures du monde viticole sont représentées par les syndicats de la filière viti-vinicole en la personne des présidents de l'organisme de défense et de gestion chargé du bon fonctionnement des AOC.

Comme le laisse sous-entendre les chiffres vu précédemment, ces appellations correspondent à un modèle très familial, avec une importante transmission familiale, père-fils dans la majeure partie des cas. Ces petites exploitations privilégient les méthodes ancestrales, le passage des engins agricoles étant impossible dans de nombreuses exploitations avec des pentes très importantes et des parcelles très étroites nécessitant le travail humain par leurs caractéristiques. La multiplication d'AOC de petites surfaces, synonyme de fragmentations, entraîne des élévations qualitatives des vins à la vente. En effet, ce sont des vins très prisés par les connaisseurs. La répartition des ventes est la suivante : 30 à 40% du vin est exporté dans près de 100 pays (grand succès sur des tables prestigieuses à New York et à Londres), seulement 30% sont vendus dans des grandes surfaces. Le dernier tiers, lui, est vendu directement au sein des caves du territoire ou auprès des restaurateurs locaux. Le Côte-Rôtie est la troisième appellation vin rouge dans la restauration alors que le Condrieu est la première en vin blanc. A titre de comparaison, c'est près de 50% de la production de vins de Bourgogne qui est réservée à la vente en grande surface, souvent réservée à des vins de qualités inférieures.

### ***Des attentes en lien à la spécificité de ces vignobles***

Ce modèle vertueux fait cependant face à de nombreuses menaces qui vont motiver la filière viticole à faire reconnaître leur savoir-faire et leur secteur auprès du patrimoine mondial de l'Unesco.

Tout d'abord, le réchauffement climatique a un réel impact sur le territoire du SMRR et sur le monde viticole. Depuis les années 60-90 à 90-2020, sur le territoire des vins septentrionaux, on connaît une augmentation de la température de près +2.4 degrés et -117 mm<sup>20</sup> de précipitation. D'ici 2050, on va passer d'un climat tempéré à un climat chaud avec des valeurs moyennes plus importantes que dans la Mancha en Espagne (sud de Madrid) ou à Porto au Portugal<sup>21</sup>. Le risque d'atteindre un seuil limite pour produire un vin de qualité supérieure existe avec l'augmentation des jours de fortes chaleurs qui va augmenter la teneur des vins en

---

<sup>20</sup>Données venant d'une étude : La vigne, le vin, et le changement climatique en France Projet LACCAVE - Horizon 2050 publié en 2020

<sup>21</sup>Données venant d'une étude de la revue nature review earth and environment, publié le 26 mars 2024 : *Climate change impacts and adaptations of wine production*

sucré et donc en alcool, ce qui joue sur la qualité intrinsèque du vin. La syrah résiste bien aux évolutions climatiques mais a besoin de dispositifs d'adaptations. Mais le risque de déplacement des parcelles vers le Nord n'est pas à exclure sans mesures suffisantes (modifier les pratiques agricoles, ajuster les processus œnologiques, etc...).

Une autre menace qui plane sur le secteur viticole est l'évolution des habitudes de consommation de vin que ce soit à l'échelle mondiale ou française qui marque un recul significatif depuis 5 ans. Comme l'a expliqué le président de la confédération des vins IGP lors d'un congrès le 22 juin 2023<sup>22</sup> : Depuis 2017, la consommation mondiale a chuté, passant de 245 millions d'hectolitres à moins de 220 millions en 2023. En France, la baisse est particulièrement marquée dans le secteur du vin rouge, avec une chute de 38 % en cinq ans. Cette tendance est accentuée chez la génération Y (28-46 ans), pour qui le vin reste associé à la France, mais est perçu comme complexe et difficile d'accès et dangereux pour la santé. Il est également important de noter que 5 % des ménages français, principalement les plus âgés, consomment à eux seuls 42 % des volumes de vin.

Il y a une nécessité majeure pour ces appellations d'être reconnues et de se différencier de la concurrence locale que sont les côtes du Rhône méridionales, représentant une plus grande production mais d'une qualité moindre, mais aussi mondiale, avec des pays qui voient leurs surfaces viticoles en augmentation ces dernières années. Ce besoin de maintien de reconnaissance de la qualité supérieure intrinsèque des vins de ces appellations représente la voie pour maintenir la pérennité de leurs exploitations et voir le savoir-faire de leurs pratiques perdurer. L'image de marque Unesco représente un moyen de communication majeur pour se différencier. Comme le dit Gérard Bancillon, président de la confédération des Vins IGP de France : « *Nous avons un gros effort à faire en matière de communication* ».

### ***Les intentions du SMRR et des autres acteurs institutionnels : l'opportunité d'un projet culturel « accélérateur » du projet de territoire***

Le SMRR c'est assez rapidement décidé à soutenir ce projet qui rentre dans les objectifs et les préoccupations que connaît le Scot. Le président du SMRR, Philippe Delaplacette, souhaite porter ce projet qui rentre dans une vision qu'il souhaite défendre : faire reconnaître le territoire. Le logo du SMRR n'est plus « Scot Rives du Rhône » mais « Rives du Rhône » ce qui témoigne d'une réelle envie de faire émerger une identité. Cette inscription est vue comme une

---

<sup>22</sup> Article traitant de ce congrès par le lien suivant : <https://www.vitisphere.com/actualite-99720-la-viticulture-francaise-face-a-leffondrement-de-la-consommation-mondiale-de-vin.html>

opportunité de participer au projet de territoire et qui peut nourrir aussi le Scot. Ces derniers semblent d'ailleurs très bien placés pour prendre le lead institutionnel : Ils ont les données sur le territoire, la connaissance des acteurs publics du territoire avec un périmètre représentant 70% du périmètre actuel du futur Unesco. Ce projet culturel est vu comme une très bonne opportunité de développer le maillage et l'attractivité du territoire. Depuis le 03 novembre 2023, le SMRR accompagne officiellement ce projet en tant que maître d'ouvrage de la phase de préfiguration du projet Unesco.

#### d) Fonctionnement et financement du comité de pilotage

##### ***Un fonctionnement reposant sur la volonté active de la filière vitivinicole***

Ce regroupement d'acteurs ayant un but en commun est rapidement mis en place au sein d'un comité de pilotage mené par Jacques Granges et Bruno Delas. Au sein de cette organisation, Bruno Delas a un rôle clé, il est très respecté par les grandes familles comme les acteurs institutionnels tout en n'ayant pas de part directe dans l'exploitation viticole ou des collectivités territoriales. Un rôle d'intermédiaire et de médiateur est nécessaire pour mener ces jeux d'acteurs. Dans des discussions informelles, plusieurs membres du comité de pilotage de différentes provenances m'ont indiqué la difficulté quasiment insurmontable de travailler sans sa présence. Il gardera ce rôle au moins jusqu'à la création de l'association. Pour animer les jeux d'acteurs locaux, il est nécessaire qu'un acteur principal soit clairement identifié VIOLIER, ZARATE (2007). Des groupes de travail de vignerons ont été mis en place pour responsabiliser ces derniers et créer des liens entre eux. Plusieurs groupes thématiques : gouvernance, communication, inventaire, implication des habitants, plan de gestion, mise en tourisme, etc...

##### ***Un financement rendant clé la place des collectivités territoriales***

Pour cette première année sous la gestion financière du SMRR, les financements proviennent de divers acteurs qui auront par la suite leur place dans l'association. Le budget total pour cette année 2024 est de 135 000 €, répartis de la manière suivante : 35 000 € du CNR dans le cadre de son Plan 5 Rhône, 35 000 € par Inter Rhône qui est l'organisme interprofessionnel regroupant l'ensemble de la filière viti-vinicole (viticulture et négoce) des AOC de la vallée du Rhône, 20 000 € de la part de la FNADT, un fonds d'investissement de l'Etat français et 45 000 € du SMRR.



Les principales dépenses de l'année sont consacrées à la recherche de la mise en récit et de la légitimation d'une VUE pour ce projet d'inscription à travers le financement d'un inventaire des biens Unesco par Florian Solbes (avec qui j'ai travaillé étroitement durant ces 5 derniers mois), une étude de faisabilité du projet par le bureau d'étude Territoire et Paysage, l'organisation de deux séminaires scientifiques et en parallèle le financement d'actions de communication : création de brochures, de flyers, etc...

Une fois l'association constituée, un budget annuel de 250 000 à 350 000 € devra être établi sur une période de 10 ans, similaire à d'autres projets de ce type. Le financement devrait refléter la répartition des pouvoirs décisionnels dans la future gouvernance de l'association. Les

<b>La vallée du Rhône de Vienne à Valence, un territoire de tradition, de diversité et d'adaptation au changement, berceau de la syrah et des serines</b>			
<b>Plan de financement actualisé</b>			
<b>Financier</b>	<b>Programme</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Inter Rhône	Fonds propres	35 000,00 €	26
Syndicat Mixte des Rives du Rhône	Budget d'investissement	45 000,00 €	33
Etat	FNADT	20 000,00 €	15
CNR	Plan5Rhône	35 000,00 €	26
<b>TOTAL 2023-2024 - Préfiguration</b>		<b>135 000,00 €</b>	
<b>Etat des dépenses</b>			
<b>Missions</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>
Etude de faisabilité	Territoires et Paysages & co	Syndicat Mixte des Rives du Rhône	39 900,00
Inventaire UNESCO	Florian Solbes	INTER RHONE + SMRR	40 000,00
Plaquette communication PROD	JARTICULE	INTER RHONE + SMRR	5 000,00
Plaquette communication REPRO	JARTICULE	INTER RHONE + SMRR	2 525,00
Coordination séminaire			
<b>TOTAL</b>			<b>87 425,00</b>

Figure 6 : Plan de financement de l'année 2024 de la phase de préfiguration de la démarche d'inscription

contributions estimées pourraient, potentiellement être réparties de la manière suivante : 50 000 € par la région, 10 000 € par chaque EPCI, 10 000 € par département, 10 000 € par les villes portes (Vienne et Valence) et le reste, soit 70 000 à 100 000 €, serait apporté par les vignerons. Tout cela est très fluctuant et ces chiffres sont seulement pour s'offrir un ordre d'idée.

## e) Situation et positionnement au sein de ce projet

### ***Une observation et un accompagnement au fil de ces derniers mois***

Pour pouvoir écrire et disserter sur ce projet, j'ai pu compter sur une observation et une plongée au cœur de ce projet durant près de 5 mois de mars à juillet 2024. J'ai pu, grâce au rôle du SMRR et des bonnes relations que je pouvais avoir avec Florian Solbes, en charge de l'inventaire Unesco et « bras droit » de Bruno Delas, suivre l'intégralité des événements et des réunions du comité de pilotage, dans un rôle d'observation passive, durant cette période.

J'ai donc été présent aux réunions du comité de pilotage du 3 avril (restitution de l'étude de faisabilité), du 25 avril et du 27 juin, durant lequel j'ai eu des discussions informelles avec des membres du comité de pilotage, la réunion préparatoire de comité de pilotage le 22 avril, au séminaire scientifique du 11 juin se déroulant au château de Tournon et la découverte des caves Guigal durant une sortie terrain d'une promo en master d'ingénierie territorial de Lyon 3 le 30 mai.

### ***Un important corpus à ma disposition***

En addition de ces observations, j'ai eu accès à tous les documents qu'a pu produire le comité de pilotage du projet que ce soit les divers études menées : les études préparatoires auprès des acteurs locaux, l'étude de faisabilité, les avancées de l'inventaire Unesco ; les documents administratifs : budget, convention entre les acteurs, etc... ; ou encore les retranscriptions et les comptes rendus des différents événements précédant le début et durant mon observation : compte-rendu des comités de pilotage et les retranscriptions des deux séminaires scientifiques. Avec l'ensemble de ces observations et de ce corpus conséquent, j'ai pu tirer des enseignements sur ce projet que je vais partager au sein de la suite de ce mémoire.

### ***Où on est-on au moment où je commence à suivre le projet***

Cette partie du mémoire porte donc sur la phase de préfiguration avant la création de l'association porteuse et l'inscription sur la liste indicative française géré par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) mais à la suite de l'initiative initiale de la filière viti-vinicole et l'intégration d'acteurs institutionnels tel que le SMRR, la CNR et l'Etat au comité de pilotage de la phase de préfiguration du projet.

## *2- D'un récit centré sur le vin et la vigne à une VUE ciblant le Rhône et ses liens avec le territoire : une phase de transition allant « Des côtes du Rhône » au « Rhône des côtes »*

Cette phase de transition a comme objectif principal de mettre en évidence la VUE des biens choisis de ce projet d'inscription au patrimoine de l'Unesco à travers la production d'études, la mobilisation de savoirs scientifiques et la révélation et la mise en maillage de ressources patrimoniales. L'écriture de ce récit du territoire et les enseignements des différentes études vont entraîner des évolutions nécessaires et une construction de ce récit qui devra s'illustrer à la fois dans le plan de gestion et dans la gouvernance de ce projet. Nous allons voir comment la production de ce savoir et la révélation de ressources à exploiter sur un territoire vont entraîner un élargissement du récit patrimonial indispensable à la légitimation du bien à inscrire.

a) L'étude de faisabilité : Un travail de révélation du territoire et de ces ressources synonymes à de multiples reprises à ma mission de diagnostic territorial touristique

### ***Effectuer un diagnostic territorial des biens pressentis à l'inscription***

La mise en évidence d'un récit d'un territoire (ici la VUE) pour justifier de la légitimité et de l'universalité des biens à inscrire passe par une étude de faisabilité par un bureau d'études indépendant. Ce diagnostic du territoire rappelle par de nombreux aspects le diagnostic territorial que j'ai pu effectuer durant mon stage. Ces deux études se rejoignent sur de nombreux éléments : que ce soit sur les objectifs, les méthodes utilisées et les conclusions de ces dernières. C'est sur les enseignements de cette étude de faisabilité que va se construire en partie la future VUE de ce projet et donc la mise en récit d'un territoire aux multiples spécificités. Il va s'agir d'abord de travailler sur la qualification des ressources du territoire et de chercher une nouvelle articulation des composantes de la diversité culturelle.

### ***Une étude pluridisciplinaire, avec de nombreuses réalités et éléments à prendre en compte***

Pour mener à bien cette mission et le cahier des charges correspondant, une offre de groupement de bureau d'étude s'est distinguée pour de multiples raisons. Cette candidature offre un double avantage pour la gouvernance du projet. Tout d'abord, cette offre propose une étude pluridisciplinaire, un point majeur dans la volonté de mêler les différentes perspectives du territoire et pouvoir entendre l'ensemble des parties prenantes ou non du projet. On retrouve trois bureaux d'études différents : *Territoires et paysages*, *Trame* et *Amphi Culture*. Le premier est représenté par Laurence Fabbri, une docteure en géographie et paysagiste. Le second, a lui fait appel à Anne-Catherine Gamerdinger, une urbaniste ayant travaillé de multiples fois sur des démarches de candidature Unesco. Et le dernier a mobilisé Sébastien Balestrieri, consultant en ingénierie culturelle, spécialisé dans le patrimoine immatériel.

Le second avantage majeur sont les relations antérieures que possède le premier bureau d'étude, *Territoires et paysages*, avec les représentants viticoles du comité de pilotage. En effet, la géographe-paysagiste a déjà effectué un diagnostic paysager et environnemental des Côtes du Rhône en 2016 pour le compte de ces mêmes représentants<sup>23</sup>. Ce travail précédent lui permet d'avoir déjà une bonne connaissance du terrain et des acteurs se trouvant sur ce territoire. Cette candidature groupée, sous-entend cependant l'intuition d'une nécessité à élargir le projet d'inscription pour obtenir la légitimité nécessaire à l'obtention d'un titre aussi prestigieux.

### ***La justification de biens à classer à travers une série de conditions représentée par la VUE***

À ce stade de la phase de transition, l'objectif principal de l'étude de faisabilité est de construire l'argumentaire de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et de mettre en récit le patrimoine. Il faut mettre en évidence les différentes ressources patrimoniales à mobiliser et les articuler entre elles pour construire le récit de ce territoire. C'est-à-dire le légitimer en le singularisant et en le justifiant. Pour évaluer la singularité des ressources à protéger sur ce territoire, la VUE s'appréhende par trois biais différents :

---

<sup>23</sup> Diagnostic à retrouver à cette adresse : <https://www.syndicat-cotesdurhone.com/page/presentation>

-Le ou les bien(s) doivent s'inscrire dans minimum un des dix critères mis en avant par l'Unesco. Dans ce cas-ci, six critères existent pour un bien culturel tel que celui que cherche à classer le comité.

-La présence d'un nombre suffisant de biens matériels et immatériels existants qui vont exprimer l'intégrité et l'authenticité du bien. Ce nombre recherché doit à la fois être rempli d'une perspective quantitative et qualitative.

-Il doit pouvoir s'inscrire avec des biens comparables déjà inscrits de par ses similarités mais aussi de par ses singularités.

L'étude de faisabilité ne va pas chercher à être exhaustive, mais plutôt à être concise dans le temps. Elle vise à réaliser un saut qualitatif pour identifier les bons arguments, calibrer les leviers les plus efficaces, et évaluer la capacité des parties prenantes mobilisées, afin de vérifier la pertinence de la démarche et renforcer le projet.

### ***Méthodologie d'étude et de présentation des résultats***

Pour répondre à ces multiples objectifs et questions, l'étude s'est déroulée en deux étapes décrites dans le cahier des charges élaborées par le comité de pilotage et cité tel quel :

*« -Une première phase de quatre mois à partir de l'automne 2023, dédiée à l'immersion dans le sujet, comprenant des échanges entre acteurs locaux, la découverte du terrain, l'établissement d'un diagnostic et l'émergence d'une stratégie globale.*

*-Et une deuxième phase, également de quatre mois, au cours de laquelle les acteurs locaux et le comité scientifique ont coconstruit l'argumentaire de la VUE et élaboré les modalités de la phase opérationnelle. »*

On observe donc une étude appliquant une méthodologie classique pour un diagnostic pluridisciplinaire comme celui-ci avec une phase d'étude bibliographique, l'arpentage de terrains, des entretiens téléphoniques et des ateliers thématiques avec principalement les porteurs du projet représentés par les syndicats du milieu viticole.

Cette première phase de par ses objectifs et ses méthodes correspond à la phase de révélation de la ressource et par la même occasion à la mission que j'ai menée dans le cadre de mon stage (à différentes échelles et moyens évidemment). La deuxième phase auquel j'ai pu assister dans sa globalité (les restitutions, les réunions de travail ou encore le deuxième comité scientifique) traite de la deuxième phase d'activation d'une ressource, la phase d'élargissement et de légitimation, et sur laquelle porte la fin du corps de ce mémoire.

Il serait intéressant de s'interroger autour de la question de savoir à quel point le fait d'observer cette étude et ces prolongements ont influencé la méthodologie que j'ai suivie durant mon stage et les angles que j'ai privilégiés au cœur de mon diagnostic sur la mise en tourisme du territoire.

## b) Un élargissement de la VUE indispensable...

### ***Une VUE trop limitée***

A la suite de la première phase d'étude et de la première restitution des bureaux d'études, la thèse et la VUE pressenties par le milieu viti-vinicole obtiennent des résultats assez contrastés. Dans l'état actuel des choses, la candidature semble assez compromise. Cette conclusion n'est pas forcément alarmante à l'heure de ce premier diagnostic. En effet, cela ne veut pas dire que la classification est impossible mais en l'état et avec cette proposition cela est impossible. En effet, en reprenant les objectifs auxquels doit répondre la VUE, on observe des limites sur chacun de ces objectifs.

#### *Condition 1 : Correspondre à un des dix critères mis en avant par l'Unesco*

Avec l'intuition d'une VUE basée sur « le berceau de la Syrah », aucun des critères ne semblent à la portée de cette mise en récit. En effet, cet énoncé dans l'impossibilité de prouver scientifiquement que les Côtes du Rhône septentrionales sont bien le berceau de la Syrah. D'un point de vue scientifique, il y a consensus à dire que les cépages étaient présents depuis le 1<sup>er</sup> siècle après JC dans le pays des Allobroges. Sa culture était un secteur majeur de l'économie de cette civilisation. Cependant le lien entre ces vignobles et le cépage Syrah tel qu'on le connaît aujourd'hui n'as pas pu être établi scientifiquement. Ces multiples phases où la culture du vin a disparu affaiblit grandement la mise en récit initial et empêche tous critères établis de l'Unesco de correspondre avec ce récit.

#### *Condition 2 : Les biens pressentis sont-ils suffisamment présents et peuvent-ils se préserver dans le temps*

L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco est un label ayant pour but de préserver les lieux exceptionnels pour nos futurs descendants, cela sous-entend de protéger des biens (matériel ou immatériel) en bon état et avec un plan efficace de préservation. A l'image de la

première condition, la VUE imaginée au départ ne remplit pas cet objectif. En misant sur l'exceptionnalité du cépage du Syrah, cela sous-entend une préservation des vignobles en pentes des Côtes du Rhône. Or, le changement climatique pourrait en décider autrement. Avec l'évolution des climats, les vignobles peuvent être fortement touchés et cela peut demander une adaptation de la culture de multiples manières : clonage de certains plants, évolution des méthodes de culture et dans l'extrême, une migration des vignobles vers le Nord du pays. Ces mutations et cette résilience à appliquer dans le futur (et déjà en route pour la plupart des viticulteurs) changeront de manière inéluctable la manière de cultiver le vin. L'histoire d'un cépage traversant le temps avec des méthodes et des fonctionnements ancestraux est mise en difficulté. Comme nous l'apprend, une ampélographe de l'INRAE dans la pré-étude de préfiguration de FEDOUL (2022), la Syrah est un cépage qui peut avoir du mal à s'adapter avec un génotype fixe et donc peu de mutation naturelle face à l'évolution de son environnement.

- La syrah et le changement climatique

La syrah est un cépage qui n'a pas le temps de s'adapter car c'est un génotype fixe, c'est-à-dire que dans son génome, la capacité est faible ce qui implique un problème de mutation.

Les solutions sont les suivantes pour s'adapter au changement climatique :

- changer de cépage ;
- changer les pratiques agricoles ;
- sélection dans les « enfants » en faisant attention à certaines particularité.

Concernant la datation d'un cépage, c'est impossible sur le plan technique et scientifique car il manque « l'horloge moléculaire » en raison de la multiplicité des pratiques végétal et culturelle.

*Figure 7 : Extrait de la pré-étude de préfiguration de FEDOUL S. sur le sujet de l'adaptation de la Syrah au changement climatique*

*Condition 3 : le(s) bien(s) sont-ils singuliers et exceptionnels parmi les biens inscrits*

La dernière condition à laquelle doit répondre la VUE est sa capacité à s'inscrire et faire sa place parmi les biens déjà inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Sur cet aspect, la VUE envisagée par le comité est aussi en difficulté, avec près de 11 paysages culturels viticoles déjà inscrits en Europe. A la suite d'un important mouvement d'inscription de terroir viticole au

début des années 2000, il devient difficile pour une proposition de paysage viticole de montrer son exceptionnalité dans ces conditions. Malgré des vignobles en pente, privilégiant aujourd'hui encore des méthodes remarquables et traditionnels tel que la technique sur échelas, l'exceptionnalité de ce bien d'un point de vue mondial et seulement européen ou français (Climats de Bourgogne, Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes, etc...) est difficile à démontrer.

c) ...Menant à la construction d'une nouvelle VUE basé sur de nouvelles potentialités

Après ces différentes études qui ont pu être menées dans cette phase de légitimation des ressources, on comprend que la VUE, autrement dit, la mise en récit du territoire doit être repensée pour pouvoir légitimer une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. A l'heure actuelle, la classification spécifique d'un paysage viticole est trop faible pour avoir sa place dans les biens inscrits. Il faut donc travailler à l'élargissement du récit patrimonial pour obtenir un enrichissement du territoire lui donnant valeur d'inscription.

***Une production de savoir et de connaissance mettant en évidence des ressources insoupçonnés***

L'enrichissement patrimonial nécessaire s'est discerné assez naturellement aux yeux des membres du comité de pilotage et des chercheurs des bureaux d'études partenaires. Au fil des études menées et des différentes thématiques abordées durant les séminaires scientifiques, ce sont des ressources potentielles et des contraintes pouvant représenter des leviers sur le territoire qui ont été révélés. L'élargissement et la prise en compte de la globalité du territoire s'exprime dans l'évolution des thèmes étudiés en séminaires scientifiques. Le premier séminaire en mars 2023 fait appel à des thèmes très spécifiques : « Qu'est-ce qui fait patrimoine ? », « Un fleuve, un territoire, des cultures », « La vigne et le vin, hier et aujourd'hui » ; « Prospective : quelles évolutions pour nos vignobles ». En juin 2024, les thèmes sont bien plus transversaux et mettent en connexion de nombreux aspects du territoire : « la diversité des Rives du Rhône », « la mise en récit et géographique de la VUE des Côtes du Rhône » et « innovation et adaptation au changement climatique ». Au cours de ces séminaires, ce qui ressort, à l'image de l'étude de



l'offre touristique des Rives du Rhône, c'est la multiplicité des richesses du territoire de par leur nombre et leur variété. Que ce soit la dimension environnementale, avec des espaces d'une richesse en biodiversité folle (avec des espèces endémiques), la vie culturelle immatérielle, existante le long des berges du Rhône ou encore la riche histoire industrielle qui découle de l'exploitation du fleuve. Ces études pré figuratives ont pu montrer et dévoiler les liens qui peuvent exister entre les ressources territoriales potentielles ou actives de ce territoire. Pour prendre en compte ces nouvelles réalités, il faut redéfinir la VUE initiale pour correspondre au mieux aux différents diagnostics révélant des ressources encore insoupçonnées du territoire.

### ***Utiliser des critères plus adaptés aux potentialités et aux contraintes mises en évidence au sein de la légitimation de ressource***

Pour répondre aux exigences de l'inscription Unesco et donc légitimer le projet de territoire que veulent mener ces acteurs territoriaux, il faut pouvoir répondre au cahier des charges de l'Unesco. Pour cela, il faut trouver les critères pouvant correspondre aux ressources à mettre en valeur sur ce territoire. Dans cette optique, deux critères sont retenus pour définir une nouvelle mise en récit du territoire : les critères 3 et 5 de l'Unesco. Le premier est défini de la manière suivante : « *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue* » et le deuxième comme ceci : « *être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture, ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible* ». A travers ces deux critères, l'accent n'est plus mis seulement sur la nature exceptionnelle du vin à travers sa longue histoire mais bien celle du territoire dans le temps. Cela interroge de quelle manière l'exploitation du vin a pu dessiner le territoire tel qu'il est aujourd'hui et inversement comment ce territoire, défini par les aménagements humains et la biodiversité, qui prospère dans des espaces très circonscrits, a influencé la manière de produire le vin. Cette histoire de dialogue et d'interaction dans le temps entre plusieurs ressources du territoire peut représenter la richesse de la candidature. A travers les contraintes que sont le réchauffement climatique, la dualité territoire de biodiversité et territoire humanisée ou bien les incertitudes sur l'histoire des vignobles locaux, c'est une nouvelle vision du territoire qui s'écrit. A travers ces critères, la candidature s'inscrit autour de la notion « *Paysage fluvial et vitivinicole historique et vivant* ». Ce changement de regard représente bien cette

phase de légitimation et d'élargissement des ressources prises en compte chez les acteurs territoriaux, étape fondamentale de l'activation de ressources.

### ***L'élargissement de la VUE, une histoire de nom ?***

Un point intéressant pour visualiser au mieux cette phase d'élargissement et de légitimation de ce projet de territoire est la manière dont l'on définit et l'on donne un nom à une candidature et in fine à un territoire et les ressources qui le composent. La VUE du projet était nommée de la manière suivante : « *Les Côtes-du-Rhône Septentrionales, berceau de la Syrah* ». Après cette enchaînement d'étude et d'actions communes (groupes de travail et les séminaires), le comité parle de la VUE actuelle dans sa brochure de présentation de la démarche de la manière suivante : « *La vallée du Rhône de Vienne-Saint Romain-en Gal à Valence-Crussol, territoire de tradition, de diversité et d'adaptation au changement, berceau de la Syrah et des sérines* ». On observe que l'argument de l'excellence du vin est toujours présent mais vient dans un second temps avec un recentrage sur les interactions existantes sur le territoire dans sa globalité et son adaptation au fil des mutations et des crises. Il est très significatif d'ailleurs d'observer que dans la production d'une note de synthèse pour présenter le projet aux acteurs locaux, faite dernièrement, ce dernier est nommé : *Projet UNESCO « Rhône des Côtes »*.

#### **DE LA RÉÉVALUATION DE LA MISE EN RÉCIT INITIALE...**

« **Les côtes-du-rhône septentrionales, berceau de la syrah** »

↓  
Référence à la vigne et au vin,  
sans inclure le fleuve et la vallée

↓  
Simple évocation des cépages blancs :  
viognier, marsanne et roussanne

#### **...VERS UNE NOUVELLE DÉFINITION DES PATRIMOINES**

↑ ↑  
Prise en compte de l'épaisseur historique

« **La vallée du Rhône de Vienne – Saint-Romain-en-Gal à Valence – Crussol, territoire de tradition, de diversité et d'adaptation au changement, berceau de la syrah et des serines.** »

Les échanges fructueux lors du séminaire scientifique conduisent à déployer une mise en récit qui inclut la dimension humaine, la dimension naturelle et la biodiversité à l'échelle du territoire. Cette nouvelle formulation révèle la capacité d'adaptation au changement, avant d'évoquer tous les cépages.

Figure 8 : Extrait de la brochure de présentation de la démarche d'inscription à l'Unesco

### ***Un élargissement devant s'inscrire dans l'action et l'opérationnalité du projet : quelle place réservée à cet élargissement dans la gouvernance actuelle et dans le futur collectif ?***

L'élargissement de la vision et des réalités que peut avoir la ressource à activer demande ce même mouvement au sein des dynamiques d'acteurs et des apprentissages collectifs qui en découlent. Pour pouvoir développer l'ensemble de la ressource telle que mise en récit, cela doit se ressentir dans les jeux d'acteurs. En effet, comme nous l'avons dit dans l'introduction de ce mémoire, la variété d'acteurs représentés dans la démarche d'activation d'une ressource est un facteur direct de la réussite du projet. Dans la continuité de ce que l'on a pu définir auparavant, on va essayer de mesurer la réussite de cet élargissement au sein du projet de territoire ayant pour mission la mise en action de la ressource. Pour cela, c'est au sein de la gouvernance que nous allons évaluer la réussite de cet élargissement des jeux d'acteurs, élément indispensable à la légitimation des ressources et d'un territoire défini par une inscription Unesco. Trois critères principaux sont à analyser pour juger de la cohérence du projet de territoire mené par le comité de pilotage, concentrant au départ des acteurs du monde vitivinicole : la multiplicité des acteurs, c'est-à-dire si l'ensemble des acteurs en lien avec les ressources que mobilisent le projet de territoire sont intégrés au sein de la structure de gouvernance. Autre critère majeur, la définition d'un espace identitaire, à savoir si l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation du projet de territoire sont bien inscrites ou non dans le périmètre choisi. Enfin, en fonction de l'élaboration d'actions et de productions communes au sein de cette gouvernance, autrement dit juger de l'apprentissage collectif qu'il peut exister au sein de la gouvernance à sein de dynamiques d'acteurs aux intentionnalités et aux conséquences multiples.

### ***3- Discussions et explorations : Un comité de pilotage face à des contradictions à dépasser pour faire territoire en commun***

Pour terminer ce mémoire, nous allons essayer d'effectuer une évaluation préliminaire dans un projet de territoire encore en pleine construction. A partir des éléments en notre possession, nous allons essayer d'évaluer la légitimité de la gouvernance actuelle et tel qu'elle sera dans le futur d'après la vision actuelle du comité de pilotage. Cette évaluation nous permettra de juger de la pertinence de ce projet de territoire et d'une certaine manière de mesurer le rôle que peut jouer un opérateur territorial tel que le SMRR dans ces étapes d'élargissement et de légitimation

des ressources territoriales. Cette partie est ouverte à des interprétations en tout genre et se veut avant tout exploratoire en ouvrant des brèches et des perspectives qui seront à explorer avec plus de rigueur, de moyens et de temps. Nous terminerons en montrant les limites de ce mémoire et ce qu'il aurait pu être intéressant de travailler dans un autre contexte.

a) L'absence des acteurs environnementaux : révélateur d'une intégration des acteurs locaux plus ou moins accomplie

***Une intégration facilitée par des intérêts qui convergent***

Au fil des travaux menés autour de la construction de la VUE du projet de candidature, de nombreux acteurs et actrices ont été invités à rejoindre le collectif. Ce projet, pensé au départ par le secteur vitivinicole, a été enrichi au fil des missions à mener dans le cadre de l'activation d'une ressource : trouver des financements, obtenir des savoirs spécifiques sur le territoire retenu ou bien pour accéder à des compétences particulières (la communication notamment). La variété d'acteurs est devenue importante au fil des mois : des politiques locaux et régionaux, des acteurs fédérateurs que l'on a évoqué plutôt à l'étape des financements, des chercheurs locaux et liés à la thématique et des acteurs du tourisme et de la culture comme des directeurs de musées, d'office de tourisme et de dispositif ville et pays d'arts. Ces dynamiques d'acteurs sont multiples depuis le début du projet et amènent de nombreux apprentissages collectifs pour les acteurs territoriaux.

Ces dynamiques ont été assez naturelles pour deux raisons principales : La première est le fait d'avoir des intérêts communs. L'ensemble des acteurs cités ont intérêt de voir le territoire construire une identité avec une multiplication des travaux en communs. Une plus grande attractivité du territoire intéresse autant un élu local, qu'un acteur investi dans la mise en tourisme ou bien un chercheur qui trouve ici un terrain d'étude ainsi que des financements pour des ateliers d'études, des mémoires ou bien même des thèses. Deuxième explication, ces acteurs se connaissent et travaillent ensemble depuis de nombreuses années. En effet, on dénote déjà de nombreux liens entre les viticulteurs et les acteurs touristiques à travers des travaux communs pour l'obtention de labels d'œnotourisme (Vignoble et découverte). Le milieu viticole possède aussi des très bonnes relations avec les élus locaux qui travaillent main dans la main ensemble. Les politiques locaux accompagnent les vigneron dans le développement des vignobles, les caves coopératives sont parmi les entreprises payant le plus de taxe foncière du

territoire. On observe notamment des connexions moins évidentes avec les chercheurs, qui connaissent bien moins les acteurs locaux viticoles, malgré un important travail de mobilisation de ces derniers dans le projet à travers différentes initiatives.

On peut souligner l'action du SMRR qui permet un contact plus fluide entre les acteurs pour créer ce lien entre ce secteur privé et les structures institutionnels du territoire. D'ailleurs, on peut noter que ce projet intéresse grandement les collectivités d'une échelle supérieure comme la Région Auvergne Rhône Alpes qui serait prêt à investir une somme équivalente à plus de la moitié du budget annuel prévisionnel du projet après une rencontre entre son ancien président Laurent Wauquiez et les porteurs de la démarche. Cependant, il existe une importante limite à la multiplicité d'acteurs nécessaires à la bonne marche d'un projet de territoire tel que celui-ci : l'intégration des acteurs de la défense de l'environnement.

## Des Côtes-du-Rhône au Rhône des côtes Comité de pilotage n°3 - Compte rendu

<b>Date / Lieu</b> : 25/04/2024 Maison des Vins et du Tourisme Rhône Crussol	<b>Horaires et durées</b> : 16H-18H
<b>Présents</b>	
<b>Coordination :</b> Jacques GRANGE, Maison Delas Frères Clément PANIGAI, Maison Delas Frères Bruno DELAS, Ville Territoire & Patrimoines <b>Maîtrise d'ouvrage phase de Transition :</b> Cédric LANSOU, Directeur du Syndicat Mixte des Rives de Rhône (SMRR) <b>Filière viti-vinicole :</b> Lionel FRAISSE, ODG Saint-Péray Cyril COURVOISIER, ODG Cornas Pierre CLAPE, ODG Cornas Laurent COURBIS, ODG Cornas Michaël GUERIN, ODG Côte-Rôtie <b>CNR :</b> Michel Robert <b>Musée Gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal :</b> Christophe CAILLAUD <b>Office de Tourisme :</b> Nicolas RIDEAU, OT Ardèche Hermitage Elodie LOUISE, OT Rhône Crussol Eric CHAPANT, Valence Romans Tourisme <b>Collectivité :</b> Jacques DUBAY, Président de la CC Rhône-Crussol / Maire de Saint-Péray <b>Mission Inventaire :</b> Florian SOLBES  Hugo CHARRIN, Stage SMRR	
<b>Documents annexes :</b> Rapport phase 1 Étude de faisabilité	
<b>Diffusion :</b> Aux membres du Comité de pilotage	
<b>Rédaction :</b> Florian Solbes et Bruno Delas	

Figure 9 : Liste de présence du troisième comité de pilotage de la démarche

### ***Une limite majeure : l'intégration des acteurs environnementaux***

A l'exception d'une représentante du PNR du Pilat, on note une quasi-absence d'acteurs environnementaux dans le comité de pilotage et, pour l'instant, dans le futur collectif de la démarche. Ceci est révélateur d'un véritable blocage dans la dynamique d'acteur, notion clé dans l'activation d'une ressource. Ceci paraît assez incompréhensible au premier coup d'œil à la vue de la nouvelle importance de la biodiversité dans la mise en récit du projet de territoire. Dans la brochure de présentation de la démarche, la mise en récit est décrite comme incluant « la dimension humaine, la dimension naturelle et la biodiversité à l'échelle du territoire. Cette nouvelle formulation révèle la capacité d'adaptation au changement, avant d'évoquer tous les cépages ». De plus, les viticulteurs communiquent beaucoup sur leurs méthodes ancestrales qui se sont adaptées aux transitions du territoire sans abandonner leurs méthodes traditionnelles (enherbement en pied de vigne, culture à la main, etc...). Une place de choix est accordée à la dimension environnementale dans ce projet. Celle-ci s'appuie sur la proximité, très caractéristique de cet espace, entre côteaux viticoles et les vallons rhodaniens, riche en faune et flore. On note un nombre impressionnant d'espaces exceptionnels comme des zones Natura 2000 et des ENS (Espace Naturel Sensible) dans un espace aussi humanisé que celui de la vallée du Rhône médiane.

L'incohérence de l'absence de ces acteurs peut sûrement s'expliquer dans cette proximité caractéristique entre deux espaces aux vocations opposées. Cette caractéristique géographique a été à l'origine de nombreux conflits passés et actuels entre les acteurs environnementaux et ceux du monde vitivinicole. On peut citer la controverse de Seyssuel en 2016, petite commune se situant au Nord de Vienne, qui a vu s'opposer ces deux acteurs majeurs du territoire. Le conflit opposait des viticulteurs (le comité de défense des coteaux de Seyssuel), qui en dépit de réglementations et de législations, ont défrichés des hectares protégés pour y implanter des vignes et la FRAPNA Isère (fédération d'association de protection de l'environnement) qui a voulu porter cette affaire en justice. On pouvait retrouver une fleur endémique, la Gagée des Rochers, sur cette surface cultivée de manière illégale ce qui a encore accru le conflit. Par impuissance ou par une tolérance coupable, les institutions et la justice ont été dans l'impossibilité de condamner les viticulteurs. Un cas assez répandu dans la région avec parfois un soutien implicite des élus locaux qui a mené à des relations très complexes entre ces deux types d'acteurs. Cette absence a pu être relevée par de nombreux acteurs, au cours du travail collectif, à qui on a répondu qu'il était important de les intégrer dans le collectif avec un droit

de regard mais sans intervention ou réel droit de décision. Cette méfiance manifeste pourrait représenter un frein important dans les ambitions des porteurs du projet. L'Unesco accorde une grande importance aux enjeux de préservation des biens inscrits et plusieurs sources, proches de la FRAPNA, ont indiqué que ces associations ne laisseraient pas forcément passer ce projet sans rien dire. C'est un enjeu majeur dans la légitimation et la cohérence d'un projet de territoire et de la reconnaissance d'une identité territoriale aux Rives du Rhône.

b) La définition d'un espace identitaire dépendant à de multiples enjeux territoriaux

***Un espace identitaire peu en adéquation avec la VUE***

Un autre marqueur pour juger de la cohérence de la gouvernance et donc du projet de territoire passe par la définition d'un espace identitaire, d'un territoire sur lequel va s'inscrire le projet d'activation de ressources spécifiques. Les choix opérés sur l'espace identitaire, sur ce qui est dedans ou en dehors du projet est clé pour comprendre la composition de la gouvernance du projet. L'élargissement initié au sein du récit patrimonial doit se retranscrire au sein de l'espace identitaire si l'on considère que de nombreux biens que l'on prend maintenant en considération ne sont pas compris au sein du périmètre initial. Ce qui semble être le cas dans ce cas de figure.

L'extension de la VUE aux interactions et aux adaptations entre les différents systèmes (industriel, viticole, culturel, etc...) composant le territoire autour du fleuve ne semble pas encore avoir eu de conséquence directe dans l'extension de l'espace identitaire. Effectivement, il est peu cohérent de ne pas intégrer la rive gauche au périmètre d'inscription des biens dans un projet de mise en évidence d'un « paysage culturel fluvial et viticole ». En effet, dans l'illustration des interactions sur le territoire, celles entre les deux rives sont fondamentales et les biens l'illustrant sont nombreux et riches : les aménagements du Rhône par la CNR, les ponts suspendus précurseurs dans l'histoire, les châteaux se faisant face entre les deux rives, etc... Il y a quand même quelques communes de la rive gauche qui ont été retenues comme les villes portes (Vienne et Valence) et celles accueillant les vignobles d'appellation Hermitage et Crozes-Hermitage. Cependant, seulement une seule a été ajoutée depuis la redéfinition de la

VUE : Laveyron. Cette dernière doit cette intégration à la découverte récente de vestiges d'un établissement viticole datant de l'antiquité en parfait état<sup>24</sup>. Cette sélection au goutte à goutte aurait tout intérêt à se généraliser et à s'accroître dans les mois qui viennent avec de nombreux biens patrimoniaux en lien avec l'activité viticole sur les communes de la rive gauche. Sans en faire une présentation exhaustive, on peut citer le nouveau cinéma du Péage de Roussillon qui se trouve dans une ancienne cave coopérative réhabilitée ou bien encore des communes accueillant de nouvelles parcelles viticoles (notamment les hectares problématiques de Seyssuel) et cherchant à ramener à la vie d'anciennes appellations (Vitis Vienna).

### ***Des enjeux politiques qui pourraient expliquer cette quasi-absence d'intégration***

Je n'ai pas vraiment d'explication à apporter à cette non volonté d'intégration de la rive gauche au territoire d'inscription qui paraît sur le papier logique et nécessaire. Ici, ce sont seulement des suppositions que je vais apporter, ce qui ne possède pas une réelle valeur scientifique mais qui a le mérite de donner des pistes à approfondir. On pourrait s'interroger sur le rôle des enjeux et des motivations politiques sur ce territoire. En effet, cette volonté de ne pas inclure une partie du territoire, fait écho à l'étude présentée dans la première moitié du mémoire et qui a mis en évidence l'absence de lien entre l'intercommunalité Entre Bièvre et Rhône et le reste des intercommunalités du SMRR sur la thématique de la mise en tourisme. Cette même intercommunalité ne possède aucune commune au sein du périmètre pressenti de l'inscription Unesco.

Cela va plutôt loin dans la volonté de ne pas les inclure dans ce projet de territoire. Lors de mes entretiens menés dans le cadre de mon étude, je finissais en posant une ou deux questions sur la démarche d'inscription à l'Unesco. Lorsque je m'entretiens avec des acteurs travaillant pour cette intercommunalité, on m'a fait comprendre, au préalable, qu'il était mieux que j'évite de parler du projet à ces acteurs. Même si cette exclusion ne concerne pas seulement une intercommunalité et que les raisons doivent être multiples, il serait intéressant de mieux comprendre ce qui se cache derrière l'exclusion d'Entre Bièvre et Rhône et globalement de la rive gauche du Rhône.

---

<sup>24</sup> Plus d'information sur cette découverte dans un article de France Bleu disponible à l'adresse suivante : <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/drome-une-cave-antique-decouverte-a-laveyron-on-est-sur-le-top-du-vin-dans-l-empire-romain-8270754>



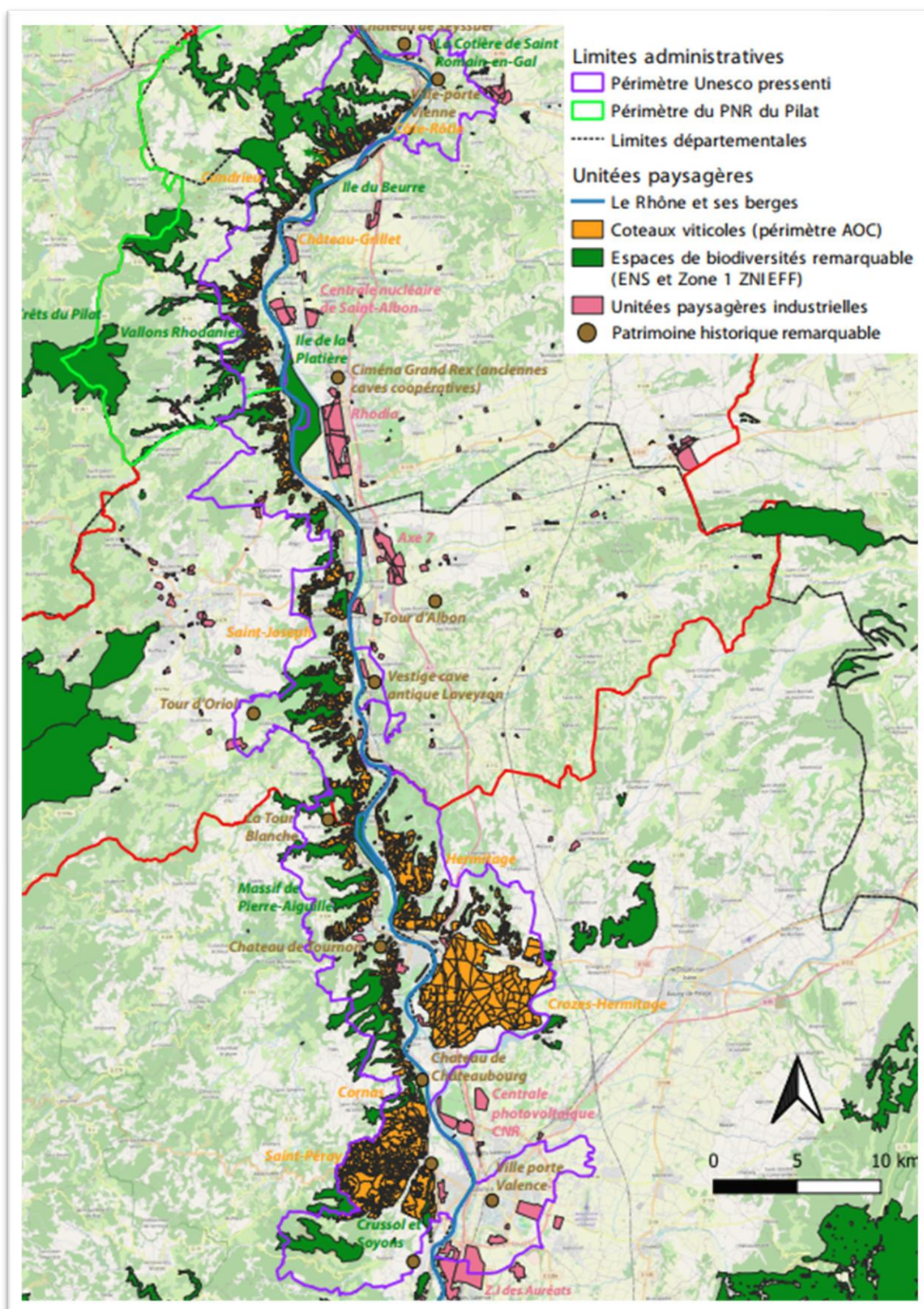


Figure 10 : Carte mettant en évidence les différentes composantes du périmètre d'inscription Unesco pressenti et ses alentours

### c) L'organisation des JEP : les premiers mécanismes de coopération et d'apprentissage collectif

Au sein de ce collectif, en pleine construction, on voit des dynamiques d'acteurs et des mécanismes de coopération en pleine expansion et très efficaces. Ces mécanismes sont particulièrement présents dans des missions de communications (telles que la création de brochure de présentation et de promotion) ou bien dans la production de savoirs collectifs (réunion de travail, participation de l'ensemble des acteurs intégrés dans la démarche lors des séminaires scientifiques, etc...). Si l'on ne prend pas en compte les acteurs absents et qui auraient leur place au sein du collectif, on peut considérer que la dynamique d'apprentissage collectif est très bonne. Celle-ci a été d'ailleurs soulignée par l'ICOMOS, l'organisme qui suit et évalue les candidatures Unesco. On peut souligner encore une fois le rôle de Bruno Delas, véritable animateur territorial, ayant une expérience riche et salutaire dans cette démarche d'inscription. Pour illustrer cette réussite du collectif, nous allons faire une synthèse d'une action commune qui est en cours d'organisation depuis plusieurs mois : le projet de participation du collectif aux Journées Européennes du Patrimoine (JEP) le 21 et 22 septembre 2024.

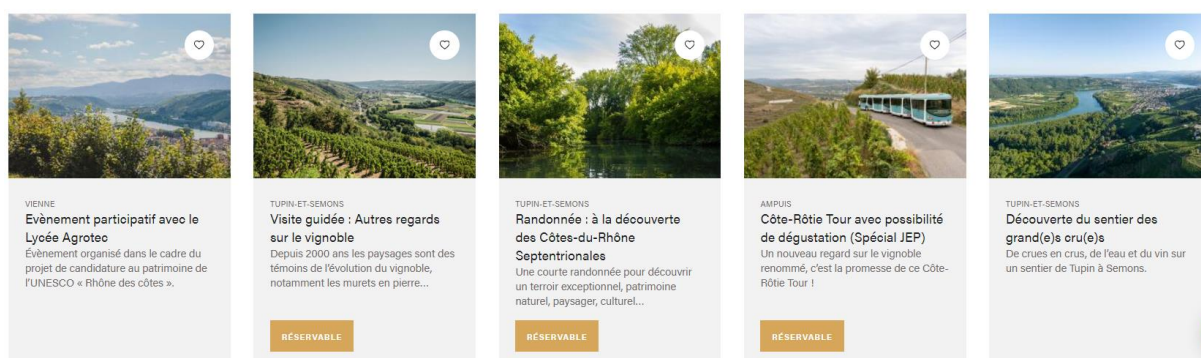
#### ***Une mission remplissant différents objectifs :***

Durant ces deux jours, le collectif veut mettre en place une dizaine de permanences à proximité de lieux patrimoniaux emblématiques du territoire (Château-Musée de Tournon-sur-Rhône, le théâtre antique de Vienne, la cave Saint-Désirat, etc...) dans lequel les visiteurs pourront évoquer ce qui fait patrimoine sur ce territoire et seront invités à partager des archives en leurs possessions. Cette mission que s'est fixé le comité de pilotage a pour but de remplir plusieurs objectifs clés pour l'organisation : faire connaître et intégrer les habitants du territoire dans le projet d'inscription qui doit être reconnu par le plus grand nombre, produire des données pour l'inventaire patrimoniale dans le but d'enrichir et légitimer la VUE qui manque encore de connaissance sur le territoire, et enfin, intégrer le monde scientifique dans le projet à travers la mise en place d'un atelier patrimoniale pour des étudiants de master 2 ingénierie territoriale de Lyon 3.

## ***Allier les compétences de chacun***

Au-delà d'intégrer et de faire participer l'ensemble des acteurs pour créer des dynamiques entre eux au sein du collectif en pleine construction, ces derniers apportent des compétences nécessaires à l'organisation d'un événement de la sorte. Il serait impossible à mettre en place avec la seule participation des acteurs du monde viticole. On peut noter l'apport des compétences de nombreux acteurs intégrés au sein de la démarche : Le monde scientifique permet d'établir un travail rigoureux et d'une valeur scientifique dans cette tâche d'inventaire et de production de compétence dans la perspective d'une mise en récit. Les acteurs touristiques et culturels mettent à la disposition du collectif leurs méthodes de communication : telles que la gestion des réseaux sociaux ou bien les systèmes de référencement (tel que l'intégration de données des permanences au sein des bases de données touristique tel que APIDAE). De plus, certains offices de tourisme intercommunaux sont chargés de l'organisation des JEP. Enfin les élus locaux mettent à disposition les lieux et leurs moyens techniques pour organiser ces journées.

**Découvrez la sélection dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO :**



*Figure 11 : Mise en valeur des événements JEP en lien avec le projet Unesco sur le site internet de l'Office de tourisme intercommunal de Vienne Condrieu*

## ***Une action commune entraînant des bénéfices et des avantages pour différents secteurs***

Cette action commune peut représenter de nombreux bénéfices pour les porteurs de la démarche d'un point de vue collectif mais aussi individuellement. Pour les acteurs culturels et touristiques, cela leur permet d'enrichir leur offre pour les JEP. A l'échelle du monde de la recherche, cette action offre un terrain d'étude pour les étudiants et des financements pour

appliquer dans le monde concret des enseignements théoriques données par les enseignants chercheurs. Enfin, pour les élus, cela contribue à l'attractivité de leur territoire et à la reconnaissance du rôle de ces derniers dans ce type de démarche. L'organisation des JEP, qu'elle soit une réussite ou un échec dans les résultats qu'elle offrira, sera forcément positive pour le collectif qui aura pu acquérir des mécanismes de coopération et des apprentissages collectifs au cours de l'élaboration de cette action commune.

#### d) Les limites des constats posés au sein de ce mémoire

Cette partie du mémoire correspondant plus à une discussion qu'à des résultats concrètement produits montre des chemins à explorer pour la future organisation en charge de la démarche d'inscription à l'Unesco du « Rhône des Côtes ». Ces pistes, une fois explorées, pourraient aider à résoudre les problèmes existants encore dans l'organisation du projet qui pourraient représenter des freins aux objectifs qu'elle se fixe. Cependant, la présentation de ces pistes à explorer montrent de nombreuses limites pour en faire de véritables constats solides scientifiquement. Pour mieux comprendre ces enjeux de gouvernance, que ce soit dans l'intégration ou non de certains acteurs, de certains territoires et de la production d'actions communes, il nous faudrait avoir en notre possession plus d'informations sur l'intentionnalité des acteurs de la démarche. Une piste évidente serait d'interroger les acteurs clés du comité de pilotage actuel mais aussi les acteurs non intégrés au sein de la démarche comme des acteurs d'associations environnementales et des élus de territoire de la rive gauche non intégrés au projet. Enfin, l'avis des habitants serait vraiment intéressant à connaître, un avis trop peu souvent représenté et pris en compte par les acteurs territoriaux travaillant sur des projets de territoire. Ces différentes pistes n'ont pas pu être explorées par manque de temps, de moyens mais aussi de réponse des différents acteurs dans un contexte de période de coupure estivale.

#### e) Des pistes à explorer

Dans cette dernière sous-partie de la discussion, je vais évoquer différentes pistes alternatives qui seraient intéressantes à explorer pour ceux qui souhaiteraient voir ce projet de territoire continuer à avancer dans le bon sens et pouvoir répondre aux différents obstacles et contraintes qui font face à ce projet.

### ***Ce qui a pu être fait ailleurs***

Une piste qui semble là encore évidente, serait d'explorer les réponses qu'ont pu apporter les porteurs d'autres démarches d'inscription à l'Unesco aux différentes difficultés auxquels fait face le projet « Rhône des Côtes » que ce soit dans les différentes étapes d'activation : la légitimation et la mise en récit de la VUE mais aussi dans le passage à l'opérationnalité d'un projet de ce type (difficulté dans la gouvernance). Une étude comparative et l'entretien avec ces porteurs auraient pu être d'une grande richesse et apporter des pistes aux acteurs territoriaux des Rives du Rhône. Cette étude pourrait ne pas seulement se contenter des autres démarches d'inscription à l'Unesco mais aussi à d'autres projets de territoires et au rôle qu'on put avoir des animateurs territoriaux et/ou des opérateurs territoriaux pour répondre à ces difficultés dans les jeux d'acteurs et de construction d'apprentissage collectif.

### ***La question du genre et de la représentativité :***

Pour finir, j'aimerais souligner un dernier point, en rapport avec la composition de la gouvernance de ce projet de territoire et qui est très visible quand j'ai assisté aux différents comités de pilotage : la quasi-absence de femmes autour de la table. Celle-ci s'explique principalement par le fait que le monde agricole et viticole est encore très masculin. D'autant plus dans une agriculture marquée fortement par la transmission familiale au fil des générations. On retrouve des vigneronnes dans les parcelles viticoles mais, comme dans de nombreux secteurs de la société, très peu d'entre elles sont propriétaires ou possèdent des responsabilités importantes dans les syndicats des appellations viticoles. Même si ce problème s'est quelque peu réduit suite à l'ouverture du comité de pilotage aux acteurs (et dans ce cas-ci souvent actrices) touristiques et culturels et aussi à une remarque de Laurent Wauquiez sur le sujet, ce dernier reste une importante interrogation.

En élargissant quelque peu cette caractéristique, c'est la question de la représentativité qui est posé au sein de ce projet de territoire où les femmes sont sous-représentées, les acteurs environnementaux absents et les habitants (ce qui s'explique pour le coup assez bien) sont pour l'instant peu pris en compte. Il faut aussi comprendre, que nous sommes seulement aux prémices du projet, et que ces absences ne doivent pas être, pour l'instant, considérés comme volontaire et d'une réelle intention. Mais au-delà de la mauvaise image que cela peut donner, comme le soulignent certains hommes politiques, cela interroge sur la légitimation et la reconnaissance d'un projet de ce type par une majorité de la société locale vivant sur un territoire.

## Conclusion :

Au cours de ce mémoire, nous avons mis en évidence de quelle manière le Syndicat Mixte Rives du Rhône allait au-delà de sa mission première, c'est-à-dire rédiger et appliquer le document Scot sur son territoire d'inscription. Dans la continuité et le prolongement de la détermination des grandes orientations de développement territorial par le document Scot, le SMRR s'inscrit comme un opérateur territorial indispensable et cohérent pour son territoire.

La structure est impliquée dans de nombreuses étapes de l'activation d'une ressource, processus clé dans la construction d'un espace donné en un territoire construit par des acteurs locaux. Cette implication a pu être illustrée au sein de ce mémoire à travers la présentation de l'étude sur le diagnostic territorial de l'activité touristique du territoire du SMRR. Cette étude à l'image des autres menées par la structure (ces dernières représentant près de 50% du budget de ce syndicat) est clé dans la révélation de ressources potentielles insoupçonnées auprès des acteurs locaux du territoire. Cette révélation se révèle d'autant plus importante par la spécificité du territoire sur lequel opère le SMRR. Effectivement, cet espace se révèle très mal défini administrativement avec de nombreuses zones grises institutionnels et une identité territoriale potentielle difficilement mobilisable par les acteurs territoriaux.

Dans ce contexte où la mobilisation des acteurs territoriaux autour de projets communs est complexe, le SMRR se retrouve régulièrement à l'initiation de projets de territoire tel que celui décrit dans ce mémoire : la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du « Rhône des Côtes ». L'initiation et l'accompagnement de projet de territoire est à même de rendre opérationnelles les grandes orientations de développement fixées par le document Scot. Le syndicat mixte représente donc l'acteur le plus adéquat pour mener ce rôle dans l'élargissement et la légitimation de projets de territoire de par sa nature conciliante. En effet, le SMRR est en capacité de faire le lien entre les acteurs locaux et les acteurs extérieurs (région, CNR, etc...) sur de multiples thématiques et possède une image neutre de garants des équilibres territoriaux de par la nature de sa mission et de son positionnement politique (bureau composé d'élus de multiples intercommunalités aux couleurs politiques variées).

Pour conclure, on pourrait se demander, dans ce souci de catégoriser le SMRR en tant qu'opérateur territorial, à quel point ce dernier est unique dans son degré d'implication dans le développement territorial parmi l'ensemble des syndicats en charge de l'application d'un Scot en France ? De par les caractéristiques administratives pratiquement unique dans l'hexagone sur lequel s'applique le Scot, le SMRR est un exemple sans précédent d'opérateur territorial ou

bien est-ce dans la nature propre d'un syndicat de ce genre de s'impliquer à ce point dans l'opérationnalité du développement territorial d'un territoire ?

## Bibliographie :

### *Littérature scientifique*

Alfred, M. (1919). Industry and trade.

Anne-Charlotte, P. (2008). Les systèmes productifs locaux, Paulette Pommier avec la collaboration de Marianne Boilève, La Documentation française, Paris, 2002, 78 pages. *Publications Pimido*.

Courlet, C., & Pecqueur, B. (1992). Les systèmes industriels localisés en France: un nouveau modèle de développement. *Les régions qui gagnent, Paris, PUF*, 81-102.

Courlet, C. (2001). Les systèmes productifs localisés : un bilan de la littérature. *Cahiers D'Economie et Sociologie Rurales*, 58(1), 81-103.

Courvoisier, F. H., & AguilLaume, C. (2011). L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO: un instrument de marketing territorial. In *International Marketing Trends Conference*.

Duperré, M. Dynamique d'acteurs dans le domaine socio-sanitaire au Québec : genèse de la ressource territoriale. *La ressource territoriale, Economica*, pp.83-103, 2007, Géographie.

Fedoul S. (2022), Etude de préfiguration historique, Les Côtes du Rhône septentrionales « Berceau de la Syrah », sous la direction de Claire Delfosse, laboratoire d'Etudes rurales, Université Lyon 2

Fontan, J., & Klein, J. (2003). Reconversion économique et développement territorial.

Gumuchian, H., & Pecqueur, B. (2007). *La ressource territoriale*, 235 pages

Maylen Thoumire-Alcelay (2018) Intégrer le tourisme dans les Scot : plus qu'un enjeu, une nécessité *Revue Espaces, tourisme et loisirs, Mars 2018*

Nathalie Ollat, Jean-Marc Touzard. *La vigne, le vin, et le changement climatique en France - Projet LACCAVE - Horizon 2050*. 2020

Perrin, & Janin (2014) *Valoriser les ressources territoriales: des clés pour l'action*, 101 pages



Pierre-Antoine Landel, Bernard Pecqueur. L'opérateur territorial, vecteur du changement. 48<sup>o</sup> colloque ASRDLF, *Migrations et territoires*, Jul 2011, Fort de France, France.

Prigent, L. (2013). L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ? *Revue Internationale et Stratégique*, n° 90(2), 127-135.

Romain Lajarge, Emmanuel Roux. Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités. *La ressource territoriale*, Economica, pp.133-146, 2007, Géographie.

Ruiz, G. (2013). Le tourisme durable : un nouveau modèle de développement touristique ? *Revue Internationale et Stratégique*, n° 90(2), 97-105.

Talandier, M., Navarre, F., Ruault, J., Cormier, L., Landel, P., & Senil, N. (2020). Les sites patrimoniaux exceptionnels, une ressource pour les territoires. *Via Tourism Review*, 18

Talandier, M. (2023), Etude sur le panorama économique des Rives du Rhône

Vigne, F., & Landel, P. (2022). Entre patrimonialisation et innovation sociale, le collectif comme opérateur territorial de la transition : le cas du collectif de Chirols en Ardèche. *Norois*, 264-265, 37-51

Violier, P., & Zárata, M. A. (2007). Politiques urbaines du tourisme. R. Knafou y Ph. Duhamel (coords.): *Mondes urbains du Tourisme*. Paris, Belin, 143-150.

Yannick Régnier, Pierre-Antoine Landel, Lucas Durand. Opérateurs énergétiques territoriaux : Bâtisseurs d'une autonomie énergétique et territoriale. [Rapport de recherche] CLER, Réseau pour la transition énergétique. 2017,

## ***Sitographie :***

<https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/drome-une-cave-antique-decouverte-a-laveyron-on-est-sur-le-top-du-vin-dans-l-empire-romain-8270754>

<https://www.syndicat-cotesdurhone.com/page/presentation>

<https://www.youtube.com/watch?v=kpdrJLKn3kQ>

<https://www.syndicatdepart.fr/espace-telechargements>

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire>

<https://www.ceraq.fr/wp-content/uploads/2016/07/Valoriser-les-ressources-territoriales.....pdf>

<https://www.fne-aura.org/actualites/isere/affaire-seyssuel-chronique-fleurie-dune-atteinte-environnementale/>

<https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>

<https://whc.unesco.org/fr/apropos/>

<https://www.vitisphere.com//actualite-99720-la-viticulture-francaise-face-a-leffondrement-de-la-consommation-mondiale-de-vin.html>

<https://www.oiv.int/public/medias/5861/fr-distribution-vari-tale-du-vignoble-dans-le-monde.pdf>

<https://www.scot-rivesdurhone.com/le-scot-cest-quoi/le-scot-et-les-autres-documents/>

<https://www.syndicatdepart.fr/espace-telechargements>

[https://www.fedescot.org/images/publications/etudes/nos\\_etudes/etude\\_couts\\_SCoT\\_1er\\_semestre\\_2022.pdf](https://www.fedescot.org/images/publications/etudes/nos_etudes/etude_couts_SCoT_1er_semestre_2022.pdf)

<https://www.scot-rivesdurhone.com/letude-sur-les-panoramas-economiques-des-rives-du-rhone-est-disponible/>

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/schemas-de-mise-en-valeur-de-la-mer-smvm>

<https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/lunite-touristique-nouvelle-utn>

<https://www.smbt.fr/blog/outil/scot/>

[https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/05/fiche\\_3\\_scot\\_et\\_montagne\\_mai2019.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/05/fiche_3_scot_et_montagne_mai2019.pdf)

<https://www.tarentaise-vanoise.fr/documents-scot/>

<https://www.sudouest.fr/gironde/arcachon/bassin-d-arcachon-ce-scot-continue-a-sacrifier-l-environnement-et-les-habitants-selon-le-vert-vital-baude-20032734.php>

<https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/slow-tourisme-quoi-parle-t>

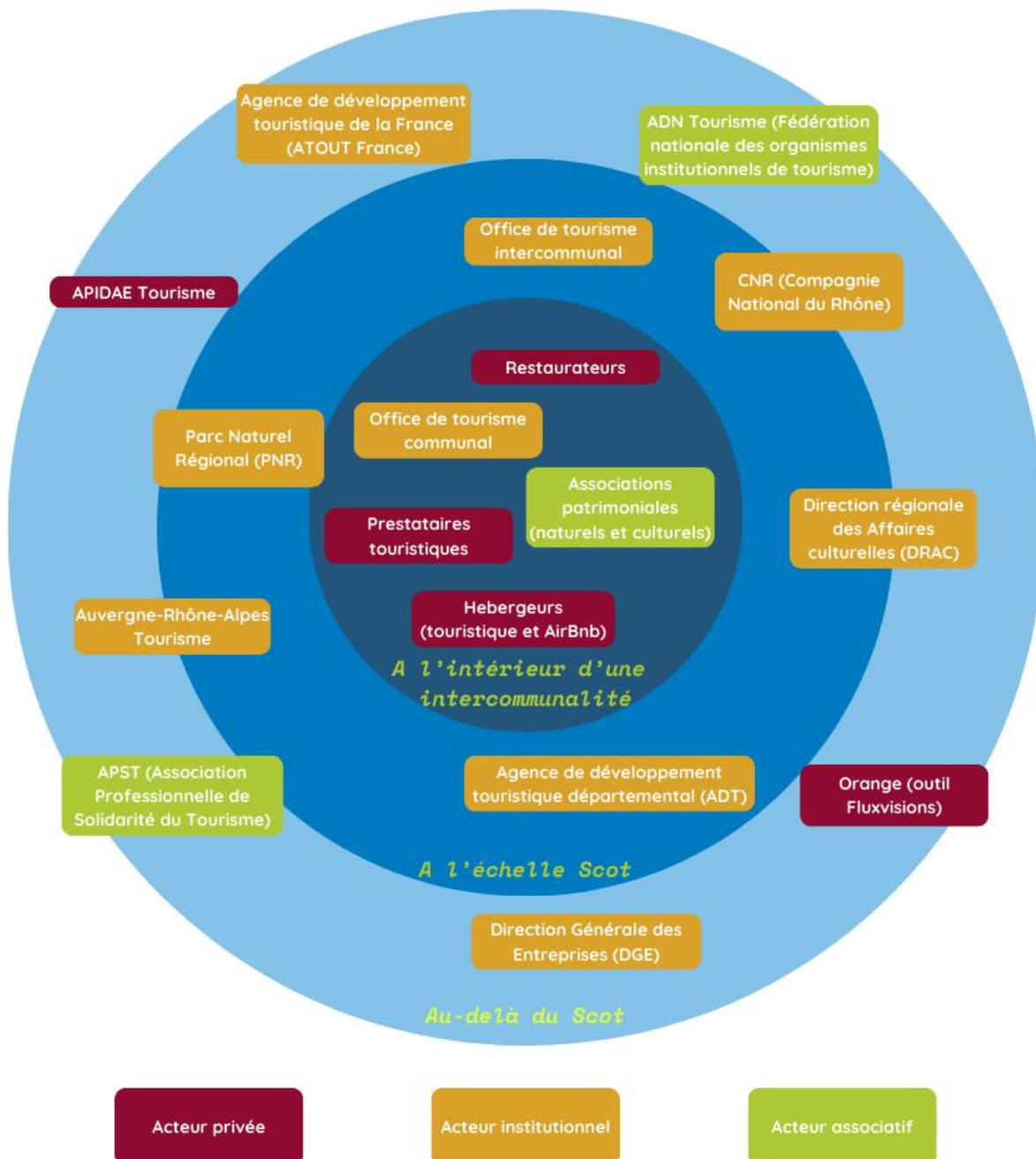


## ANNEXE 2 : Répartition des compétences entre les collectivités territoriales sur les thématiques tourisme et culture

Action culturelle			
<p><b>1% culturel :</b> Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1 %)</p>	<p><b>1% culturel :</b> Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1 %)</p>	<p><b>Protection du patrimoine :</b> Gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des</p>	<p><b>Protection du patrimoine :</b> - Inscription et classement sur la liste des monuments et mobiliers</p>
<p>du coût de l'investissement) :</p> <p><b>Enseignements artistiques :</b> Enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique en vue d'une pratique amateur ainsi que l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires.</p> <p><b>Inventaire général du patrimoine culturel :</b> Les communes et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle.</p> <p><b>Bibliothèques :</b> Bibliothèques de prêt municipales.</p> <p><b>Musées :</b> Organisation et financement des musées municipaux</p> <p><b>Archives :</b> Conservation et mise en valeur des archives municipales.</p> <p><b>Archéologie préventive :</b> Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés.</p>	<p>du coût de l'investissement) :</p> <p><b>Protection du patrimoine :</b> Gestion, par convention, des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, objets et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'Etat ou à ses établissements.</p> <p><b>Enseignements artistiques :</b> Elaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui définissent l'organisation du réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière des départements.</p> <p><b>Inventaire général du patrimoine culturel :</b> Les départements et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle.</p> <p><b>Bibliothèques :</b> Bibliothèques de prêt départementales.</p> <p><b>Musées :</b> Organisation et financement des musées départementaux.</p> <p><b>Archives :</b> Conservation et mise en valeur des archives départementales. Financement des services départementaux d'archives.</p> <p><b>Archéologie préventive :</b> Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés.</p>	<p>immeubles, objets et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'Etat ou à ses établissements, à titre expérimental.</p> <p><b>1% culturel :</b> - Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1 % du coût de l'investissement) ; - Fonds régional d'art contemporain</p> <p><b>Enseignements artistiques :</b> Organisation et financement dans le cadre du plan régional des formateurs professionnels prévu à l'article L. 214-13 du code de l'éducation, des cycles d'enseignement professionnel initial.</p> <p><b>Inventaire général du patrimoine culturel :</b> Gestion et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel.</p> <p><b>Bibliothèques régionales</b> Bibliothèques régionales.</p> <p><b>Musées :</b> Organisation et financement des musées régionaux.</p> <p><b>Archives :</b> Conservation et mise en valeur des archives régionales.</p> <p><b>Archéologie préventive :</b> Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés.</p>	<p>historiques.</p> <p>- Création de secteurs sauvegardés et de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. - Contrôle technique et scientifique général. - Rémunération du personnel scientifique.</p> <p><b>Enseignements artistiques :</b> - Classement des écoles, contrôle des activités et du fonctionnement pédagogique. - Compétences dans le domaine des enseignements supérieurs dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque qui assurent la formation aux métiers du spectacle. - Délivrance des diplômes nationaux.</p> <p><b>Inventaire général du patrimoine culturel :</b> Définition des normes nationales en matière d'inventaire Exercice du contrôle scientifique et technique.</p> <p><b>Bibliothèques nationales :</b> Bibliothèques d'Etat, bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, les bibliothèques spécialisées (bibliothèques du musée de l'Homme, du Muséum d'histoire naturelle, du conservatoire national des arts et métiers...)</p> <p><b>Musées :</b> Musées nationaux.</p> <p><b>Archives :</b> Archives nationales.</p> <p><b>Archéologie préventive :</b> Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par l'Institut national de la recherche archéologique préventive.</p>
Tourisme			
<p>■ Les CC, les CA, les CU, les métropoles et la métropole de Lyon sont désormais compétentes en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » Art L.134-1 du code du tourisme.</p> <p>■ Les CC, les CA, les CU et les métropoles peuvent, par délibération du conseil communautaire, instituer un office de tourisme dont elles déterminent le statut.</p> <p>■ Les communes classées stations de tourisme ou ayant engagé, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme, sont autorisées à conserver la gestion communale de leur office de tourisme (art. 69 de la loi n°2016-1888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne).</p>	<p>■ Etablit le schéma d'aménagement touristique départemental.</p> <p>■ Crée le comité départemental du tourisme et lui confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département.</p> <p>■ Etablit un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée.</p>	<p>■ Définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional.</p> <p>■ Cordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques.</p> <p>■ Fixe le statut du comité régional du tourisme, qui élabore le schéma régional du tourisme et des loisirs.</p>	<p>■ Définition et mise en œuvre de la politique nationale du tourisme.</p>

### ANNEXE 3 : Visuel représentant les acteurs en interactions avec un office de tourisme intercommunal

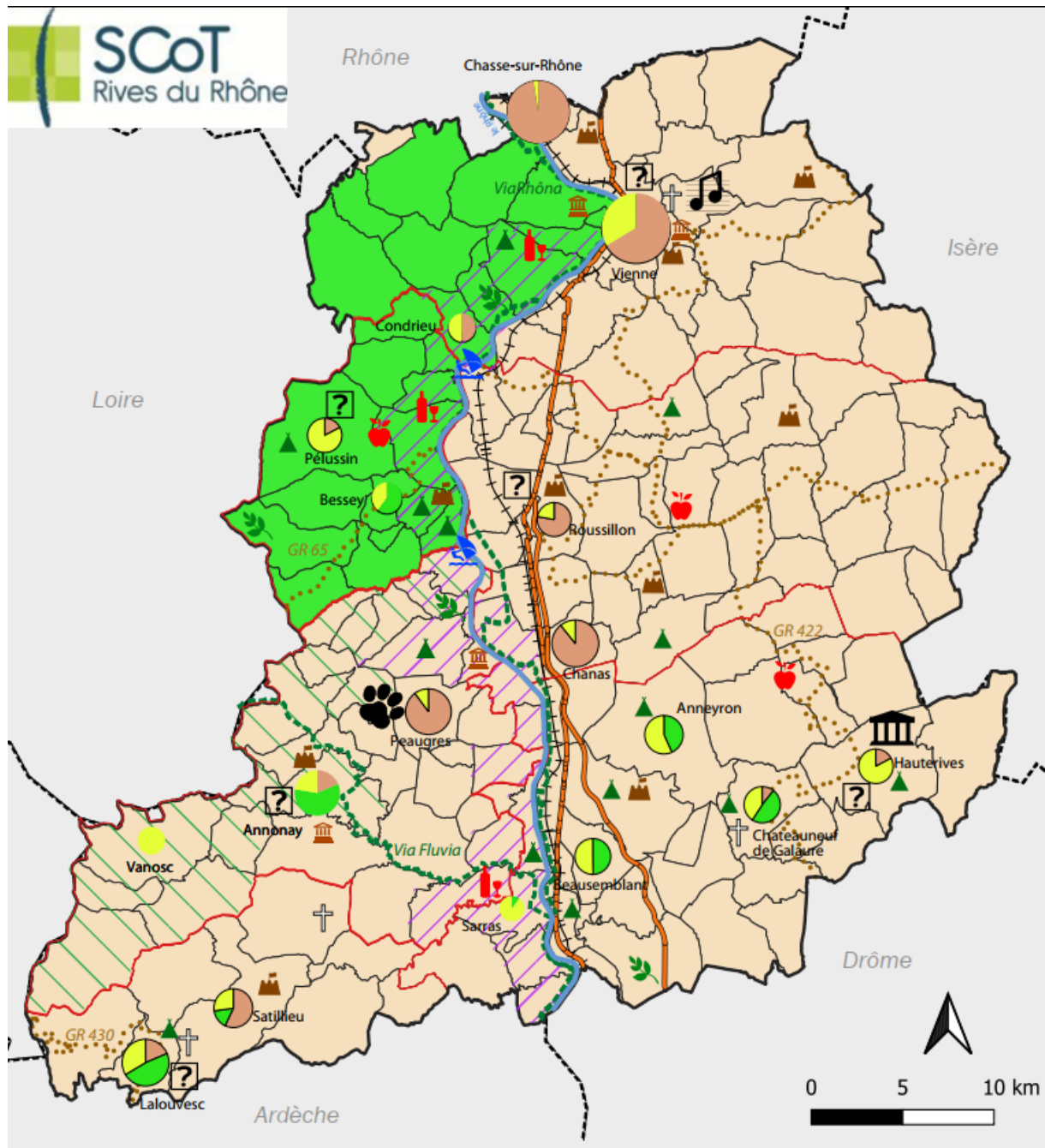
#### Liste des acteurs en interaction avec un office de tourisme intercommunal



**ANNEXE 4 : Carte synthétique des acteurs fédérateurs que peuvent mobiliser les acteurs touristiques dans la mise en tourisme de leur territoire**



## ANNEXE 5 : Carte synthétique de l'offre touristique sur le territoire du SMRR



### Périmètre de protection

- AOP de vins protégés
- PNR du Pilat
- Future expansion du PNR du Pilat

### Sites touristiques

- Sites majeurs du territoire
- Patrimoine historique (musée, religieux, bâti)
- Activités outdoor (nautique, patrimoine naturel remarquable)
- Gastronomie et oenotourisme
- Office de tourisme intercommunaux

### Hébergement touristique

- en nombre de lits
- Hôtels (en %)
- Gîtes d'étapes (en %)
- Meublés touristiques (en %)
- Nombre de lits touristiques
- 500
- 250
- 100
- Camping majeur du SMRR

### Axe de communication

- axe ferroviaire (TER)
- Véloroute
- Sentier de Grande Randonnée (GR)
- NA7\_final
- Le Rhône

### Limites administratives

- Limites départementales
- Limites du SMRR
- Limites intercommunales



## ANNEXE 6 : Liste des entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic territorial

Nom	Thématique	Organisation	fonction	Prise de contact	Date entretien	Etape échange	
Olivier Samejouand	Culture	OT Vienne Condrieu Tourisme	Directeur OT	29/3/2024	29/3/2024	Entretien fait	
Francois Castagnet		OT Porte de DromArdeche	Directeur OT	9/4/2024	18/4/2024 (10h Hauterives)	Entretien fait	
Cyrille Py-Vigerie		OT Entre bièvre et Rhône	Directrice OT	9/4/2024	23/05/24 (11h Saint Maurice l'Exil)	Entretien fait	
Alexandre Diaz		OT Ardèche Grand Air	Directeur OT	9/4/2024	17/4/2024 (14h annonay)	Entretien fait	
Isabelle Arbuze		OT PNR Pilat	Directrice OT	9/4/2024	25/04/2024 (11h visio)	Entretien fait	
Séverine Moulin + (Jacques Burriez et Jean Michel Salain)		OT Val d'Av	Directrice OT + deuxième adjoint de Lalouvesc		23/04/2024	15/05/2024 (10h30 Lalouvesc)	Entretien fait
Vincent Tavares		Région Auvergne Rhône Alpes (rattaché à Valence Romans Tourisme)	Coordinateur ViaRhona tronçon médiann Lyon-Avignon		28/05/2024	17/06/2024 (14h Valence)	Entretien fait
Michel Ribert Veronique Galaup		Compagnie nationale du Rhône (CNR)	Directeur général CNR de Vienne Déléguée Territoriale Rhône Médiann Nord		28/05/2024	04/06/2024 (10h Visio)	Entretien fait
Gaelane Jambu				culture EBER		03/06/2024 (16h visio)	Entretien fait
chloe cibert				Chargée de projets et de l'action culturelle –Jazz à Vienne		10/06/2024 (14h Vienne)	Entretien fait
Flore Vigné			Chargée de mission Action culturelle et territoriale patrimoine culturel au département Ardéchois			Effectué par Florian	
Denis Bouffin		Annonay Rhône Agglo	Directeur des affaires culturelles d'Annonay Rhône Agglo		29/05/2024 (15h visio)	Entretien fait	

## **ANNEXE 7 : Exemple de questionnaire préalable à l'entretien d'une directrice d'office de tourisme intercommunale**

### **Entretien Cyrille Py-Vigerie, directrice de l'OT Entre Bièvre et**

#### **Rhône :**

##### **1) Fonctionnement interne de l'Office de tourisme et vision sur le territoire de l'OT**

- Quel est le fonctionnement de l'OT (nombre de salarié, type d'OT, missions) ?
- Quels sont les points forts et les points faibles de l'offre touristique du territoire ?
- Quel est le profil type du touriste visitant votre territoire ?
- Quel saisonnalité touristique ?

##### **2) Relation avec les acteurs intra territoriaux et inter territoriaux**

- Quelles sont vos relations avec les acteurs privés (prestataire, hébergeur, restaurateur) de votre territoire ?
- Quel est le lien que vous possédez avec les autres OT (Ardèche Grand Air, Porte de DrômArdèche, Vienne Condrieu et le Pilat Rhodanien) du Syndicat mixte des Rives du Rhône ? Quel est votre connaissance des territoires et des dispositifs mis en place par vos confrères et consœurs ?
- Quels sont vos liens, vos actions et les projets où vous travaillez en commun avec la région et le département de l'Isère ? Quels sont les appuis et les ressources qu'ils peuvent mettre à votre disposition ?

##### **3) Hébergement**

- Comment jugerez-vous l'offre d'hébergement sur votre territoire ? Est-elle suffisante en quantité et en qualité ? Correspond-t-elle aux atouts et au profil des visiteurs de votre territoire ?
- Quel est votre opinion sur le boom des logement AirBnb sur votre territoire comme dans le reste de la France ? Est-ce une opportunité ? Ou bien un problème ?

##### **4) Enjeux autour de l'évolution de l'offre touristique**

- Quelles sont les principaux objectifs et projets envisagé ou acté pour les années à venir ? Que ce soit à court, à moyen ou à long terme ?
- Quel identité touristique pour ce territoire nouvellement formé ? Quel lien entre la Vallée du Rhône et l'arrière-pays Biévrais (interrogation que j'ai retrouvé au cœur du futur Schéma de développement économique de l'intercommunalité) ?
- Quel avenir et quels objectifs pour le port de plaisance des Roches de Condrieu ?
- Rencontrez-vous des problématiques ou des enjeux autour de la mobilité ? Que ce soit l'accès à certains sites ? Pour privilégier des modes de transports alternatifs (transports en commun ou mobilité douce) ?
- Y-a-t-il des politiques ou dispositifs envisagés et/ou mis en place pour faire face au changement climatique avec l'évolution probable des habitudes touristiques et des conséquences sur le climat d'Entre Bièvre et Rhône (gestion de l'eau, température, etc...)?

## **5) Cohésion du territoire - les marqueurs identitaires - les leviers et les complémentarités**

-Pensez-vous qu'il existe une identité territoriale commune ou des marqueurs communs sur le territoire du Scot Rives du Rhône ? Quels sont-ils ? Si non, pourrez-t-ils exister ?

-Y-a-t-il un intérêt pour vous à la mise en réseau des offres touristiques des EPCI à l'échelle du Scot ?

## **6) Infos complémentaires+ quantitatives+ ressources que l'on ne trouve pas en ligne**

-Auriez-vous des ressources que l'on ne trouve pas forcément en ligne me permettant une analyse plus complète de l'offre touristique de votre territoire et des liens qui existent entre vous et les autres acteurs ?

## **ANNEXE 8 :Extrait d'entretien avec la même actrice**

**Entretien Cyrille Py-Vigierie, directrice de l'office de tourisme d'Entre Bièvre et Rhône, le 23/05/2024**

### *1)Fonctionnement interne et vision du territoire*

Elle est responsable de l'OT, une régie indépendante au cœur de la comcom, rattaché à l'élu de l'économie de proximité en charge de la gestion de projet d'aménagement. L'OT est composé de 3 ETP dont 4 personnes répartis dans deux bureaux d'informations : un à Saint Maurice l'Exil et un autre à Beaurepaire. Les missions de l'OT sont les suivantes : l'information et la promotion de la destination EBER, l'animation au près des prestataires privées (les partenaires) de formation et d'information et des animations auprès des visiteurs (rando du mois, balade en bateau).

L'offre touristique d'EBER : c'est une offre à la croisée de plusieurs axes : vert (rando, activité pleine air, île de la Platière) avec une forte ruralité à l'Est du territoire (territoire de Beaurepaire fusion avec l'ouest en 2019, de 22 à 37 communes), bleu (Rhône, activité du warm Park qui ne fait plus parti de l'interco, le port de plaisance, Via Rhôna) et le patrimoine (châteaux, savoir-faire avec des producteurs qui sont très investis). Pas vraiment un atout principal si elle devait décrire la stratégie touristique de ce territoire, elle dirait qu'EBER est un camp de base dans la vallée du Rhône qui attire la clientèle de proximité.

Cette clientèle de proximité sont soient des habitants du territoire, des visiteurs en étape vers le sud ou encore des habitants se situant à 1h-1h30 au maximum (Lyon notamment). De nombreux séjours de camping avec une offre d'hébergement importante, évènementiel (Jazz à Vienne) de nombreux itinérants avec la Via Rhôna et les chemins de pèlerinage passant par là. Le temps fort de la saison se déroule entre juin et octobre. Mais il existe une activité toute l'année entre les randos et les animations qui se déroulent tout au long de l'année.

### *2) Relation avec les acteurs intra-territoriaux*

Les partenaires sont principalement des hôteliers-restaurateurs mais aussi certains prestataires de services (comme les châteaux), il y en a 45 environs sur le territoire. L'OT leur apporte connaissance sur le territoire, visibilité dans leurs diverses brochures, des reportages photos, des outils de réservation de nuitées et même certains sont mis en avant sur le site internet Isère évasion (pour les hébergements insolites). Ce sont près de 50% des hébergeurs qui sont

partenaires. Valoriser un établissement et un moyen de créer la meilleure porte d'entrée du territoire. On a une intégration aussi poussée des producteurs, eux qui font l'identité du territoire qu'on retrouve aussi dans les rendez-vous du territoire. Elle me cite la fête du fruit rouge ce weekend qui est un franc succès par la co-organisation de l'évènement par l'interco, les asso commerçantes et les agriculteurs.